

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Deuxième séance – Mardi 9 juin 2009, à 21 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente**

La séance est ouverte à 21 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *MM. Alexandre Chevalier, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Laetitia Guinand, Nelly Hartlieb, MM. Miguel Limpo, Christian Lopez Quirland et Vincent Maitre*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Patrice Mugny et Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 29 mai 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 juin et mercredi 10 juin 2009, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Questions orales.

**La présidente.** Nous poursuivons le tour des questions orales. M. Maudet répond aux questions qui lui ont été posées à la fin de la séance de 17 h.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie d'excuser mon absence tout à l'heure, je ne pensais pas que les questions commenceraient si vite et j'avais l'autorisation de la présidente pour m'éclipser en fin de séance. On m'a transmis trois questions qui m'ont été posées. J'y répondrai non par ordre d'importance, car toutes les questions sont importantes et aucune n'est secondaire, mais en commençant par la thématique de la propreté pour passer ensuite à celle du domaine public.

La première question – j'espère qu'on me l'a bien transmise – émanait du conseiller municipal Buemi. Alors qu'il se baladait, le soir du 26 mai dernier – la date est précise – il s'est rendu compte que deux poubelles grillagées orange typiques de la Ville de Genève – il y a en 3500 sur le territoire municipal – situées côte à côte au sentier des Saules débordaient. Si j'ai bien compris, sa question consistait à demander pourquoi. Je ne peux pas lui répondre de manière complètement satisfaisante, car j'ignore le contexte précis du débordement de ces deux poubelles au sentier des Saules le 26 mai au soir.

Ce que je peux dire, c'est que l'arrivée de l'été a entraîné une recrudescence de déchets sur le domaine public. Tous les quartiers nous intéressent – aucun n'est

d'un intérêt périphérique à nos yeux – et il conviendrait sans doute de s'interroger sur l'installation de poubelles à plus grosse contenance à proximité des espaces très fréquentés, notamment du côté du sentier des Saules. Cela dit, si la Ville est chargée des poubelles grillagées orange, je précise que le nettoyage des berges des cours d'eau et du lac relève des responsabilités du Département cantonal du territoire.

En outre, à la pointe de la Jonction, nous sommes sur une parcelle un peu particulière, puisque l'extrémité de la pointe relève étonnamment du domaine privé de l'Etat, alors qu'il s'agit d'un lieu public. Nous avons quelques difficultés à faire entendre raison, non pas au Département du territoire, mais au Département des constructions et des technologies de l'information, en ce qui concerne la nécessité, pour l'Etat dont c'est le domaine privé, de nettoyer à ses frais une partie de l'extrémité de terrain qui mène à la fameuse jonction des eaux du Rhône et de l'Arve.

Cela dit, Monsieur Buemi, j'ai pris bonne note de votre remarque et je veillerai à ce que la Voirie accentue son effort et son action dans cette zone qui accueille de nombreux promeneurs.

La deuxième question m'a été posée par M<sup>me</sup> Brunier. Elle est relative à l'implantation, sur le domaine public, d'éléments de sensibilisation au débarras sauvage. Ces éléments ont effectivement été implantés dans le cadre d'une campagne qui a débuté à la fin du mois d'avril et qui s'achèvera à la fin du mois de juin, alternativement sur la rive gauche puis sur la rive droite, à raison d'un mois pour chaque rive. Elle vise à sensibiliser la population à l'impact des débarras sauvages sur le domaine public. Les débarras sauvages, en 2008, c'est 4200 tonnes d'éléments encombrants parfois annoncés, parfois pas, de la planche à repasser au frigidaire en passant par le canapé, les sommiers, et j'en passe.

L'idée était de baliser avec des triopans, ces triangles de signalisation en trois dimensions, les espaces ordinairement accaparés par les débarras sauvages. Le numéro de téléphone gratuit que propose la Ville pour la levée des déchets – le 0800 22 42 22 – y figure, de même que le montant des amendes y relatives. En effet, depuis le début de l'année, nous sommes beaucoup plus sévères dans la mise à l'amende des contrevenants pris en flagrant délit de dépôt d'objets encombrants. Je signale que ce dispositif fait partie d'une campagne qui vise à rendre le domaine public à la population.

Un deuxième élément a été introduit – et c'est à lui que M<sup>me</sup> Brunier faisait allusion dans sa question, je crois. Il s'agit d'une trentaine de panneaux qui n'ont rien coûté à la Ville, puisque les supports nous ont été fournis par une grande banque de la place que je peux citer: Lombard Odier Darier Hentsch. Elle a utilisé ces panneaux il y a un an et demi pour l'exposition de Yann Arthus Bertrand sur la plaine de Plainpalais, puis elle les a légués à la Ville de Genève.

Nous avons fait un test d'utilisation sur le domaine public en posant des affiches avec le logo de la campagne dans les lieux où l'on trouve souvent des débarras sauvages. Nous avons considéré que l'atteinte visuelle sur le domaine public n'était pas extrême, surtout dans ces lieux habituellement défigurés par un fatras de meubles. A un certain nombre d'endroits, l'effet escompté a été atteint et les débarras sauvages ont été déplacés ou ont carrément disparu. A la place, on voit maintenant ces panneaux, qui seront bien entendu enlevés du domaine public par la suite.

Je peux vous rassurer quant au coût que cela représente, Madame Brunier, car il est relativement minime: la Ville ne paie que la pose de ses affiches sur ces supports et la manutention de ces derniers.

La troisième et dernière question, posée par M<sup>me</sup> Olivier, porte sur l'installation de la grande roue à la place Sturm. En fait, c'est une triple question: combien la Ville facture-t-elle la location du domaine public dans ce cas précis? A qui est adressée la facture? Jusqu'à quand reste la grande roue? Comme l'a signalé mon collègue Rémy Pagani en répondant à une question de M<sup>me</sup> Soutter au mois de mai dernier, cette grande roue est destinée à rester un peu plus de deux mois; elle sera démontée et enlevée à la fin du mois d'août, et la place Sturm retrouvera alors sa vocation initiale.

La facture pour empiètement sur le domaine public – qui ne bénéficie pas de rabais – est de l'ordre de 20 000 francs. C'est l'implantation au sol qui compte; il est clair qu'une grande roue occupe beaucoup d'espace en hauteur, mais peu de surface au sol. Sur la base des tarifs cantonaux, une facture d'un peu plus de 20 000 francs sera donc adressée au forain, M. Jost, qui a fait la demande et reçu l'autorisation requise des services cantonaux et municipaux. Cette autorisation a été instruite sur plusieurs mois. J'espère que ma réponse à votre question saura vous satisfaire, Madame Olivier.

**M. Alexis Barbey (L).** Je n'espérais même plus avoir la possibilité de poser ma question, qui s'adresse à M. Pagani. Monsieur le maire, la Ville de Genève a récemment connu deux événements assez intéressants concernant la rade. Le premier a été le déplacement des bancs des glaciers au bord du lac, opération sur laquelle l'ensemble des intervenants de ce dossier est tombé d'accord et que vous avez menée à bien; nous vous en sommes reconnaissants.

Le deuxième a été le dépôt, par le conseiller d'Etat Robert Cramer, d'une idée d'aménagement des bords du lac qui permettrait un accès privilégié au lac, d'une part, et le stockage des bateaux dont on ne sait que faire – en particulier sur le quai des Eaux-Vives – d'autre part. Il s'agit de redonner à la population la possibilité d'accéder directement au lac et de bénéficier de la vue sur le lac comme avant, en

éliminant l'espèce de chantier naval auquel nous avons malheureusement dû nous habituer, ces dernières années.

Ma question est très simple. Nous avons vu ces deux actions se développer de manière parallèle, mais sans apparente concertation; quels sont les liens qui unissent vos actions pour la rade et celles du Conseil d'Etat, Monsieur Pagani, afin que nous ayons une rade harmonieuse grâce à des aménagements bien planifiés?

**M. Rémy Pagani, maire.** Monsieur Barbey, j'ai peut-être mal compris votre question, mais toujours est-il que j'essaierai d'y répondre. Depuis deux ans, M. Maudet et moi-même, nous collaborons de manière sérieuse et intensive avec le Canton pour faire en sorte de libérer l'ensemble des promenades de la rade. Tout ce qui est billetterie, boutiques de souvenirs, W.-C. publics, doit être placé sous les arbres – mais j'admets que le volume de tout ce qui encombre la rade est encore trop grand aujourd'hui. Les bancs de glaciers, eux, doivent prendre place au bord du lac.

Nous nous sommes rapidement rendu compte qu'il n'était pas possible de laisser hiverner les bateaux jusqu'à la mi-mai à l'emplacement où nous voulions mettre les bancs de glaciers. L'Etat s'est donc demandé où déplacer les bateaux. Il a formé le projet d'installer un épisoir à bateau au Vengeron et de demander aux propriétaires des bateaux de l'utiliser. En effet, on se demande bien pourquoi des bateaux hiverneraient dans cette rade merveilleuse où déferlent les promeneurs le week-end, alors qu'il y a beaucoup de place au Vengeron. L'Etat a donc pris la décision d'aménager cet épisoir très rapidement – pour le mois de mars 2010, voire même pour l'automne 2009.

Il restera encore à régler le problème des conteneurs des Mouettes, qui ont dû être placés là pour garantir des conditions de travail à peu près acceptables au personnel des Mouettes, employés qui ont augmenté. Nous avons trouvé des solutions en collaboration avec M. Charrière, directeur des Mouettes genevoises, pour faire disparaître ces conteneurs du quai marchand des Pâquis.

Si le Conseil municipal vote notre projet – ce que j'espère, puisqu'il a été accepté à l'unanimité en commission, m'a-t-on dit – de petits édicules seront mis à la place de ces baraquements. Le résultat de ces aménagements, dès le mois de mars 2010, sera réjouissant pour tout le monde: les promenades de la rade seront libérées comme vous le souhaitiez, Mesdames et Messieurs, et les Genevois pourront enfin jouir pleinement de la rade les pieds dans l'eau, pour ainsi dire, et sans être incommodés par le chantier naval. Certains propriétaires de bateaux seront tout de même autorisés à les sortir avec des grues pour les nettoyer à cet endroit, tout en respectant les conditions de sécurité d'usage. Voilà ce qu'il adviendra de cette merveilleuse rade qui recueille tous les suffrages.

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L).** Ma question s'adresse à M. Pagani, notre maire. J'ai été interpellée plusieurs fois par des collègues ambulanciers ou cardiomobilistes qui se plaignent du revêtement de la chaussée au niveau du carrefour du boulevard du Pont-d'Arve et de la rue de Carouge. Il est dans un tel état que, même à une allure normale pour traverser un carrefour, les personnes transportées en ambulance ressentent les différences de niveau du sol, ce qui est extrêmement inconfortable, voire même douloureux. Je vous demande donc si des travaux sont envisagés sur ce secteur du boulevard du Pont-d'Arve. J'y ai passé récemment et j'ai vu que des croix blanches avaient été peintes sur les bosses et les creux, et j'imagine donc que oui, mais pouvez-vous nous indiquer dans quels délais seront effectués ces travaux?

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. M. le maire vous répondra demain.

**M. Rémy Burri (R).** Ma question s'adresse, en principe, à M. Tornare, mais il n'est pas là et je compte sur vous pour la lui transmettre, Madame la présidente. Nous avons appris que le festival Ciné Transat se déroulerait au mois de juillet dans le parc Barton. Un certain nombre de films sont programmés tous les soirs, et l'accès est gratuit. Le problème, c'est que plusieurs films ont une limite d'âge à 16 ans; or, comme cette manifestation est gratuite, son accès ne fera en principe l'objet d'aucun contrôle, ce qui signifie que nos enfants et jeunes adultes pourront voir des films qui ne leur sont pas destinés. Cela ne me semble pas tout à fait judicieux.

Ma question est donc la suivante. Quelles sont les mesures que compte prendre la Ville de Genève ou les organisateurs de Ciné Transat pour éviter à ce jeune public de voir des films dont la projection n'est pas prévue pour eux? J'espère avoir bientôt une réponse de la part de M. Tornare.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le conseiller administratif Tornare vous répondra demain.

**M. Grégoire Carasso (S).** Ma question portait sur l'horrible symbole qu'est «Boris», en nouvelle grandeur nature, que nous avons eu le plaisir de voir dans les différents espaces de la Ville de Genève. Mais, puisque l'un de mes camarades a d'ores et déjà posé la question et que la réponse l'a bien évidemment déçu – cette pollution visuelle étant défendue comme plus esthétique que ne l'étaient les anciens débarras sauvages – je renonce à ma question.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S).** J'ai la chance de vivre au parc de l'Ancien-Palais, et j'ai une question à poser à M. Rémy Pagani concernant ce lieu. Il est pourvu de bancs et de tables qui n'ont pas été entretenus depuis son inauguration et qui deviennent dangereux, car ils s'effritent. Je voulais donc savoir si le Conseil administratif pensait procéder à cet entretien d'ici à l'été, à coup de ponçage...

**M. Rémy Pagani, maire.** Je prends acte de cette proposition, Madame Goehner-Da Cruz, mais je vous rappelle que c'est mon collègue Manuel Tornare qui est responsable de l'entretien des parcs. Pour ma part, j'entends mettre un certain nombre de tables de pique-nique et de bancs dans la plupart des parcs que nous aménageons, car ils sont toujours très utilisés; c'est le cas au parc des Chauvettes, par exemple. Il nous faudra trouver des solutions très pragmatiques pour assurer l'entretien de ce mobilier urbain.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve).** Ma question s'adresse à M. Maudet. Ce week-end, j'étais par hasard dans le quartier de la Servette, à un endroit où il y a un point de récolte des déchets. J'ai été très surprise de constater que le PET débordait du conteneur – je ne parle pas de deux ou trois bouteilles à droite et à gauche, mais de sacs entiers qui traînaient autour et faisaient vraiment mal à voir. J'ai appris par différentes personnes que le même phénomène se produit sur tout le territoire de la Ville: partout, les conteneurs de récupération du PET débordent. Je voulais savoir s'il s'agit d'un dysfonctionnement ponctuel ou s'il se pose un problème plus durable. Qu'en est-il? Il serait souhaitable que cela ne se reproduise pas, à l'avenir. (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je demande aux conseillères et aux conseillers municipaux de tenir leurs conversations particulières hors de cette enceinte; le bruit de fond est insupportable!

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** J'espère avoir bien compris la question, parce que je n'en ai pas saisi tous les termes. Je me permets donc de la reformuler: il s'agit de savoir pourquoi les conteneurs de déchets comme le verre où l'on récupère également le PET – ce n'est pas le cas partout – débordent, et si cela est dû à un manquement de la part de la Ville.

La réponse est relativement simple. A la base, la récolte du PET n'est pas l'affaire des collectivités publiques, et notamment des municipalités. Elle est fon-

dée sur le principe du pollueur-payeur voulu par le Canton – c’est-à-dire par un conseiller d’Etat que vous connaissez bien, Madame Burger, car il est proche de la sensibilité politique que vous représentez. Selon le principe du pollueur-payeur, celui qui émet le déchet – à savoir les commerces, pour ce qui est des bouteilles de PET – doit se charger de sa récupération. Vous connaissez les conteneurs bleus destinés au PET à l’entrée de tous les grands magasins.

Le problème, c’est que, depuis quelques mois et même quelques années, la publicité pour la récupération de ce type de déchets a diminué et que ces conteneurs récupèrent en réalité de plus en plus de déchets différents – et non pas seulement du PET. Les grandes surfaces commerciales – nous nous sommes d’ailleurs un peu fâchés avec elles à ce sujet – n’assument pas complètement leur rôle dans la récupération du PET. Par conséquent, on constate un report sur les sites de récupération mis à disposition par la Ville où il est possible de laisser des bouteilles en PET en plus du verre, de l’aluminium et des piles. Cette possibilité, à mon sens, relève d’une erreur d’implantation voulue par mon prédécesseur, car nous avons ainsi fait croire que la Ville récoltait elle aussi le PET, alors que la récupération de ces déchets-là sur les sites municipaux est confiée en sous-traitance à une entreprise privée. Or cette dernière, selon son contrat, ramasse un certain volume de déchets en PET, mais pas plus.

Nous ne nous satisferons pas de cette situation, car il n’est pas admissible que des récupérateurs de PET installés sur le domaine public débordent. Nous avons récemment demandé à l’entreprise concernée d’assurer davantage de vidange, mais nous devons surtout trouver une solution en amont avec ce que j’appellerais les «grands épiciers» – je ne veux pas citer de nom – c’est-à-dire les grandes surfaces et les grandes chaînes commerciales. Elles doivent assumer leur rôle, car c’est à elles d’assurer la levée de ce type de déchets.

**La présidente.** M. Mathias Buschbeck a posé une question à M<sup>me</sup> Salerno avant la pause dînatoire. M<sup>me</sup> la vice-présidente du Conseil administratif est prête à lui répondre.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. Félicitations pour votre élection, puisque je n’étais pas présente tout à l’heure! La question de M. Buschbeck était relative au statut du personnel et à la communication à ce sujet. Il se plaignait du fait qu’il y a beaucoup d’information là-dessus dans la presse, alors que le Conseil municipal n’en a pas reçu de la part du Conseil administratif.

Vous aurez remarqué, Monsieur Buschbeck, que le Conseil administratif n’a pas fait de communication à ce sujet. Ce sont les partenaires sociaux qui l’ont

faite, et nous n'avons pas le pouvoir de les en empêcher. A ce jour, la communication officielle que le Conseil administratif doit au Conseil municipal n'a pas encore eu lieu. Ce sera vraisemblablement le cas à la fin de l'été, dès les premières séances de l'agenda politique. Nous déposerons le projet de statut du personnel lors d'une séance plénière ordinaire du Conseil municipal. C'est à ce moment-là que se fera la communication officielle du Conseil administratif à ce sujet.

J'en viens maintenant à la marge de manœuvre du Conseil municipal par rapport à cet objet. Vous l'aurez compris en lisant les positions des organisations représentatives du personnel: nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur l'ensemble du statut, du règlement d'application et de la grille salariale; le résultat de ces négociations fera l'objet de la proposition qui sera soumise au Conseil municipal. Ce dernier aura tout loisir de l'analyser, de poser des questions et de procéder à des auditions. Bien évidemment, il aura aussi tout loisir de modifier cette proposition.

Cependant, Mesdames et Messieurs, je vous rends attentifs à une difficulté: il y a aujourd'hui un accord entre les organisations représentatives du personnel, l'Association des cadres de l'administration municipale, la commission du personnel, et l'employeur, c'est-à-dire le Conseil administratif. Si le Conseil municipal ou la commission des finances – où j'imagine que cet objet sera renvoyé – voulaient modifier l'accord passé entre les différents partenaires, tout le château de cartes s'effondrerait. Mais vous aurez bien sûr la latitude politique de le faire, si vous le souhaitez.

#### **4. Interpellation du 18 mai 2009 de M. Christian Zaugg: «Quel avenir pour la CAP?» (I-195)<sup>1</sup>.**

**M. Christian Zaugg** (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les autorités de surveillance des institutions de prévoyance viennent de publier des statistiques sur la situation financière des caisses de pension en Suisse, dans le contexte de la crise économique que le monde et notre pays en particulier connaissent en ce moment. Une situation préoccupante, puisque l'ensemble des caisses de pension présentent un découvert qui s'élève à plusieurs milliards de francs.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7214.

A ce sujet, cette crise a sérieusement entamé la situation financière de la CAP en particulier, puisqu'elle aurait perdu entre 180 et 200 millions de francs dans son portefeuille d'actions et que son taux de couverture – rapport et congruence entre les actifs de la caisse et la valeur actuelle des prestations assurées – ne serait plus que de 76%, alors même que le taux moyen des institutions de prévoyance après pondération s'établit autour des 93,7%, renseignement obtenu et d'autres encore auprès de M. Jean-Marc Maran, chef de service à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) auprès du Département fédéral de l'intérieur, à Berne.

Ce cas particulier ne doit pas nous faire oublier que, selon l'OFAS, près de 57% des caisses présentent un déficit à la fin du mois de mars 2009 et que, pour un tiers d'entre elles, leur degré de couverture serait inférieur à 90%, ce qui est, bien évidemment et malheureusement, le cas du deuxième pilier des employés et employées de notre administration municipale, des Services industriels de Genève (SIG) et des communes.

Certes, le taux de couverture de 76% dépasse de 16 points le taux plancher retenu par les experts pour une caisse de corporation de droit public, mais se situe toutefois à 4% de l'objectif de couverture minimum de la CAP qui est fixé à 80%.

J'indique en passant, dans ce contexte tout à fait extraordinaire, que la CAP – alors même qu'elle est reconnue comme une institution de prévoyance de corporation de droit public – ne dispose pas encore d'une personnalité juridique!

Je relève que la CIA, la caisse de l'Etat, est dans une situation encore plus difficile que celle des communes, mais force est de reconnaître que la CAP, qu'on le veuille ou non, se trouve elle aussi dans les chiffres rouges.

En cas de découvert, selon les autorités fédérales, le retour à l'équilibre financier doit faire l'objet de mesures prioritaires et le déficit doit, en principe, être résorbé dans un délai de cinq à sept ans, voire de dix ans au maximum, pour des caisses privées, et quarante ans pour des institutions de prévoyance de corporations de droit public.

J'ajoute que, avant d'envisager un plan d'assainissement, il faut examiner si les causes du déficit sont de nature structurelle – les cotisations ne couvrant pas les prestations – et je pense, par exemple, à un financement insuffisant des prestations d'invalidité ou de décès, ou conjoncturelles, à savoir des pertes sur les placements en actions ou en produits dérivés, ce qui semble, à première vue et concernant le portefeuille des actions, être le cas pour la CAP.

J'ai, à ce propos, une question précise à poser au Conseil administratif. Y a-t-il, dans le déficit conjoncturel de 200 millions de francs de la CAP, quelques

produits dérivés liés directement ou indirectement aux fonds Madoff largement disséminés, comme l'on sait, dans de nombreux portefeuilles? Je pose cette question afin de savoir si la CAP est gérée avec tout le sérieux requis pour la bonne gouvernance de la caisse, et j'attends avec intérêt une réponse du Conseil administratif à ce sujet.

Je poursuis en indiquant que les mesures doivent, dit-on, être efficaces et tenir compte des caractéristiques propres de l'institution, et notamment le rapport entre les actifs et les pensionnés ou la structure d'âge des effectifs. Il convient, par conséquent, que la charge d'assainissement soit équitablement répartie entre les différents groupes et, en particulier, les employés actifs et l'employeur.

Dans ce contexte, les experts préconisent des mesures compensatoires, parmi lesquelles une recapitalisation et la création d'une réserve, la limitation de l'indexation des rentes – j'y reviendrai – le prélèvement auprès de l'employeur – le Conseil administratif, les SIG et les communes – et des assurés, de cotisations d'assainissement non créditées sur les comptes d'épargne des assurés et assurées, voire d'autres idées encore que je ne partage pas, comme l'augmentation de l'âge de la retraite.

Je reviens donc à l'indexation, car on peut, sur certains points, ne pas être toujours d'accord avec les experts, et j'aimerais bien connaître les raisons pour lesquelles les rentes de la CAP n'ont pas été indexées en 2009. S'agit-il d'une mesure technique, politique, ou des deux à la fois?

Et concernant la gestion du portefeuille, puis-je me permettre de glisser une remarque personnelle? Il me semble – car cela a été parfois évoqué dans les stratégies de rechange – que, malgré le découvert, il ne conviendrait pas, comme j'ai pu l'entendre autour de moi, pour diminuer les risques, de réduire drastiquement les actions et les placements alternatifs afin de redistribuer la fortune dans des comptes à terme ou des obligations d'Etat, car la faible rentabilité des taux actuels de 2% sur dix ans ne permettrait pas, de toute évidence, d'atteindre le taux de rendement minimum de 4,5%, voire davantage, nécessaire au bon équilibre d'une caisse de pension.

Alors, voilà. Le tableau ayant été brossé, et en rappelant que théoriquement les caisses de pension déficitaires doivent présenter des mesures correctives à l'autorité de surveillance, j'aimerais connaître la position du Conseil administratif et les mesures qu'il entend proposer afin de remettre sur pied, voire de sauvegarder la CAP, qui se trouve – en tout cas provisoirement – dans une situation difficile, voire préoccupante, en regard d'un taux de couverture compris entre 110 et 120% préconisé par les experts, et du contenu du message du 19 septembre 2008 du Conseil fédéral, qui prévoit une recapitalisation complète en quarante ans pour les institutions de prévoyance de corporations de droit public.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Barbey veut intervenir à ce sujet...

**M. Alexis Barbey (L).** Oui, Madame la présidente, je demande l'ouverture de la discussion. J'ai bien pris note de la prise de position de M. Zaugg et d'A gauche toute! à propos de la capitalisation de la CAP et de son avenir. Les libéraux estiment que c'est un sujet extrêmement important, non seulement en raison du pouvoir d'investissement sur l'avenir que représente la gestion de nos caisses de pension, mais également à cause des montants qui en résultent à la fois pour la Ville, en tant qu'employeur, et pour les bénéficiaires, en tant qu'employés. Par conséquent, les libéraux aimeraient ouvrir la discussion sur le sujet de l'avenir de la CAP et faire valoir leur point de vue.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 39 oui contre 15 non (1 abstention).

**La présidente.** Nous ouvrons donc la discussion. M. Pagni répondra demain.

**M. Alexis Barbey (L).** Il y a un instant, nous avons entendu un point de vue qui exprimait – à juste titre, je pense – l'inquiétude des pensionnés de la CAP par rapport à l'avenir de l'institution censée garantir et financer leur retraite. Il est clair que ce souci est particulièrement actuel et vivace, au moment où les marchés financiers ont connu les troubles que l'on sait, c'est-à-dire un grave recul de la valeur des actions et des placements faits par les caisses de pension pour financer les retraites de leurs bénéficiaires.

M. Zaugg a également fait mention de deux cas un peu plus épisodiques ou fugaces, dirais-je: l'intention de certaines caisses de pension d'effectuer auprès de leurs pensionnés des prélèvements qui ne seraient pas versés sur leur compte, de manière à compenser les pertes qui, par exemple, auraient été faites sur les marchés financiers – pertes qui auraient obéré la capacité des caisses de pension à assurer le financement des retraites, à terme, pour leurs bénéficiaires.

L'autre élément est l'éventualité de placements faits par la CAP ou d'autres organismes dans lesquels la Ville serait directement impliquée, dans des placements frauduleux résultant des manipulations que les fonds Madoff et que Madoff lui-même ont effectués, et qui ont été largement publiés ces derniers temps.

Je crois que la revendication d'explications et d'éclaircissements, sur ces deux points, concernant la situation de la CAP est importante. Les libéraux reprennent

volontiers ce désir de transparence à leur compte pour appuyer la demande du groupe A gauche toute! telle que son représentant l'a exprimée tout à l'heure.

Mais il y a une problématique un peu plus vaste, à laquelle les libéraux s'emploient législature après législature, année après année, séance du Conseil municipal après séance du Conseil municipal, et même séance de la commission des finances après séance de la commission des finances: je veux parler de la problématique de la CAP non pas en tant qu'elle garantit les retraites de ses assurés, mais en tant que caisse qui privilégie les prestations, c'est-à-dire un pourcentage du salaire final des employés qui cotisent, par rapport à une primauté aux cotisations; c'est ce que font une immense majorité des caisses de pension, à l'heure actuelle, c'est-à-dire de capitaliser en fonction des montants que les assurés et les employeurs ont effectivement versés à la caisse de pension, pour déterminer le montant qui sera versé aux assurés, donc aux retraités au moment de leur retraite.

Sur ce point, il y a deux visions de la retraite complètement différentes. Je rappelle que les caisses de pension sont destinées à venir en complément de l'AVS, cette dernière étant une forme de retraite à laquelle tous les employés au bénéfice d'un revenu cotisent selon un pourcentage uniforme et qui donne lieu à une redistribution où ceux qui ont eu des revenus élevés et ont beaucoup cotisé redistribuent une partie de ce qu'ils ont cotisé au bénéfice de ceux qui ont eu des revenus moins importants et ont cotisé moins. De cette manière, tout le monde touche un montant identique au moment de sa retraite.

Ce montant identique n'est naturellement – hélas – pas suffisant pour faire face aux besoins d'une retraite, et donc le deuxième pilier, la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) – la CAP, dans le cas qui nous occupe – vient en complément de ce versement. La CAP utilise une formule relativement simple à comprendre, selon laquelle les 60% du dernier salaire touché par un employé de la CAP seront versés pour la retraite de cette personne en plus du montant de l'AVS, de manière à garantir à chacun que son niveau de vie ne baissera pas trop au moment où il passera de la situation d'employé salarié à celle de pensionné retraité bénéficiant à la fois de l'AVS et de la LPP, en l'occurrence versée par la CAP.

C'est là un des axes de réflexion concernant le deuxième pilier, celui qui a été longtemps privilégié par les caisses de la fonction publique et par d'autres caisses de très grands organismes – je pense à l'ONU, et à d'autres grandes entreprises au niveau suisse – qui ont privilégié cette espèce de droit à un pourcentage du dernier salaire. On peut entrer dans les détails – et je me ferai un plaisir de le faire, si le débat s'oriente dans cette direction – sur les mérites et les vices de cette façon de calculer la rente des pensionnés de la CAP.

Mais il existe une autre manière de voir les choses qui se profile dans ce débat: c'est celle de l'immense majorité des caisses, je le répète, qui ont une pri-

mauté aux cotisations, c'est-à-dire qu'elles prennent en compte les sommes que les employés ont versées dans leur caisse de pension, y ajoutent les sommes que les employeurs y ont versées – ce qui double les montants, grosso modo, et parfois les triple – et font du rendement de ce capital le complément de la retraite des gens au bénéfice de la LPP.

Je suis désolé pour cette explication complexe et technique, mais il existe réellement deux façons de voir les choses. L'une est idéaliste et volontariste, elle dit que les gens qui arrivent à la retraite doivent bénéficier du 60% de leur salaire pour continuer à vivre. L'autre est pragmatique, et elle dit que les gens ont droit au rendement de ce qu'ils ont épargné, c'est-à-dire qu'ils ont droit au résultat de leur épargne pendant leur vie de travail, et que c'est cela qui déterminera le montant de leur retraite. Ces deux façons de voir sont diamétralement opposées; je le répète, la première est volontariste et déterministe, et la deuxième est pragmatiste, car elle tient compte du résultat d'une action effectivement engagée.

La CAP fait partie de la première catégorie, c'est-à-dire de ceux qui estiment *ex ante* que l'on doit pouvoir estimer le montant d'une retraite avant que celle-ci ne soit effective. Dans un idéal complètement abstrait, cela pourrait avoir son bien-fondé. Mais, dans les réalités de la vie économique, cela ne permet pas à une caisse de pension de tenir le cap. Pourquoi toutes les caisses de pension fonctionnant selon le mode des primautés aux prestations sont-elles passées à des primautés aux cotisations? Simplement parce que la rentabilité des marchés financiers ne permet pas de financer une caisse de primauté aux prestations.

Dès lors, nous sommes obligés de nous poser la question suivante: pouvons-nous continuer à vivre la tête dans le sac en ce qui concerne les plus grosses caisses de la Ville et du Canton, dont bénéficient les fonctionnaires de ces deux entités publiques? Les sommes concernées sont énormes. Pouvons-nous vraiment continuer à estimer qu'il existe un droit à certaines prestations?

M<sup>me</sup> la présidente me fait signe que j'ai parlé trop longuement – et je la crois volontiers – je n'abuserai donc pas de mon temps de parole. Ce que je veux dire, c'est que les libéraux ont une vision réaliste des choses. Ils disent que le raisonnement à partir duquel fonctionne la CAP n'est pas soutenable. Nous devons la soumettre aux réalités du marché et lui appliquer les mêmes règles qu'à tout le monde pour la rendre viable...

*M<sup>me</sup> Salika Wenger (ADG).* On a vu les résultats du marché!

**La présidente.** Madame Wenger, s'il vous plaît!

*M. Alexis Barbey.* Je maintiens ce que je viens de dire, quoi qu'en pense M<sup>me</sup> Wenger avec ses exhortations. C'est ce que je me propose de débattre avec vous dans le cadre d'un deuxième tour de parole, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

**M. Olivier Fiumelli (R).** Quant à moi, je serai bref. Nous rejoignons les inquiétudes exprimées par le groupe A gauche toute! et les libéraux au sujet de la CAP. Pour ma part, j'aimerais faire une remarque assez simple: nous regrettons qu'aucune information n'ait été donnée officiellement au sujet de la CAP lors de l'examen des comptes 2008 de la Ville. En commission des finances, il a fallu insister pour qu'on nous lâche un chiffre, soit un déficit technique de 200 millions de francs sur l'exercice 2008.

Il faudrait mettre en parallèle ce chiffre – même si ce n'est évidemment pas comparable – avec les 150 millions de francs de bénéfice de la Ville. Si l'on compare ces 150 millions avec les 200 millions de francs de déficit technique, on arrive à une perte sur l'exercice 2008. La Ville s'est glorifiée d'avoir fait un excellent résultat financier; quant à nous, nous pensons que l'information sur ce déficit aurait dû figurer dans les comptes de la Ville. En effet, à moyen et long terme, c'est de toute façon les salariés de la Ville qui seront mis à contribution.

Nous pensons donc que cette information doit figurer aux comptes, comme dans toutes les collectivités publiques. Nous notons d'ailleurs que tel est le cas aux SIG, qui sont les partenaires de la Ville à la CAP, puisque leurs employés en dépendent également. Le déficit technique lié à la part des employés des SIG figure donc dans les comptes des SIG, et c'est normal, car ce sont bien eux qui, un jour, devront combler les déficits de la CAP.

A nos yeux, le débat à ce sujet est urgent et très important. Nous souhaitons que, à l'avenir, le Conseil administratif soit beaucoup plus transparent par rapport à la CAP. Nous nous inquiétons de certains propos qui nous ont été tenus, selon lesquels le représentant du Conseil administratif n'aurait été que très peu présent lors des différentes réunions de la CAP ces dernières années.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lorsque l'on parle des caisses de retraite – que ce soit la CIA, la CEH des établissements publics médicaux ou la CAP – certaines théories peuvent s'opposer et il vaut la peine d'en débattre. Mais le magistrat nous a promis des explications pour demain, et nous les attendons. Les démocrates-chrétiens ouvriront donc la discussion demain, car nous sommes intéressés à connaître les explications techniques qui seront données à la suite des interventions de MM. Barbey

et Fiumelli. Nous nous réservons donc d'intervenir alors sur ce sujet, conscients qu'il s'agit d'une discussion avant tout technique. Nous souhaitons avoir tous les éléments en main avant de prendre une position sur cette interpellation.

**M. Alexis Barbey (L).** Puisque le débat s'inscrit dans une perspective à deux vitesses, si je puis dire, et que nous aurons le débat demain, je tiens à demander au Conseil administratif de l'aborder selon une double perspective. Premièrement, il s'agit d'estimer la viabilité de la CAP à long terme, c'est-à-dire sur les quinze ans à venir, en fonction de l'évolution des marchés et du montant qu'elle paie par rapport à celui des cotisations des fonctionnaires de la Ville de Genève. Deuxièmement, j'aimerais également que le Conseil administratif arrive avec une réponse quantifiée au sujet du taux de capitalisation de la CAP.

Chacun sait que, lorsqu'un employé part à la retraite, il peut demander le versement non pas des rentes, mais d'un capital. Le taux de capitalisation est donc un élément extrêmement important pour savoir si une caisse de pension peut faire face aux demandes de ses assurés. Les libéraux aimeraient avoir des réponses dans cette double perspective lors du débat de demain, c'est pourquoi je me suis permis d'intervenir une deuxième fois pour le demander.

**La présidente.** Le maire répondra ultérieurement.

Les interpellations I-196 et I-197 sont reportées sur demande de leurs auteurs respectifs. Nous passons au point suivant de notre ordre du jour.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

**5.a) Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 25 264 940 francs, soit:**

- un crédit de 24 803 300 francs destiné à la rénovation de l'Alhambra et à l'aménagement du bâtiment en salle de musique, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N<sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
- un crédit de 364 340 francs destiné à l'équipement en mobilier de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N<sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
- un crédit de 97 300 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N<sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-704).

Quatre crédits optionnels non additionnés sont prévus avec le présent crédit:

Option 1: Plancher mécanisé avec sièges démontables	1 780 100 francs
Option 2: Acquisition de matériel audio et d'éclairage scénique complémentaire	824 770 francs
Option 3: Construction d'un pavillon provisoire destiné à abriter l'Alhambra à proximité du bâtiment	1 259 400 francs
Option 4: Crédit d'étude pour un nouveau projet de rénovation «minimaliste»	1 777 770 francs

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

L'Alhambra, cet ancien music-hall, théâtre cinématographique à l'avant-garde des techniques dans les années 1920, appartient aujourd'hui à la mémoire collective. Il s'en dégage toujours une ambiance unique avec son plafond incurvé à caissons en stuc, ainsi qu'un caractère convivial, notamment dans le foyer du 1<sup>er</sup> étage.

En tant que bâtiment classé monument historique il bénéficie des mesures de protection prévues par la LPMNS (loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites).

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Il s'agit d'une des dernières salles de spectacles polyvalentes, dont l'indéniable succès est en rapport avec l'intérêt qu'on lui porte pour ses valeurs historique, culturelle et esthétique. L'Alhambra représente pour tous ses habitués non seulement un centre d'expression culturelle, mais aussi un lieu chaleureux de rencontre dans un secteur de la ville depuis longtemps trop dépeuplé.

La Ville de Genève, en tenant compte de ses caractéristiques et de sa qualité patrimoniale, entend réhabiliter et assurer un avenir culturel à ce lieu attrayant par un projet améliorant les capacités d'accueil du public et des artistes, et offrant la possibilité pour l'utilisateur d'augmenter le nombre et la variété des spectacles produits. De fait, la démarche s'inscrit dans le processus de revalorisation de tout le secteur, engagé dès l'année 2000 avec le projet d'aménagement du périmètre de la Rôtisserie, et qui se poursuivra avec l'étude pour la construction de logements en amont du théâtre, incluant, à terme, l'aménagement des deux aires de stationnement existantes en places publiques.

Issue d'un long processus de maturation, la présente proposition de crédit répond à la volonté du Conseil municipal de rénover la salle pour l'affecter à la musique amplifiée tout en apportant satisfaction aux acteurs culturels associés étroitement à la concertation. Elle comprend les crédits pour l'acquisition du mobilier et du matériel informatique nécessaires au fonctionnement de la salle.

Sont prévues des options décrites et chiffrées à part pour:

- la création d'un plancher mécanisé avec sièges démontables offrant la possibilité d'augmenter la capacité de la salle et de varier ses configurations;
- l'acquisition de matériel audio et d'éclairage scénique complémentaire.

Par ailleurs, faisant suite à l'acceptation par le Conseil municipal, le 22 avril 2008, de la motion M-788 «Pour le maintien de l'Alhambra dans son affectation actuelle» et afin de ne pas compromettre la réalisation du projet, objet de la présente proposition, il est proposé également en option un crédit pour la construction d'un pavillon provisoire à proximité de la salle. Il sera destiné à abriter l'Alhambra durant les travaux et jusqu'à ce que celui-ci puisse être replacé dans les environs.

Enfin, en cas de refus du crédit de construction, une dernière option, sous forme d'un crédit d'étude pour un nouveau projet plus minimaliste, a été incluse.

### **Historique de l'opération**

1918-20 Construction de la salle par l'architecte Paul Perrin.

1995 Le 12 mars, votation cantonale en faveur du maintien de l'Alhambra. Le 21 septembre, le Conseil administratif dépose une demande de classement auprès du Conseil d'Etat, propriétaire du bâtiment depuis 1961.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

- 1996 Le 29 avril par arrêté du Conseil d'Etat, MS-C239, la salle est classée monument historique.
- 2000 Le 1<sup>er</sup> janvier, dans le cadre d'une convention d'échange de parcelles entre la Ville et l'Etat pour la réalisation du stade de la Praille, la Ville de Genève devient propriétaire du bâtiment.
- 2002 Le 15 janvier, vote par le Conseil municipal d'un crédit de 1 277 000 francs (PR-128) destiné à la réfection de la toiture et à la mise en conformité des équipements techniques pour permettre l'exploitation de la salle (gestionnaire Service des bâtiments), et vote d'un crédit d'études d'un montant de 150 000 francs (PR-117) destiné à une étude de faisabilité pour évaluer la future destination du bâtiment.
- 2004 Le 13 septembre, le Conseil municipal vote un crédit de 933 000 francs (PR-320) destiné à la poursuite de l'étude de la rénovation et de l'aménagement de l'Alhambra en salle de musique amplifiée et accessoirement acoustique.
- 2005 Le 7 décembre, délivrance de l'autorisation de construire DD 99646 pour les aménagements routiers du périmètre de la Rôtisserie compris entre la rue d'Italie et la place des Trois-Perdrix. L'autorisation est frappée de recours pendant devant le tribunal administratif.
- 2005 Le 16 décembre, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie mandate, sur appel d'offres, les bureaux d'architectes, d'ingénieurs civils et d'ingénieurs CVSE.
- 2006 L'équipe de mandataires est complétée par un ingénieur scénique ainsi que par un ingénieur en acoustique des salles de spectacles.
- 2007 Le 20 février, rapport des mandataires intitulé «rénovation de l'Alhambra, avant-projet» comprenant deux variantes d'extension, l'une au sous-sol, l'autre sur la place de la Rôtisserie (qui sera retenue), ainsi qu'une option de plancher mécanisé, dont il est décidé de poursuivre l'étude.
- 2008 Le 19 mars, extrait du Conseil administratif concernant la gestion des futures buvettes de l'Alhambra. Ce dernier choisit l'option dite «salle communale» confiant la gestion des buvettes aux organisateurs de concerts qui loueront la salle.
- 2008 Le 28 mars, remise d'une première version du devis général par les mandataires, d'un montant dépassant les objectifs demandés.
- 2008 Le 22 avril, acceptation par le Conseil municipal de la motion M-788 «Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle».
- 2008 Le 9 septembre, remise du devis général révisé par les mandataires.
- 2008 Le 4 novembre, acceptation par le Conseil municipal de la pétition P-211 «Non à la fermeture définitive de l'Alhambar».

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

2008 Le 4 novembre une pétition P-224 est déposée par le collectif des associations de musique, intitulée «Pour la réalisation du projet de la maison des musiques à l'Alhambra».

### Notice historique

Construite en 1918-1920, la salle de l'Alhambra constitue un élément significatif du patrimoine architectural genevois, ce qui lui a valu d'être classée monument historique le 29 avril 1996. Situé entre les haute et basse villes, le bâtiment marque le passage d'un tissu urbain préindustriel aux ensembles locatifs et commerciaux du XX<sup>e</sup> siècle. Il constitue aussi une architecture de transition, du fait d'avoir été conçu comme un théâtre, mais pour servir une nouveauté en plein essor: le cinéma. De fait, son architecte, Paul Perrin, a clairement distingué trois zones – entrée avec foyers et services, salle avec balcons, scène avec fosse d'orchestre – permettant une grande diversité de spectacles.

L'Alhambra est porté par une structure en béton armé et habillé d'une enveloppe en simili-pierre. Ses façades s'inscrivent dans un courant historicisant, comme en témoignent les éléments tirés du répertoire baroque (péristyle ovale, colonnes, pilastres, oculi, fronton cintré et corniches saillantes). Cependant, l'expression sobre et la géométrie des motifs, notamment ceux du décor intérieur, participent d'une tendance plus moderne, proche de l'Art Déco.

Appelé à l'origine théâtre cinématographique Omnia, il a été qualifié de «plus belle salle de Suisse destinée à l'image animée». En 1928, il est à l'avant-garde des techniques cinématographiques avec la première installation de cinéma sonore de Suisse.

### Concertation avec les milieux culturels, associatifs et de défense du patrimoine

Les acteurs culturels genevois ont, de tous temps, été étroitement associés au devenir de l'Alhambra. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la mobilisation qu'ils menèrent de pair avec les associations de quartier, fut à l'origine de sa sauvegarde. Depuis bientôt deux décennies, ils sont en effet intervenus avec constance, agissant comme réelle force de propositions.

C'est ainsi qu'un collectif d'associations (Archipel, AMR, Ateliers d'ethnomusicologie, La Bâtie – Festival de Genève, Contrechamps, CIP, Ensemble 415) proposa en août 1999, dans le cadre d'un document intitulé «L'Alhambra – Salle pour les musiques d'aujourd'hui», d'affecter l'Alhambra aux activités musicales.

Ce fut à l'occasion d'une consultation menée auprès des utilisateurs potentiels en février 2001 que s'est confirmée la vocation musicale de la salle.

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

Le 16 janvier 2003, les conseillers administratifs en charge du département des affaires culturelles et du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie leur présentent le projet d'une maison des musiques qui tente de concilier deux affectations qui se révéleront antinomiques par la suite pour des questions de qualité acoustique de la salle: musique classique et musiques actuelles.

Lors de trois séances de consultation, les 12 juin, 4 juillet et 23 septembre 2003, une variante de rénovation répondant à la fois à leurs besoins et aux impératifs de réalité budgétaire est retenue. Il ressortira de leurs discussions une version dédiée principalement aux musiques amplifiées et accessoirement aux musiques acoustiques. C'est sur cette base que sera conçu le projet de crédit d'étude PR-320 accepté à l'unanimité du Conseil municipal le 13 septembre 2004.

Des sondages complémentaires effectués auprès des milieux musicaux en septembre 2006 et mars 2007 ont confirmé que les musiques actuelles prévalaient nettement sur les musiques classiques en termes d'intentions d'utilisation, l'Orchestre de chambre de Genève et Contrechamps renonçant clairement à cette salle au profit du Studio Ernest-Ansermet qui leur était désormais attribué. Ces mêmes sondages de 2006 et 2007 ont laissé apparaître un intérêt certain pour les possibilités offertes par le parterre mécanisé permettant à une partie du public de suivre les concerts debout (décrit et chiffré plus loin sous «option 1»).

En date du 28 mai 2008, le projet a été exposé aux représentants de la Commission des monuments, de la nature et des sites et de l'association Action patrimoine vivant. Dans son préavis du 13 août 2008, la sous-commission monuments et antiquités estime globalement que les aménagements projetés pour augmenter la jauge de la salle ne dénaturent pas la substance historique. Elle émet également des réserves contre des décisions qui seraient prises concernant les décors, les conclusions devant lui être soumises.

Conformément à ses recommandations, les trois verrières circulaires du plafond, lesquelles devaient initialement être adaptées pour servir à l'éclairage scénique, seront restaurées et une passerelle suspendue sera installée pour supporter des projecteurs.

En date du 23 février 2009, le projet a été présenté à la Société d'art public, devenue Patrimoine suisse Genève

**Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions**

La présente proposition du crédit 3 répond à la motion M-788 du 12 mars 2008 de M. Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Martine Sumi, Christiane Olivier, Annina Pfund, Véronique Paris, Silvia Machado, Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Thierry Piguet, intitulée: «Pour le maintien de l'Alhambra dans son affectation actuelle», acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 22 avril 2008 et demandant:

- d'assurer la pérennité de l'Alhambra dans son mode d'exploitation actuel;
- de veiller en conséquence à ce que l'espace réservé à l'Alhambra soit garanti et aménagé dans le cadre des travaux de rénovation et de réaffectation du bâtiment de l'Alhambra.

La présente proposition de crédit répond également à la pétition P-211 de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, intitulée «Non à la fermeture définitive de l'Alhambra», à propos de laquelle les conclusions de la commission des pétitions ont été acceptées le 4 novembre 2008 par le Conseil municipal.

Elle répond également à la pétition P-224 du collectif d'associations (Archipel, AMR, Ateliers d'ethnomusicologie, La Bâtie-Festival de Genève, Contrechamps, Fanfare du Loup), intitulée «Pour la réalisation du projet de la maison des musiques à l'Alhambra» et refusée par la commission des pétitions.

### **Exposé des motifs**

Le projet est issu d'un processus d'élaboration qui s'est attaché à exploiter les atouts et le potentiel scénographique du bâtiment. Au-delà des considérations liées à l'amélioration des conditions d'accueil, d'exploitation et de confort de l'édifice, une réflexion approfondie a été menée sur la conception de la salle de concert et son rôle dans le paysage culturel genevois.

Les équipements proposés, souples d'utilisation et compatibles avec une augmentation significative du nombre et du genre de spectacles produits, traduisent la volonté de combler un manque dans l'offre des salles genevoises. Pour répondre à sa «mission artistique» ainsi qu'aux exigences d'une salle polyvalente et fonctionnelle, l'Alhambra sera:

- une salle dédiée à la musique: concerts en priorité mais aussi temporairement comédie musicale, théâtre musical, exceptionnellement cinéma et théâtre;
- une salle dédiée prioritairement à la musique amplifiée: jazz, musique du monde, variété, rock, pop, à l'exclusion des extrêmes, type hard rock, heavy metal;
- une salle pouvant être utilisée accessoirement pour la musique acoustique: musique contemporaine, musique de chambre, spectacle lyrique avec voix;
- une salle principalement d'accueil de spectacles (où des spectacles-concerts existants sont accueillis pour une ou plusieurs représentations), occasionnel-

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

lement de création de spectacles pour des productions locales (où sont répétés et créés des spectacles pour la première fois avec résidence des artistes et ateliers de mise au point);

- une salle dont les spectacles sont programmés prioritairement par des producteurs locaux existants (AMR, Ateliers d'ethnomusicologie, ASMV, OCG, Contrechamps), pour certains par la Ville de Genève;
- une salle accueillant un certain nombre de festivals, avec plusieurs spectacles par soir, soit comme lieu principal (AMR-jazz, flamenco, ethnomusicologie), soit comme lieu complémentaire (La Bâtie);
- une salle dont le nombre de représentations annuelles pourrait se situer autour de 170, contre une centaine actuellement;
- une salle dont la programmation s'adresse à un public local et régional.

Lorsque l'on parle de musiques amplifiées, on pense évidemment aux musiques actuelles recouvrant essentiellement les formes populaires apparues au cours du XX<sup>e</sup> siècle et dans lesquelles on retrouve, pêle-mêle, la chanson, la variété, le jazz, le blues, le rock, la pop, le folk, la salsa, la world music, l'électronica, le reggae, le hip-hop, le rap, la techno, ainsi qu'une multitude de sous-catégories spécialisées. On inclut les musiques traditionnelles (ethno) dans cette catégorie, partant du principe qu'elles sont en constante évolution et qu'elles concernent le temps présent. De plus, elles relèvent souvent de la musique improvisée.

Il est cependant nécessaire de préciser que les musiques particulièrement bruyantes et remuantes (punk, rock and roll, trash metal, grunge, rap, techno, etc.) n'auront pas leur place dans la salle rénovée, parce que le comportement du public ne serait pas adapté à sa délicatesse et ne manquerait pas d'occasionner des dégradations. Le quartier non plus ne supporterait pas les entrées et sorties d'un public par trop remuant.

Un bref survol du marché, du point de vue de l'offre en salles d'une part, et de la demande des organisateurs et du public d'autre part, est indispensable pour avoir une vision claire des enjeux de cette rénovation:

Du côté de l'offre, si l'on examine l'éventail des salles genevoises, on constate qu'il n'y a pas, actuellement dans le bassin genevois, de salle correspondant à la jauge proposée, réellement adaptée pour accueillir dans de bonnes conditions des concerts professionnels.

La seule salle répondant, bien qu'imparfaitement, à cette définition est la salle des fêtes de Thônex.

Le Victoria Hall possède une jauge appréciable (1700 places), répond aux critères de confort et est parfois utilisé pour des concerts de jazz, de musiques du

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

monde ou de variété. Mais son acoustique est toutefois inadaptée pour ce type de concert car beaucoup trop réverbérante (conçue pour la musique classique).

A l'autre extrême, l'Usine, parfaitement adaptée aux concerts de type rock ou techno très fortement amplifiés et dont le rôle social est évident, manque en revanche des aménagements minimaux pour quiconque aspire à un minimum de confort.

Le Palladium (1000 places) est principalement utilisé pour des concerts, sans être adapté pour cela (salle de fête communale): absence d'infrastructures technique et d'accueil des artistes, scène trop petite, volume trop faible, acoustique défaillante.

La jauge prévue pour l'Alhambra, de 780 places environ, se positionne donc bien entre l'Arena (4000 à 10 000) pour les grosses productions et les nombreuses petites salles spécialisées généralement dotées d'environ 150 places (Chat-Noir, Traverse, Bateau Genève, Contretemps, Sud des Alpes).

L'analyse de la demande a quant à elle clairement montré l'intérêt des utilisateurs potentiels pour cette salle, tant du côté des associations subventionnées que des promoteurs commerciaux.

Une salle pour les concerts de type rock nécessitant un certain confort pour les artistes et pour le public, attirerait les agences artistiques et les organisateurs régionaux qui actuellement ne trouvent pas les conditions d'accueil adéquates à Genève.

### **Obligations légales et de sécurité**

La réalisation de ces travaux répond à l'obligation légale incombant au Conseil administratif de conserver les biens communaux (loi sur l'administration des communes, B 6 05, article 48).

Les installations de la maison des musiques, dont la jauge est amenée à être augmentée, répondront aux exigences en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs. Elles respecteront l'ensemble des prescriptions du service sécurité-salubrité du DCTI ainsi que les recommandations de l'OCIRT. En particulier, elles se conformeront:

- aux exigences de l'ordonnance sur la protection contre le bruit et aux règles connues de la construction en matière d'acoustique (SIA 181);
- aux directives de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) à Berne qui régissent les normes de protection incendie;
- aux exigences des normes SIA 260 et 262 en matière de sécurité structurelle en fonction des charges utiles.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques**Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux**

Un des objectifs importants du projet de rénovation-restauration de la salle de l'Alhambra réside dans la volonté de concilier, d'une part, les aspects patrimoniaux et, d'autre part, les exigences d'une salle de spectacles contemporains:

- la réhabilitation de ce bâtiment classé – à l'origine un «théâtre cinématographique» puis une salle de spectacles – devenu vétuste et qui a subi plusieurs transformations partielles;
- l'aménagement d'une salle de spectacles dédiée à la musique amplifiée. Cela induit un équipement adéquat, des conditions de travail et d'accueil pour le public et les artistes nettement plus satisfaisantes qu'aujourd'hui, en vue d'une fréquentation et d'utilisations accrues.

La construction d'une annexe en pignon à l'arrière-scène permet de créer des ateliers, loges et dépôts accessibles directement depuis l'extérieur au niveau de la scène. La réorganisation du parterre et des gradins se traduit par l'augmentation de la jauge.

L'aménagement des foyers complétera la programmation de la salle offrant un prolongement aux spectacles. En particulier, le foyer à l'étage servira, outre de lieu d'attente (entrée et entractes), d'espaces d'exposition, de conférences de petites productions et pourra être utilisé indépendamment de la salle (périodes de montage et de répétition sur scène).

*Programme*Rénovation du bâtiment

Le bâtiment, sur de nombreux points, est devenu vétuste et l'intervention s'attache notamment à:

- réparer ou refaire certains éléments de l'enveloppe (fissures dans les murs, crépis fusés, fenêtres, toiture, etc.) et certains aménagements intérieurs;
- renforcer la structure des balcons;
- refaire intégralement les installations techniques: chauffage, sanitaires, électricité;
- améliorer la performance énergétique globale du bâtiment, de son enveloppe comme de ses installations techniques;
- limiter au minimum l'impact des infiltrations d'eau côté Vieille-Ville;
- restituer, par réparation ou réfection, certaines finitions d'origine;
- répondre aux exigences de sécurité par des dispositifs adéquats;
- valoriser – tant sur le plan de l'esthétique que de l'usage – le potentiel du bâtiment et réduire, parallèlement et dans la mesure du possible, l'impact des nouveaux impératifs techniques.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Augmentation de la jauge et accueil du public

Le projet prévoit une nette augmentation de la jauge obtenue par la réutilisation complète des balcons et des «baignoires» latérales (loges) du parterre et du 1<sup>er</sup> balcon ainsi que par une nouvelle répartition des sièges. Le gradin en bois de la partie centrale du 1<sup>er</sup> balcon est complètement reconstruit pour augmenter la pente et améliorer la visibilité.

La capacité de la salle est portée à environ 780 places assises avec, en plus, une dizaine de places assis/debout au lieu des 460 places actuelles, soit un gain de 330 places (environ 70%). Pour mémoire, au moment de son ouverture dans les années vingt, la salle pouvait accueillir jusqu'à 1400 spectateurs.

Le proscenium (avant-scène) devient modulable afin d'améliorer le rapport entre les artistes et le public. Une fois démonté, trois rangées de sièges supplémentaires peuvent être rajoutées. Les trois premiers rangs de fauteuils devant le proscenium sont eux aussi démontables pour permettre d'agrandir la scène ou d'installer des musiciens au niveau de la salle.

Une billetterie, réservée à l'Alhambra, est prévue au rez-de-chaussée et les deux guichets ouvrants sur le porche d'entrée sont maintenus.

D'autres locaux améliorent l'accueil du public grâce au réaménagement du sous-sol existant, soit:

- un vestiaire;
- deux locaux sanitaires (W.-C. hommes, femmes, handicapés), complétés par des W.-C. d'appoint aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages.

Enfin, l'installation d'un ascenseur desservant tous les niveaux permet aux personnes handicapées et à mobilité réduite d'accéder à la totalité des locaux en même temps qu'il facilite les activités liées aux bars (accès aux dépôts des sous-sols et combles).

Décor intérieur

Deux périodes d'intervention significatives et très différenciées sur les finitions (murs, plafonds et sols) ont été repérées: celle du décor d'origine (1920) et celle effectuée en 1926 visible actuellement sur le plafond voûté de la salle.

Le projet ne propose pas une réhabilitation-reconstitution de l'un ou l'autre des décors en raison d'un coût totalement disproportionné, mais un nouveau décor traité simplement qui, dans la salle, mettra en valeur le plafond à caissons moulurés percé de trois verrières circulaires à moucharabiehs.

Par contre, le projet reprend le mode d'éclairage artificiel originel dans la salle (plafond et balcons) et le porche d'entrée, à savoir un traitement avec des ampoules nues de faible intensité et énergétiquement performantes.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

L'espace du foyer de l'étage, qui conserve la majeure partie de sa substance dans un bâtiment qui a subi de nombreuses modifications, doit faire l'objet d'une restauration attentive, en particulier en ce qui concerne les menuiseries extérieures, lesquelles jouent un rôle déterminant dans l'image de l'espace intérieur du foyer et dans celle de la façade extérieure, participant à l'identité forte du lieu.

### Construction d'une annexe

Des locaux indispensables aux artistes et aux techniciens sont créés grâce à la construction d'un bâtiment annexe contigu au bâtiment principal sur le parking de la rue de la Rôtisserie.

D'un volume d'environ 1000 m<sup>3</sup>, il est traité de manière très sobre et préserve la continuité de la muraille de la Vieille-Ville. Un quai de déchargement avec une plate-forme élévatrice facilitent les livraisons de matériel scénique.

Il comporte 4 niveaux de 95 m<sup>2</sup> chacun avec:

- au sous-sol: 2 ateliers et des locaux techniques;
- au rez-de-chaussée: un dépôt derrière la scène, local de travail relié à la salle ainsi qu'un nouveau quai de déchargement couvert muni d'une plate-forme élévatrice qui dessert également le sous-sol;
- aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages: 6 loges au total. L'espace du 1<sup>er</sup> étage est modulable pour s'adapter aux différents besoins: 3 loges et/ou cafétéria pour artistes ou catering lors de festival.

### Installations techniques

Modernisation des installations techniques afin d'améliorer les confort d'usages: climatique, technique, acoustique, et comprenant:

- une ventilation de tous les locaux, de la salle et de la scène;
- une isolation acoustique performante pour éviter les nuisances sonores vis-à-vis du voisinage et les immissions phoniques provenant de l'extérieur durant les spectacles;
- une amélioration de la qualité acoustique des différents espaces notamment dans la salle (adaptation à la musique amplifiée);
- une nouvelle distribution électrique avec les câblages lumière, son, interphone.

### Locaux administratifs

Les espaces de travail pour le personnel administratif situés au 2<sup>e</sup> niveau du bâtiment existant sont simplement rafraîchis et munis des raccordements infor-

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

matiques adéquats. Les menuiseries extérieures existantes sont améliorées du fait du remplacement des vitrages simples par des verres isolants.

Cage de scène et équipements d'exploitation scéniques

Le volume de la cage de scène est conservé. Les aménagements actuels, en très mauvais état, sont complètement remplacés et repensés en fonction de la nouvelle affectation de la salle et en vue de faciliter les opérations de montage / démontage des concerts. Le proscenium est également reconstruit et rendu modulable.

Des structures d'accrochage des projecteurs et des équipements complémentaires sont créés en accord avec les besoins des productions actuelles. Pour assurer l'éclairage frontal de la scène, une passerelle suspendue au plafond de la salle est prévue.

Cette structure métallique en forme de «U» accessible depuis la cage de scène permet de faciliter le travail des techniciens.

Un local de régie son-lumière est créé à l'arrière du 1<sup>er</sup> balcon. Il est complété par un décaissement au parterre, qui permet l'installation des régies mobiles. Le local de projection cinéma au 2<sup>e</sup> étage est maintenu avec les projecteurs existants.

Les équipements, les réseaux de sonorisation et d'éclairage scénique sont repris dans leur ensemble avec récupération de ce qui peut l'être (parc de projecteur notamment).

Autres locaux

Les surfaces disponibles dans le sous-sol existant et les combles sont réservées aux locaux techniques, de service et aux dépôts. Le sous-sol de la scène est relié à celui de l'annexe.

Des raccordements électriques extérieurs permettent l'accueil des cars d'enregistrement.

**Aménagement urbain et mobilité**

Une étude menée par un ingénieur spécialisé a permis de définir la manœuvre optimale des véhicules de livraison via le parking existant.

Sur la rue de la Rôtisserie, en raison de la construction de l'annexe, de légères modifications de l'espace public, notamment des bordures de trottoirs au niveau du parking et l'abattage d'un arbre, seront nécessaires. En outre, le stationnement

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

deux-roues et véhicules individuels devra être réorganisé: une quinzaine de places deux-roues devront être supprimées.

Dans un second temps, une adaptation du projet d'aménagement définitif de la rue de la Rôtisserie sera nécessaire pour garantir l'accès des véhicules de livraison sur la nouvelle place piétonne (autorisation de construire DD 99 646). Cette deuxième adaptation ne fait pas partie de la présente demande de crédit.

### **Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève**

Restauration et mise en valeur d'un bâtiment public classé monument historique, imprimant une identité urbaine et collective forte au lieu. Transmission d'un héritage aux générations futures.

Remise en valeur et amélioration des conditions d'accueil du public contribuant à l'accès à la culture à un plus grand nombre.

Amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment et diminution de près de 50% des consommations d'énergie de chauffage.

Respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier.

En particulier, prise en compte obligatoire de la liste rouge des matériaux de construction contenant des substances toxiques publiée par l'Etat de Genève

Les mandataires devront également s'appuyer sur les fiches CFC publiées par l'association Ecobau ([www.eco-bau.ch](http://www.eco-bau.ch), chapitre «fiches CFC»).

### **Concept énergétique**

Ces travaux constituent l'opportunité d'atteindre un certain nombre d'objectifs tout en optimisant leurs coûts.

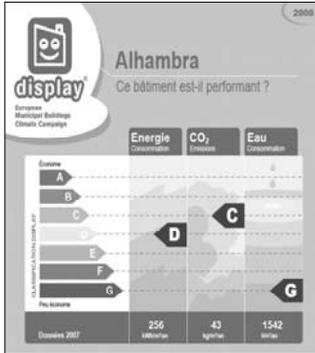
Il s'agit d'une part d'assurer les conditions de confort d'occupation:

- de la salle de spectacle dont la jauge a été augmentée, en particulier grâce à l'amélioration des performances technique et énergétique des installations de ventilation intégrant un récupérateur de chaleur à haut rendement;
- du bâtiment grâce à l'amélioration de la qualité thermique de son enveloppe (murs et vitrages) partout où cela a été jugé possible ou acceptable par les spécialistes en conservation du patrimoine.

Il s'agit d'autre part d'améliorer le bilan énergétique et environnemental du bâtiment, en appliquant les principes décrits dans le document de stratégie adop-

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

tée par la Ville de Genève «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chauffage de ses bâtiments. L'objectif fixé dans un cadre de rénovation est de diminuer d'un facteur 2 les consommations d'énergie de chauffage.



L'Alhambra fait partie des bâtiments de la campagne Display et possède une étiquette énergie depuis 2006.

Les performances énergétiques du bâtiment (chauffage + électricité) sont moyennes (catégorie D), et un important potentiel d'amélioration existe.

La valeur, très mauvaise (indice G), pour la consommation d'eau s'explique essentiellement par l'utilisation d'un ratio (litres/m<sup>2</sup>) inadapté à la typologie du bâtiment.

En effet, les consommations d'eau des équipements culturels sont proportionnelles au nombre d'occupants et de spectateurs. En réalité, les consommations d'eau actuelles sont stables et ne présentent pas de caractère particulier. A noter également l'influence de la présence d'un restaurant.

### *Impact des travaux sur le bilan énergétique global*

#### Consommation de chauffage

Le bâtiment est classé et les enjeux patrimoniaux associés élevés, avec notamment l'objectif de préservation de la qualité esthétique de la façade principale ou du décor intérieur.

De ce fait, les possibilités d'améliorer la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment ont été parfois limitées.

Le programme des travaux comprend toutefois différentes interventions, tant sur l'enveloppe du bâtiment que sur ses équipements techniques, qui permettront au final de réduire les besoins en chauffage de près de 50% (soit une économie de 16 000 m<sup>3</sup> de gaz par an) et les émissions de CO<sub>2</sub> de 32 tonnes, tout en améliorant les conditions de confort des occupants.

Le concept de chauffage prévoit le maintien du gaz naturel comme source d'énergie primaire.

Ainsi les objectifs de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chauffage des bâtiments seront partiellement atteints.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Consommation d'électricité

Les équipements techniques relatifs à la mécanisation du proscenium, ainsi qu'à l'éclairage scénique devraient multiplier par six les consommations actuelles.

Au final, la consommation globale d'énergie du bâtiment augmentera sensiblement et il est prévu que le ratio de consommation d'énergie passera en classe F. Cela doit bien évidemment être mis en regard de l'augmentation très importante des prestations fournies.

Il faut également noter que l'étiquette énergie après travaux sera également fortement influencée par l'occupation des locaux, qui sera sans doute accrue. Dès lors, les consommations réelles d'énergie sont aujourd'hui difficilement quantifiables.

*Détail des travaux d'amélioration énergétique*

Enveloppe du bâtiment

Les améliorations consisteront en:

- l'isolation de la toiture;
- la restauration des vitrages de la façade d'entrée;
- l'isolation des façades pignon par du crépi isolant;
- l'isolation de la façade arrière par un doublage et un crépi isolant;
- la construction d'une annexe au dos de la scène selon des standards tendant vers Minergie.

Chauffage

Le bâtiment est actuellement chauffé par une chaudière à vapeur installée en 1989 et qui fonctionne au gaz naturel.

Il est prévu de remplacer l'ensemble de l'installation de production et de distribution de chaleur, vétuste, et qui ne correspond plus au standard actuel, par une nouvelle installation adaptée aux besoins futurs du bâtiment et de son extension, à savoir une chaudière à basse température équipée d'un brûleur modulant fonctionnant au gaz naturel.

De nouvelles conduites de distribution alimenteront les circuits suivants:

- une conduite à distance pour l'annexe;
- la production d'eau chaude sanitaire;
- la ventilation constituée de deux monoblocs «salle» et «foyer» situés aux combles;
- les radiateurs.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Tous les radiateurs sont remplacés par des nouveaux corps de chauffe dimensionnés pour travailler à «basse température» et équipés de vannes thermostatiques. Les locaux de l'annexe sont dotés d'un chauffage par le sol.

Les installations sont commandées par des régulateurs situés dans des tableaux électriques indépendants, mais reliés par un bus de communication afin que les besoins de l'annexe puissent être transmis à la production de chaleur. Une gestion de la transmission des alarmes vers l'extérieur est prévue.

### Ventilation

Une installation de ventilation de la salle de spectacles est mise en place comprenant un monobloc d'une capacité de 20 000 m<sup>3</sup>/h équipé d'un récupérateur de chaleur à plaques, d'un caisson by-pass pour recycler l'air lorsque la salle est inoccupée et d'un humidificateur de l'air vicié pour refroidissement adiabatique de l'air pulsé en été. L'air est pulsé sous le parterre, sous les gradins du 1<sup>er</sup> balcon et derrière les gradins du 2<sup>e</sup> balcon et repris par les trois oculus du plafond et au-dessus de la scène.

Les foyers et les vestiaires sont ventilés par un monobloc de 4600 m<sup>3</sup>/h équipé d'un récupérateur de chaleur rotatif. Pour des raisons esthétiques l'air est pulsé d'un côté du foyer et repris de l'autre côté (sans distribution aéraulique pour mieux répartir les débits d'air).

De nouvelles extractions particulières sont prévues dans les W.-C. de l'administration, dans le local containers au sous-sol, le local projecteurs de cinéma, le local électrique au sous-sol et le local gradateur dans le haut de la cage de scène.

Un monobloc d'environ 2100 m<sup>3</sup>/h avec récupérateur de chaleur rotatif est prévu pour la ventilation double flux de l'annexe et des locaux situés sous la scène.

### Sanitaire

Une nouvelle introduction d'eau est prévue dans le local technique de l'annexe. De nouvelles conduites de distribution sanitaire seront également réalisées.

La production d'eau chaude sera assurée par la chaudière et un ballon de stockage de 500 litres sera installé en chaufferie.

Afin de réduire la consommation d'eau, la robinetterie sera équipée d'un système de limitation de débit et les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Un adoucisseur sera placé dans les combles pour produire l'eau adoucie alimentant la rampe d'humidification du monobloc de la salle.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiquesElectricité

D'une manière générale, la lumière naturelle sera exploitée au maximum.

Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et tendre vers le standard Minergie. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage par un dispositif d'automatisation simple et efficace gérant l'extinction de la lumière des locaux en fonction de la non-présence.

Conformément aux recommandations du Service de l'énergie (version 1.0) et des directives européennes, l'utilisation des selfs autres que celles électroniques de classe A2 est prohibée.

Selon la norme Minergie P, les équipements électriques (luminaires, appareils électro-ménagers, etc.) seront choisis en fonction de leur performance énergétique figurant sur l'étiquette Energie (classe AAA+).

La reconstitution de l'éclairage décoratif de la salle de spectacle a fait l'objet d'études comparatives approfondies entre cinq types de sources lumineuses.

Trois d'entre elles utilisent des sources qui seront finalement interdites à très court terme (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour les lampes à incandescence type carbone, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour les lampes à incandescence type tungstène, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les lampes halogènes).

Au final, la solution utilisant des sources à haute performance énergétique (fluocompacte, ronde, de classe A) permet de concilier harmonieusement les contraintes règlementaires, énergétiques, techniques, patrimoniales et économiques.

*Concept de sécurité (hors concept énergétique)*

Deux installations indépendantes de désenfumage mécanique sont prévues pour la salle de spectacles et pour la scène. Pour la salle, trois ventilateurs de 11 000 m<sup>3</sup>/h supportant une température de 400°C pendant deux heures et raccordés par une liaison électrique antifeu indépendante sont situés dans les combles, au-dessus des oculi. Pour la scène, un ventilateur de 5000 m<sup>3</sup>/h supportant une température de 200°C (en raison de la présence de l'installation déluge) pendant deux heures et raccordé par une liaison électrique antifeu indépendante est situé sous la toiture.

Une batterie sprinkler avec un départ «déluge» pour la cage de scène et le rideau de scène est posée.

Une batterie d'eau potable est raccordée en amont de la vanne sprinkler. Elle comprend un départ haute pression qui alimente l'avant-corps, un départ haute

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

pression qui alimente le poste axial de défense incendie de la scène, un départ eau froide qui distribue l'eau vers les appareils sanitaires courants et une alimentation en eau froide du nouveau chauffe-eau de 500 litres situé dans la chaufferie. Un départ eau chaude alimente les douches et les lavabos. Une boucle de circulation permet de limiter les temps de soutirage aux points de puisage.

Des extincteurs adaptés aux risques sont prévus dans les locaux techniques et les zones administratives.

### Programme et surfaces

Surface nette totale selon norme SIA 416 (bâtiment principal et annexe) 3174 m<sup>2</sup>

	<i>Bâtiment principal</i> m <sup>2</sup>	<i>Annexe</i> m <sup>2</sup>	<i>Total</i> m <sup>2</sup>
Sous-sol	595,20	89,60	684,80
Rez-de-chaussée	772,80	79,30	852,10
1 <sup>er</sup> étage	488,70	77,30	566,00
2 <sup>e</sup> étage	319,20	75,60	394,80
Combles	676,10		676,10
Totaux	2 852,00	321,80	3 173,80

### Estimation des coûts selon code CFE

*Crédit I: rénovation et agrandissement du bâtiment*

<i>CFE</i>	<i>Libellé</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
A	<u>Terrain</u>				86 690
A0	Parcelles N <sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité				PM
A1	Raccordement aux réseaux de canalisations et conduites	m		0,00	9 140
A5	Relevés	m <sup>2</sup>	230	337,17	77 550
B	<u>Travaux préparatoires</u>				1 247 890
B0	Installations communes de chantier	%	0,41	16 348 570	66 430
B1	Défrichages, démolitions, démontages	gl	1		1 043 410
B2	Adaptations définitives d'ouvrages existants	gl	1		39 920
B3	Adaptations définitives de conduites et de voies circulation	gl	1		98 130

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

C	<u>Installations de chantier, échafaudages</u>				698 500
C0	Installations générales de chantier	%	14,10	2 699 280	380 490
C1	Echafaudages de façade	m <sup>2</sup>	2 709,00	57,02	154 470
C2	Autres échafaudages	m <sup>2</sup>	1 402,60	116,60	163 540
D	<u>Fondations</u>				212 780
D0	Excavations	m <sup>3</sup>	452	180,82	81 730
D1	Remblayages	m <sup>3</sup>	164	41,52	6 810
D2	Fondations, dalles de fond	m <sup>2</sup>	652	128,53	83 800
D3	Canalisations	m		0	40 440
E	<u>Gros œuvre</u>				2 486 500
E0	Dalles, escaliers, balcons	m <sup>2</sup>	601	431,90	259 570
E1	Toitures	m <sup>2</sup>	1 204	502,32	604 790
E2	Piliers	m	15	268,02	4 020
E3	Parois extérieures des sous-sols	m <sup>2</sup>	147	342,11	50 290
E4	Parois extérieures des rez et étages	m <sup>2</sup>	1 751	342,54	599 790
E5	Fenêtres, portes extérieures	m <sup>2</sup>	295	1 289,69	380 460
E6	Parois intérieures	m <sup>2</sup>	1 269	162,32	205 980
E7	Prestations complémentaires	%	9,71	3 931 310	381 600
I	<u>Installations</u>				3 931 310
I0	Courant fort	m <sup>2</sup>	3 945	464,26	1 831 510
I1	Télécommunication, sécurité	m <sup>2</sup>	3 945	111,72	440 730
I2	Chauffage	m <sup>2</sup>	1 720	227,61	391 490
I3	Ventilation, conditionnement d'air	m <sup>3</sup>	11 050	74,77	826 230
I4	Sanitaires	p	50	7 376,39	368 820
I6	Transports	p	1	72 529,99	72 530
M	<u>Aménagements intérieurs</u>				4 389 970
M0	Travaux complémentaires généraux	%	5,97	4 142 560	247 410
M1	Cloisons, portes intérieures	m <sup>2</sup>	3 338	332,44	1 109 690
M2	Eléments de protection	gl	1		223 620
M3	Revêtements de sols	m <sup>2</sup>	3 339	262,66	877 030
M4	Revêtements de parois	m <sup>2</sup>	5 148	153,13	788 300
M5	Plafonds	m <sup>2</sup>	3 340	283,43	946 660
M6	Equipements fixes	gl	1		123 540
M7	Cuisines domestiques	p	1	12 129,77	12 130
M8	Prestations complémentaires	%	1,57	3 931 310	61 590
P	<u>Installations d'exploitation</u>				2 125 580
P6	Installations spéciales	gl	1		2 125 580
Q	<u>Equipements d'exploitation</u>				755 360
Q1	Equipements fixes	gl	1		755 360
R	<u>Ameublement, décoration</u>				188 330
R1	Mobilier d'exploitation	gl	1		86 020

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

R4	Affichage	gl	1		79 840
R5	Petit inventaire	gl	1		17 520
R6	Textiles	gl	1		4 950
T	<u>Aménagements extérieurs</u>				312 350
T0	Installations générales de chantier, échafaudages	%	3,46	301 900	10 450
T2	Ouvrages extérieurs	gl	1		272 030
T5	Chemins, routes, places	m <sup>2</sup>		0.00	1 020
T7	Installations	gl	1		28 850
A-T	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				16 435 260
V	<u>Frais secondaires</u>	%	16 348 569,52	3,90	637 300
V0	Frais secondaires généraux	%	16 348 569,52	2,26	370 150
V2	Autorisations, taxes	%	16 348 569,52	1,57	257 360
V6	Arpentage et bornage	gl	1		9 790
W	<u>Honoraires</u>	%	16 435 259,47	20,68	3 398 680
W0	Honoraires terrain	gl	1		152 400
	<i>Honoraires architecte</i>			123 050	
	<i>Honoraires ingénieurs électriciens</i>			1 180	
	<i>Honoraires géomètres</i>			11 700	
	<i>Honoraires économiste de la construction</i>			16 470	
W1	Honoraires travaux préparatoires	%	1 247 890,00	29,55	368 810
	<i>Honoraires architecte</i>			153 820	
	<i>Honoraires ingénieurs civils</i>			81 590	
	<i>Honoraires ingénieurs CVSE</i>			47 030	
	<i>Honoraires spécialistes</i>			86 370	
W2	Honoraires ouvrage	%	11 719 059,95	17,03	1 996 220
	<i>Honoraires architecte</i>			1 185 480	
	<i>Honoraires ingénieurs civils</i>			129 140	
	<i>Honoraires ingénieurs CVSE</i>			540 170	
	<i>Honoraires spécialistes</i>			141 430	
W3	Honoraires installations d'exploitation	%	2 125 579,57	38,44	817 100
	<i>Honoraires architecte</i>			469 700	
	<i>Honoraires ingénieurs civils</i>			6 490	
	<i>Honoraires ingénieur scénographe</i>			340 910	
W6	Honoraires aménagements extérieurs	%	312 349,86	20,54	64 150
	<i>Honoraires architecte</i>			36 710	
	<i>Honoraires ingénieurs civils</i>			23 680	
	<i>Honoraires ingénieurs électriciens</i>			3 760	
A-W	Sous-total 2 (avant compte d'attente)				20 471 240

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

X	<u>Comptes d'attente, imprévus</u>	%	20 471 239,50	4,50	922 100
X2	Imprévus	%	20 471 239,50	4,50	922 100
A-X	Coût total de la construction (HT)				21 393 340
Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</u>				1 625 900
Z0	Appliquée sur positions A-X, soit %	7,60	21 393 340		
		1 625 894		admis à	1 625 900
A-Z	Coût total de la construction (TTC)				23 019 240
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>				2 867 060
ZZ1	Prestations des services pour les investissements				
	5% de A-Z:		23 019 240		
	soit		1 150 961,98	admis à	1 150 970
ZZ2	Intérêts intercalaires				
	[Taux DSF (3,50% + 0,5%) x				
	((A-Z) + ZZ1)/2 x 30 mois /12]	4%	24 170 210	/2x30/12	
	soit		1 208 510,48	admis à	1 208 510
ZZ3	Fonds d'art contemporain				
	2% de (A-Z) + ZZ1 + ZZ2)		25 378 720		
	soit		507 574,39	admis à	507 580
A-ZZ	Coût général de l'opération (TTC)				25 886 300
A déduire					1 083 000
	Ligne budgétaire du crédit d'étude PR-117				
	voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002,				
	sous la rubrique PFI 043.042.03				150 000
	Crédit d'étude PR-320 voté le 13 septembre 2004				
	sous la rubrique PFI 043.042.04				933 000
Total du crédit I demandé					<u>24 803 300</u>

*Crédit II: équipement en mobilier*

<i>Libellé</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
Mobilier d'exploitation			338 600	338 600
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	%	7,60	admis à	25 740
Total TTC				364 340
Total du crédit II demandé				<u>364 340</u>

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

*Crédit III: équipement en matériel informatique et télécommunication*

<i>Libellé</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
Equipements		1	90 400	90 400
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	%	7,60	admis à	6 900
Total TTC				97 300
Total du crédit III demandé				<u>97 300</u>

**Option 1: plancher mécanisé avec sièges démontables (à rattacher à l'arrêté I)**

La nécessité d'un plancher mécanisé est apparue en cours d'examen et ne figurait pas encore dans le programme tel que décrit au moment du crédit d'étude. Elle découle directement du choix politique d'affecter l'Alhambra aux musiques actuelles.

Depuis la fin des années 1970, une proportion non négligeable des concerts de ce type se déroule en effet debout. Il s'agit là d'un changement à la fois esthétique et sociologique: la distance entre le public et les musiciens diminue au profit d'une relation de proximité physique et visuelle; de plus, on a pris l'habitude de pouvoir profiter pleinement de la musique en dansant, plutôt que d'écouter «passivement» dans son fauteuil.

La plupart des organisateurs locaux n'ont d'ailleurs pas manqué de plébisciter cette potentialité lors des diverses consultations.

Il n'est pas question pour autant de dénaturer l'Alhambra: le dispositif historique de placement du public assis est non seulement maintenu, mais demeure prioritaire. La solution réside dans la modularité salle assise/salle debout et existe déjà dans de nombreuses salles en Europe et en Suisse (La Cigale et L'Olympia à Paris, le Théâtre Carré à Amsterdam, le Théâtre Royal de Bruxelles, l'Auditorium Stravinski de Montreux, le KKL de Lucerne, le Métropole de Lausanne). Voir à ce propos le chapitre B de la notice scénographique ci-annexée.

La question du respect du patrimoine est essentielle et ne saurait être éludée; bon nombre de personnes se sont à juste titre préoccupées des atteintes possibles, tant en termes architecturaux que de comportement du public, sur ce bâtiment classé.

La double interdiction de fumer et d'amener des boissons à l'intérieur – déjà en vigueur – constitue la meilleure précaution contre les principaux outrages dont pourrait souffrir la salle. De nouveau, l'expérience d'autres pays se révèle instructive et on ne manquera pas de mentionner la tradition londonienne où de nombreux théâtres victoriens ont été transformés pour accueillir des concerts de musiques actuelles, tel le Shepherd's Bush Empire, construit en 1903.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Pour en revenir à l'Alhambra de Genève, la partie centrale du parterre pourrait être transformée en un plancher mobile inclinable. Deux tables élévatrices mécanisées contiguës à la scène, d'une surface totale d'environ 194 m<sup>2</sup>, offriraient la possibilité d'accueillir le public debout ou assis en fonction des manifestations. Cette modularité serait une évolution majeure de la salle et permettrait une grande souplesse d'utilisation, révélant des usages qui n'avaient pas été imaginés au départ et qui seraient autant de prestations supplémentaires.

1. Salle «assise»

Cette configuration correspond à la salle actuelle. Tous les fauteuils sont installés et la jauge varie de 715 places assises (grand proscenium) à 780 (petit proscenium).

2. Salle «debout»

Accueil sur la portion avant du parterre d'une partie du public debout, qui pourra éventuellement danser. Pour ce faire, dix rangs supplémentaires de fauteuils deviennent démontables et entreposables au sous-sol. Le plancher de la salle est descendu avec une très légère pente, formant une fosse afin d'améliorer la visibilité du public debout et de permettre le maintien de sièges en fond de salle. La jauge passe ainsi à 1030 (grand proscenium) ou 1130 (petit proscenium).

3. Salle «cabaret»

Comme ci-dessus avec la possibilité de mettre le plancher de la fosse à plat. Ce dispositif, non prévu au départ, est secondaire en termes d'utilisation, mais permet au besoin la tenue de cabarets et se prête particulièrement bien à la danse de salon. La jauge, variable, doit être définie en tenant compte de l'exploitation.

4. Salle «grand plateau»

Le plancher est ici positionné horizontalement au niveau de la scène pour former ainsi un grand plateau libre continu. Cette version est aussi apparue en cours d'étude et, même si elle est secondaire, elle devient un réel atout par les possibilités très intéressantes qu'elle offre: spectacles avec scène centrale, public bifrontal, spatialisation du son ou des musiciens, performances, enregistrements, tournages ou défilés. La jauge est aussi variable et doit être définie en tenant compte de l'exploitation.

Cette modularité permet d'étendre le champ d'utilisation de la salle à toute une gamme de spectacles debout: festivals, performances, spectacles musicaux avec mise en espace spécifique dont beaucoup de créations contemporaines.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

A l'annonce de ces potentialités nouvelles, le cercle des organisateurs intéressés s'est d'ailleurs élargi. Les deux représentants de la musique contemporaine à Genève que sont Archipel et Contrechamps – et qui ne voyaient initialement pas d'intérêt pour le nouvel Alhambra – ont manifesté un réel enthousiasme. Les organisateurs privés, qui ne bénéficient pas de subventions et pour qui les recettes de billetterie sont vitales, estiment qu'un concert devient rentable à partir de 800 à 1000 entrées payantes; pour cette raison, certains d'entre eux seraient intéressés de pouvoir accéder à l'Alhambra, étant toutefois entendu que cette salle sera prioritairement réservée aux acteurs culturels genevois qui se sont mobilisés pour sa sauvegarde et son avenir.

Pour ce qui concerne la sécurité, on peut affirmer que la capacité d'accueil de la salle (à l'origine 1400 places assises), le dimensionnement et la disposition des circulations et des sorties de secours permettent d'envisager cette modularité et la nouvelle jauge de 1130 places, sans adaptations importantes.

Grâce à l'attractivité de l'outil renoué, on pourra s'attendre à une utilisation accrue, soit 160 jours par an. La perspective d'un plancher mécanisé augmentera évidemment le cercle des organisateurs intéressés et le nombre de jours d'utilisation pourra avoisiner 200.

Cela permettrait éventuellement de louer le matériel son et lumière à des conditions particulièrement intéressantes, plutôt que de l'acquérir. Cette formule est commentée au chapitre «budget prévisionnel d'exploitation».

*Option 1: plancher mécanisé avec sièges démontables*

CFE	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total arrondi
B	Travaux préparatoires	gl	1	76 129,35	76 130
D	Fondations	gl	1	95 871,25	95 890
E	Gros œuvre	m <sup>2</sup>	197,50	229,72	45 370
I	Installations	gl	1	38 117,73	38 120
M	Aménagements intérieurs	m <sup>2</sup>	289,00	231,76	66 980
P	Installations d'exploitation	gl	1	885 979,74	885 980
B–P	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				1 208 470
W	Honoraires	%	1 208 470	13,05	157 650
	<i>Honoraires architecte</i>			85 520	
	<i>Honoraires ingénieurs civils</i>			17 520	
	<i>Honoraires ingénieurs E</i>			2 580	
	<i>Honoraires ingénieur scénographe</i>			52 030	
B–W	Sous-total 2 (avant compte d'attente)				1 366 120

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

X	Comptes d'attente, imprévus	%1 366 120	7,69	105 000
B-X	Coût total de la construction (HT)			1 471 120
Z	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)			111 810
Z0	Appliquée sur positions B-X, soit	% 7,60	1 471 120	
		111 805	admis à	111 810
B-Z	Coût total de la construction (TTC)			1 582 930
ZZ	Frais administratifs et financiers			197 170
ZZ1	Prestations des services pour les investissements			
	5% de (B-Z):	1 582 930		
	soit	79 146,50	admis à	79 150
ZZ2	Intérêts intercalaires			
	[Taux DSF (3,5% + 0,5%) x			
	((B-Z) + ZZ1)/2 x 30 mois /12]	4% 1 662 080	/2x30/12	
	soit	83 104,00	admis à	83 110
ZZ3	Fonds d'art contemporain			
	2% de (B-Z) + ZZ1 + ZZ2)	1 745 190		
	soit	34 903,80	admis à	34 910
B-ZZ	Coût général de l'option 1 (TTC)			1 780 100
	Total du crédit demandé (option 1) à rattacher à l'arrêté I			<u>1 780 100</u>

**Option 2: acquisition de matériel audio et d'éclairage scénique complémentaire** (arrêté séparé – amortissement sur cinq ans)

Équipement de prise de son et de diffusion. Pupitre de commande lumière

La nécessité d'un équipement son et lumière installé en permanence se justifie d'abord par la préférence clairement exprimée dans ce sens par les organisateurs, puis par les dommages que pourraient causer à ce bâtiment des manœuvres répétées telles que la manutention des caisses de matériel, les accrochages de projecteurs, etc. Du point de vue environnemental, il est aussi préférable de soulager le quartier du ballet de poids lourds qu'occasionnerait un rythme excessif de montage-démontage de matériel scénique.

Des discussions serrées ont eu lieu pour équiper la salle de manière professionnelle sans succomber à la débauche de moyens ni à la sophistication outrancière. Il a ainsi été prévu de récupérer ce qui pouvait l'être du parc existant. L'acquisition de deux tables de mixage analogiques (façade et retours de scène), qui représentaient des montants importants (300 000 francs), a également été abandonnée au profit d'une seule table numérique. Dans le souci de responsabiliser les organisateurs, il est prévu qu'ils apportent eux-mêmes la deuxième table, selon une pratique déjà existante dans les concerts de musique actuelle.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Il est important de garder à l'esprit deux caractéristiques propres à l'équipement audio: sa fragilité et son obsolescence rapide (cinq ans). Les conséquences sont simples: nécessité d'un personnel qualifié qui accordera un soin particulier au matériel et renouvellement régulier dudit matériel. Quant au matériel scénique de lumière, les récentes avancées technologiques l'ont rendu de plus en plus sophistiqué, donc fragile et difficile à utiliser lui aussi.

Si cette option n'est pas votée, il faudrait dès lors envisager de louer le matériel auprès de tiers et augmenter le budget de fonctionnement en conséquence.

*Option 2: acquisition de matériel audio et d'éclairage scénique complémentaire*

<i>Libellé</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
Matériel audio et d'éclairage scénique	1	766	506,50	766 510
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	%	7,60	admis à	58 260
Total général TTC				824 770
Total du crédit demandé (option 2)				<u>824 770</u>

**Option 3: construction d'un pavillon provisoire destiné à abriter l'Alhambra** (*arrêté séparé – amortissement sur dix ans*)

Cette proposition vise à rendre possible la poursuite de l'exploitation du restaurant hors les murs, sans compromettre la réhabilitation du foyer en tant que lieu rattaché à la maison des musiques actuelles.

Du point de vue du planning, en cas d'acceptation de la présente option, le démarrage du chantier de rénovation de l'Alhambra sera tributaire de l'obtention de l'autorisation et de la construction du pavillon, dans la mesure où les lieux devront être libérés avant le début des travaux.

Le crédit concerne les honoraires pour la préparation du dossier d'autorisation de construire, après désignation par appel d'offres de mandataires, ainsi que le coût de réalisation des travaux.

Les coûts ont été estimés sur la base d'une étude de faisabilité. Deux sites ont été étudiés pour l'édification d'un bâtiment surélevé pouvant accueillir l'Alhambra, reposant sur des piliers, de manière à limiter l'emprise au sol et à conserver les places de parc existantes: la parcelle en amont du théâtre accessible depuis la rue de la Péliisserie et le parking de la Rôtisserie accessible par la terrasse du Perron.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

La variante retenue, malgré une surface réduite (190 m<sup>2</sup> nets au lieu de 230 m<sup>2</sup>), présente des avantages liés à la planéité du terrain, à la possibilité d'aménager une terrasse au niveau du Perron qui apporte un plus pour l'exploitation, ainsi qu'à son coût moins élevé.

Il s'agit d'une construction en structure métallique, éventuellement en bois, comprenant une dalle en béton armé sur tôle holorib, des façades isolées thermiquement et acoustiquement avec revêtement extérieur métallique ou Eternit, une toiture plate, des aménagements intérieurs bruts à agencer au gré du preneur, un agencement de cuisine professionnelle, des installations de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité.

*Option 3: construction d'un pavillon provisoire destiné à abriter l'Alhambra*

CFE	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total arrondi
B	Travaux préparatoires	gl	1	28 846	28 850
D	Fondations	gl	1	36 675	36 680
E	Gros œuvre	m <sup>2</sup>	190	373 142	373 150
I	Installations	gl	1	65 830	65 830
M	Aménagements intérieurs	m <sup>2</sup>	190	47 699	47 700
Q	Équipements fixes	gl	1	118 474	118 480
T	Aménagements extérieurs	gl	1	18 544	18 550
B-T	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				689 240
V	Frais secondaires	%	689 240	1,81%	12 500
W	Honoraires	%	689 240	39,49%	272 200
B-W	Coût total de la construction (HT)				973 940
X	Comptes d'attente, imprévus	%	973 940	10%	97 400
B-X	Coût total de la construction (HT)				1 071 340
Z	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)				81 460
Z0	Appliquée sur positions B-X, soit	%	7,60		
			81 422	admis à	81 460
B-Z	Coût total de la construction (TTC)				1 152 800
ZZ	Frais administratifs et financiers				106 600
ZZ1	Prestations des services pour les investissements 5% de (B-Z):		1 152 800		
	soit		57 640,00	admis à	57 700
ZZ2	Intérêts intercalaires [Taux DSF (3,5% + 0,5%) x ((B-Z) + ZZ1)/2 x 12 mois /12]	4%	1 210 500	/2x12/12	
	soit		24 210,00	admis à	24 210

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

ZZ3	Fonds d'art contemporain			
	2% de (B-Z) + ZZ1 + ZZ2)	1 234 710		
	soit	24 694,20	admis à	<u>24 690</u>
B-ZZ	Coût général de l'option 3 (TTC)			1 259 400
	Total du crédit demandé (option 3) <i>arrêté séparé</i>			<u>1 259 400</u>

**Option 4: crédit d'étude pour un nouveau projet de rénovation «minimaliste»** (*arrêté séparé*)

Solution alternative au crédit I, permettant d'assurer la pérennité de la salle dans son mode d'exploitation actuel. Le projet de salles de toutes les musiques est abandonné pour un autre programme encore à définir.

Le crédit concerne l'élaboration d'une étude sur la base d'un nouveau programme comprenant la demande d'autorisation de construire, l'établissement d'un devis général et les soumissions partielles permettant d'aboutir à un crédit de construction. Il s'agira de désigner par appel d'offres les mandataires qui s'occuperont de l'exécution du projet. Il sera ainsi possible de déterminer le coût minimum à investir pour conserver le bâtiment dans un bon état d'entretien.

Le nombre et la variété des spectacles produits ne varieront probablement pas par rapport à la situation actuelle (120 jours par an). La jauge de la salle se situera autour des 540 places assises, grâce à la réouverture du 2<sup>e</sup> balcon. Si l'on sait que le foyer du rez-de-chaussée n'est déjà pas en mesure de répondre actuellement aux besoins du public en cas de forte affluence (jauge de 460 places), la nécessité de pouvoir utiliser les deux foyers (rez-de-chaussée et étage) sera incontournable.

La priorité reviendra à des interventions techniques, au détriment de l'amélioration des conditions d'accueil des artistes et du public ou au détriment de la remise en valeur des qualités patrimoniales de l'édifice. Cela ne permettra pas d'accroître l'attractivité de la salle et d'intéresser de nouveaux organisateurs de concerts.

Les artistes préféreront se produire dans des équipements remis à niveau à Lausanne ou en France voisine. Les spectacles produits resteront déficitaires, ne pouvant être mis sur pied que grâce à l'apport de subventions et les conditions de travail des techniciens seront dégradées étant donné que les locaux adéquats disparaîtront du programme.

Il est indispensable de:

- rénover l'enveloppe;
- drainer et assainir le bâtiment côté colline de la Vieille-Ville;

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

- renforcer les balcons;
- adapter les locaux aux normes de sécurité en vigueur;
- remplacer les installations de chauffage;
- améliorer les équipements scéniques.

On renonce à des éléments permettant d'améliorer les qualités de la salle et de l'offre au public, objets du crédit I, tels que:

- l'annexe comprenant loges, dépôts et ateliers;
- l'ascenseur;
- le plancher mécanisé;
- les installations de ventilation;
- le remplacement des sièges, le proscenium démontable;
- l'aménagement du foyer.

On réduit les mesures d'isolations thermique et phonique.

*Option 4: crédit d'étude pour un nouveau projet de rénovation «minimaliste»*

CFE	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total arrondi
V	Frais secondaires				60 000
V0	Frais secondaires généraux				60 000
	Relevés, sondages, reproduction documents, information	gl	1	60 000	
W	Honoraires				1 592 200
W2	Honoraires ouvrage				1 592 200
	Honoraires architecte	gl	1	1 030 000	
	Honoraires ingénieur civil	gl	1	142 300	
	Honoraires ingénieur électricien	gl	1	135 500	
	Honoraires ingénieur chauffage ventilation	gl	1	91 400	
	Honoraires ingénieur sanitaire	gl	1	26 200	
	Honoraires ingénieur scénique	gl	1	120 000	
	Honoraires ingénieur acousticien	gl	1	27 000	
	Honoraires ingénieur éclairagiste	gl	1	4 800	
	Honoraires ingénieur sécurité	gl	1	15 000	
V-W	Coût total de la construction (HT)				1 652 200
Z	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)				125 570
Z0	Appliquée sur positions V-W, soit		%	7,60	
			125 567	admis à	125 570
V-Z	Coût total de la construction (TTC) <i>arrêté séparé</i>				<u>1 777 770</u>

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

### Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois d'octobre 2008 et ne comprennent aucune variation.

### Valeurs statistiques

Selon CFE, norme SIA 416

Surface de plancher totale (SP) 3 945 m<sup>2</sup>

Surface nette totale (SN) 3 174 m<sup>2</sup>

Volume bâti (VB) 16 665 m<sup>3</sup>

Prix au m<sup>2</sup> de plancher (SP)

(CFE C+D+E+I+M+W2) = 13 715 280 francs / 3945 m<sup>2</sup> 3 476 francs/m<sup>2</sup>

Prix au volume m<sup>3</sup>

(CFE C+D+E+I+M+W2) = 13 715 280 francs / 16 665 m<sup>3</sup> 823 francs/m<sup>3</sup>

### Subvention et partenariat

Le bâtiment étant classé monument historique, M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du DAEL (actuellement DCTI), a déclaré dans son courrier du 9 juin 2000, être disposé à entrer en matière sur le principe de l'octroi d'une subvention cantonale. Une demande dans ce sens a été déposée en novembre 2008 par la Ville de Genève auprès du DCTI, restée à ce jour sans réponse.

### Autorisation de construire

Le projet de rénovation, y compris plancher mécanisé, fait l'objet d'une requête en autorisation de construire DD 102468 déposée le 30 octobre 2008 auprès du DCTI.

La parcelle sur laquelle est projetée l'annexe fait partie du projet d'aménagements routier du périmètre de la Rôtisserie compris entre la rue d'Italie et la place des Trois-Perdrix. Ce dernier fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 99646 délivrée le 7 décembre 2005 et frappée de recours pendant devant le tribunal administratif.

### Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer douze mois après le vote du Conseil municipal.

La mise en exploitation prévisionnelle est prévue en 2013.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

### Régime foncier

L'immeuble rue de la Rôtisserie 10 est situé en zone 1, sur la parcelle N° 6415, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section cité, propriété de la Ville de Genève.

La construction de l'annexe projetée sur la place de la Rôtisserie est située en zone 1, sur la parcelle N° 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section cité, propriété de la Ville de Genève.

### Référence au plan financier d'investissement

L'objet du crédit I est prévu sous le N° 043.042.05 du 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2009-2020 pour un montant de 25 500 000 francs.

De plus, cet objet est au bénéfice de deux crédits d'études préalablement votés pour un montant de 150 000 francs – PR-117 voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002 sous le N° 043.042.03 – et pour un montant de 933 000 francs – PR-320 voté par le Conseil municipal le 13 septembre 2004 sous le N° 043.042.04, soit un total de 26 583 000 francs.

L'équipement et le matériel informatique ne sont pas prévus.

Les objets des options 1, 2, 3 et 4 ne sont pas prévus.

### Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Concernant la gestion, la maison des musiques sera louée à des organisateurs de concerts avant tout associatifs. Elle ne sera pas dotée d'un budget permettant la mise sur pied d'une programmation artistique, comme c'est le cas au Forum Meyrin par exemple. Comme la salle devra être équipée techniquement et nécessitera des compétences particulières à son bon fonctionnement, il faudra en outre trouver une voie médiane entre le système en vigueur au Palladium, confié à un seul surveillant et celui du Victoria Hall, nécessitant des dizaines de personnes.

Voici, pour information, les coûts de fonctionnement actuels (comptes 2007 et 2008):

#### *Comptes de fonctionnement*

<i>(hors amortissements et imputations internes)</i>	2007	2008
Ressources humaines (personnel municipal)	685 450	722 412
Communication	10 619	16 396
Energies, entretien	146 397	145 298
Frais généraux (fournitures, machines, prestations...)	87 414	106 338
Total	929 880	990 445

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

A ce stade, le choix du mode de gestion n'est pas encore arrêté définitivement et pourra varier entre une gestion directe ou une gestion déléguée.

La gestion directe, qui correspond à la formule actuelle, sera assurée par le département de la culture avec l'équipe existante et l'engagement d'un(e) administrateur(trice) chargé(e) de coordonner l'agenda de la salle (personnel municipal).

<u>Estimation de fonctionnement</u>	Fr.
Ressources humaines (personnel municipal)	802 000
Communication	16 400
Energies, entretien	145 300
Frais généraux (fournitures, machines, prestations)	<u>106 300</u>
Total	1 070 000
Location matériel son et lumière complémentaire (si l'option 2 n'est pas votée)	<u>320 000</u>
Total	1 390 000

L'autre solution consisterait à déléguer la gestion à une association qui engagerait du personnel, avec attribution d'une subvention d'exploitation. Pour éviter tout conflit d'intérêts, l'association aurait l'interdiction d'organiser des concerts et devrait se concentrer uniquement sur une gestion dynamique de la salle et des foyers.

<u>Estimation de fonctionnement</u>	Fr.
Subvention (ressources humaines, soit personnel externe, communication, frais généraux)	830 000
Energies, entretien	<u>145 300</u>
Total	975 300
Location matériel son et lumière complémentaire (si l'option 2 n'est pas votée)	<u>320 000</u>
Total	1 295 300

D'après les intentions d'utilisation affichées par les organisateurs, on estime que la location engendrera des recettes annuelles de l'ordre de 245 000 francs.

### Les foyers

Dans la mesure où la réussite du projet repose sur la possibilité d'offrir au public, organisateurs et artistes genevois une salle de concerts performante et notamment d'améliorer les capacités d'accueil dans les foyers, il est important de comprendre qu'il serait souhaitable que la gestion des buvettes se fasse en lien

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

avec la salle de spectacles, sous faute de connaître des problèmes majeurs en termes de flux du public et de sécurité lors des soirs de concerts.

C'est pourquoi les buvettes des foyers seront confiées à un gérant extérieur qui ouvrira les soirs de concerts de manière à garantir un accès exclusif aux spectateurs de la salle. Hors exploitation des concerts, il aura aussi la possibilité d'ouvrir durant la journée pour l'ensemble de la population genevoise.

En outre, le foyer du 1<sup>er</sup> étage ne sera pas muni d'une cuisine, mais de la petite restauration pourra y être servie (salades, viennoiseries, sandwiches, etc.)

### Charge financière

*Charge financière crédit I* Fr.

Charge financière annuelle sur 24 803 300 francs comprenant les  
intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités 1 745 190

*Charge financière crédit II*

Charge financière annuelle sur 364 340 francs comprenant les intérêts  
au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités 53 000

*Charge financière crédit III*

Charge financière annuelle sur 97 300 francs comprenant les intérêts  
au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 4 annuités 26 500

Soit au total 1 824 700

Total budget prévisionnel et charges financières

Selon le mode de gestion varie entre 2 800 000 et 3 214 700 francs

### Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit I est le Service d'architecture. Le bénéficiaire est le Service aux artistes et acteurs culturels (département de la culture).

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit II est le Service administratif et technique de la Division art et culture, en collaboration avec le Service des achats.

Le service gestionnaire du crédit III est la Direction des systèmes d'information et de communication. Le bénéficiaire est le Service administratif et technique de la Division art et culture.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Le service gestionnaire des options 1, 2 et 4 est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est le Service aux artistes et acteurs culturels.

Le service gestionnaire de l'option 3 est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

*PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 24 803 300 francs destiné à la rénovation de l'Alhambra et à l'aménagement du bâtiment en salle de musique, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N<sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 24 803 300 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 507 580 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'études PR-117 voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002 et le montant de 933 000 francs du crédit d'études PR-320 voté par le Conseil municipal le 13 septembre 2004, soit un montant total de 25 886 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 364 340 francs destiné à l'équipement en mobilier de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N<sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 364 340 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

*PROJET D'ARRÊTÉ III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 97 300 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N<sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 97 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2016.

- Annexes:*
- tableau récapitulatif des crédits
  - plan de situation
  - plans et coupes du bâtiment
  - photographies de l'état existant
  - tableau des organisateurs de concerts
  - notice scénographique
  - schémas d'étude pour un pavillon provisoire

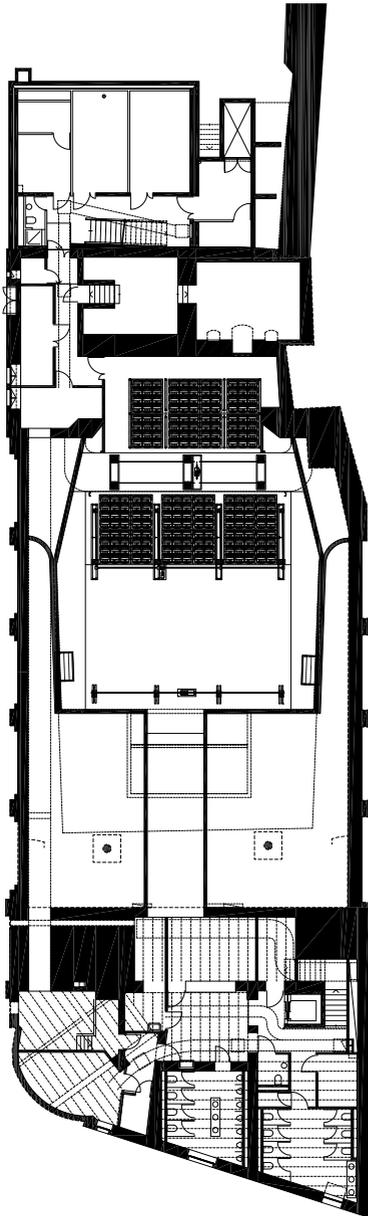
Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiquesRUE DE LA ROTISSERIE 10  
TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS DE LA PROPOSITION DE CREDIT

Libellé	Gestionnaire	Montant total des crédits sans option	Montant total des crédits y compris option n° 1	Montant total des crédits y compris option n° 2	Montant total des crédits y compris option n° 3	Montant total des crédits y compris options n° 1 et 2	Montant total des crédits y compris options n° 1 et 3	Montant total des crédits y compris options n° 2 et 3	Montant total des crédits y compris options n° 1, 2 et 3
Rénovation et aménagement de la salle de l'Alhambra	architecture	24 803 300	24 803 300	24 803 300	24 803 300	24 803 300	24 803 300	24 803 300	24 803 300
Equipement en mobilier	service administratif et technique division art et culture	364 340	364 340	364 340	364 340	364 340	364 340	364 340	364 340
Equipement en informatique	DSIC	97 300	97 300	97 300	97 300	97 300	97 300	97 300	97 300
<b>Sous-total</b>		<b>25 264 940</b>	<b>25 264 940</b>	<b>25 264 940</b>	<b>25 264 940</b>	<b>25 264 940</b>	<b>25 264 940</b>	<b>25 264 940</b>	<b>25 264 940</b>
<b>Option n° 1</b> Plancher mécanisé sièges démontables	architecture		1 780 100			1 780 100	1 780 100		1 780 100
<b>Option n° 2</b> Matériel audio et d'éclairage scénique	architecture			824 770		824 770		824 770	824 770
<b>Option n° 3</b> Construction d'un revillon provisoire pour l'Alhambra	architecture				1 259 400		1 259 400	1 259 400	1 259 400
<b>Total</b>		<b>25 264 940</b>	<b>27 045 040</b>	<b>26 089 710</b>	<b>26 524 340</b>	<b>27 869 810</b>	<b>28 304 440</b>	<b>27 349 110</b>	<b>29 129 210</b>
<b>Libellé</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Montant total du crédit</b>							
<b>Option n° 4 - étude</b> Projet de rénovation minimaliste du bâtiment	architecture	1 777 770							
<b>Montant total du crédit demandé</b>		<b>1 777 770</b>							



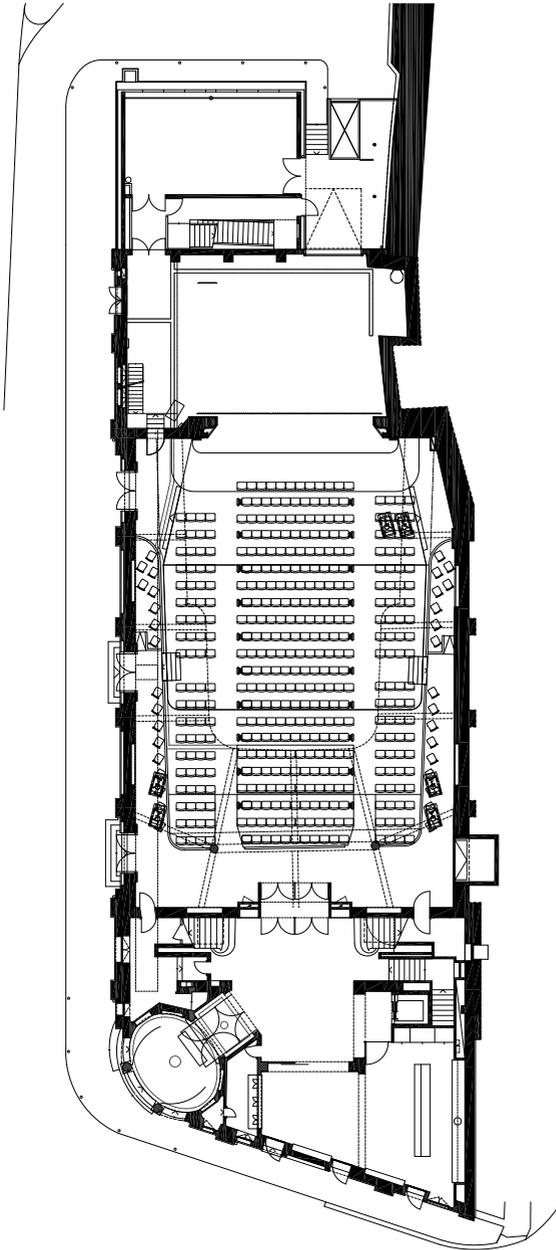
Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques



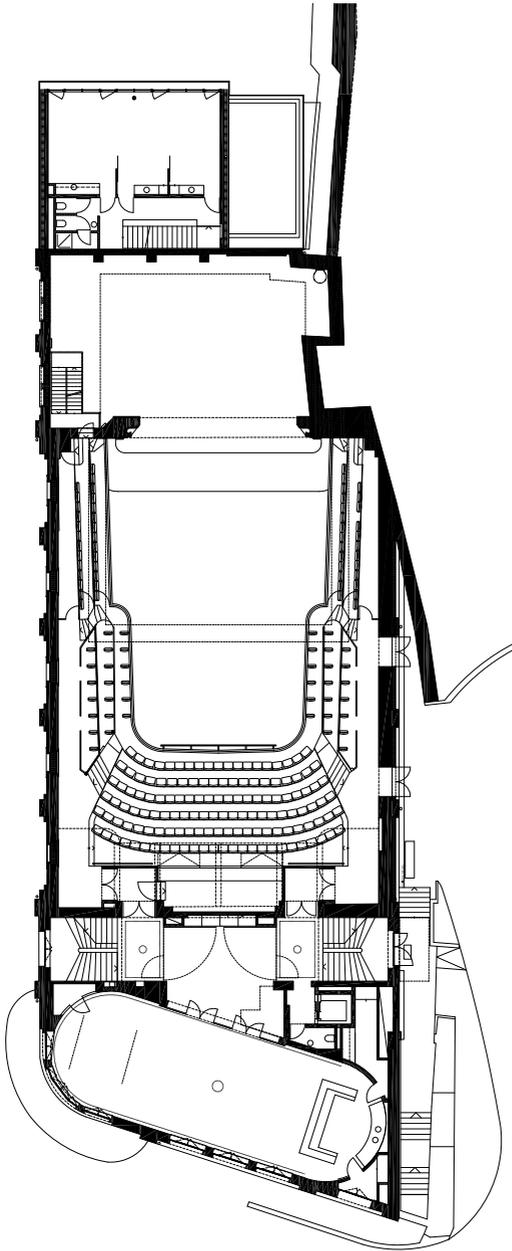


ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10  
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE  
SOUS-SOL  
BRUNN + BUTTY ARCHITECTES  
06.09.06

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques



ALHAMBRA - RUE DE LA ROTISSERIE 10  
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE  
REZ-DE-CHAUSSEE  
BRUNN + BUTTY ARCHITECTES  
08.09.08

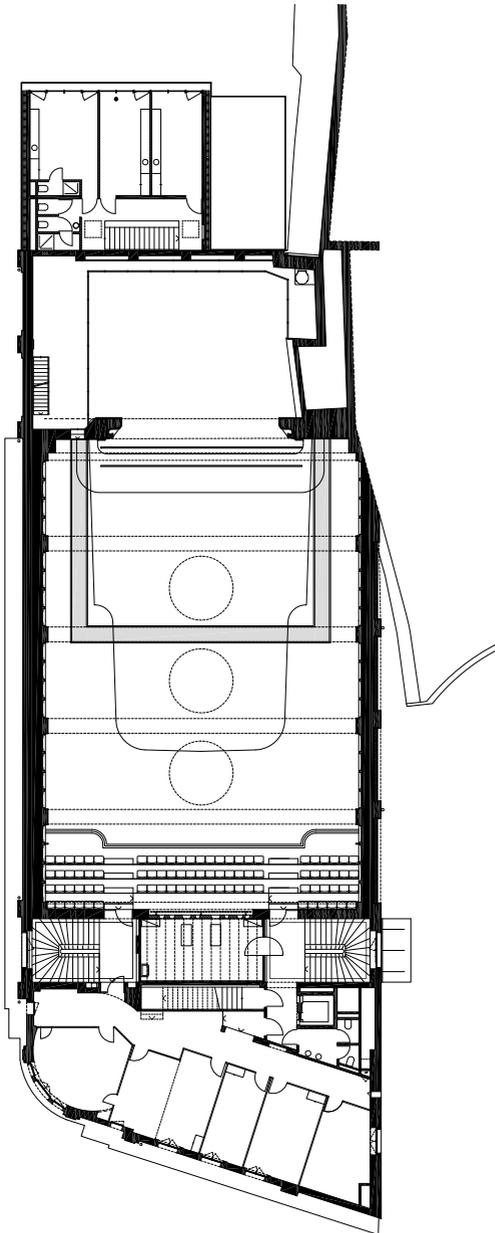


ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10  
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE  
1er ETAGE

BRUNN + BUTTY ARCHITECTES

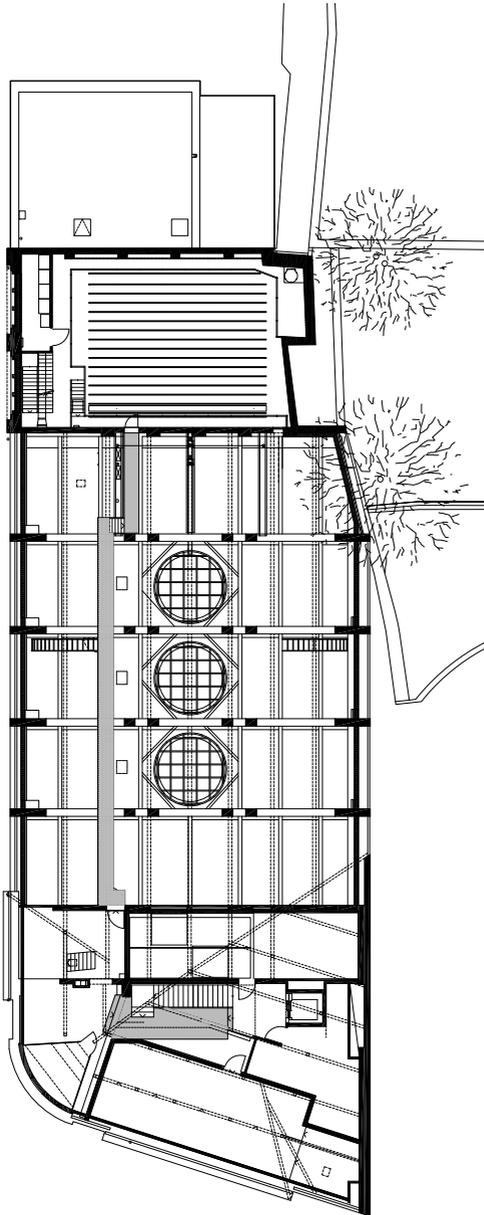
17.12.08

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques



ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10  
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE  
2ème ETAGE  
BRUNN + BUTTY ARCHITECTES  
17.12.08

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

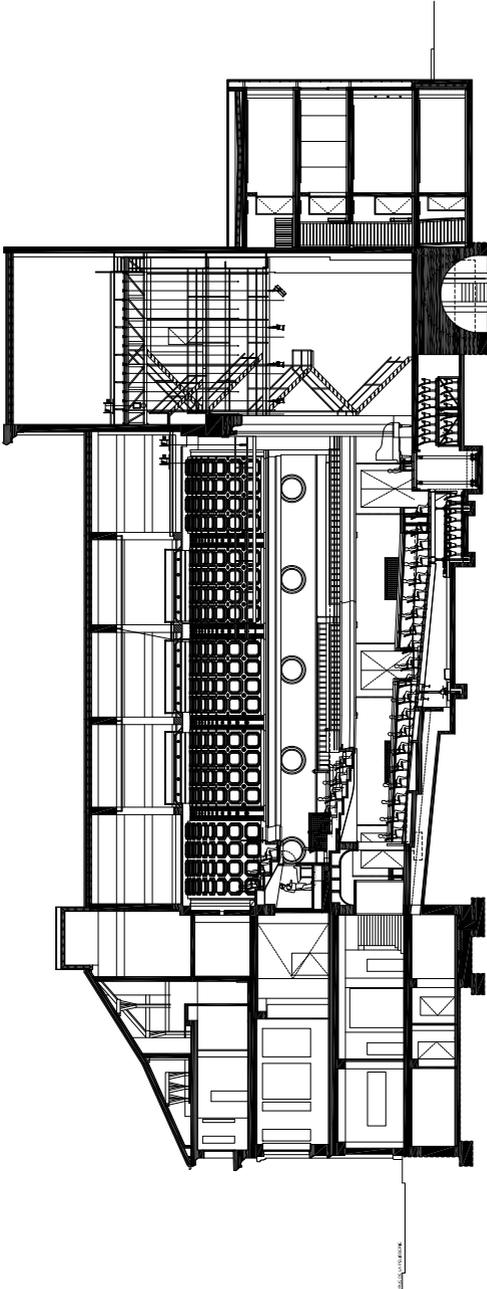


ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10  
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE  
COMBLES

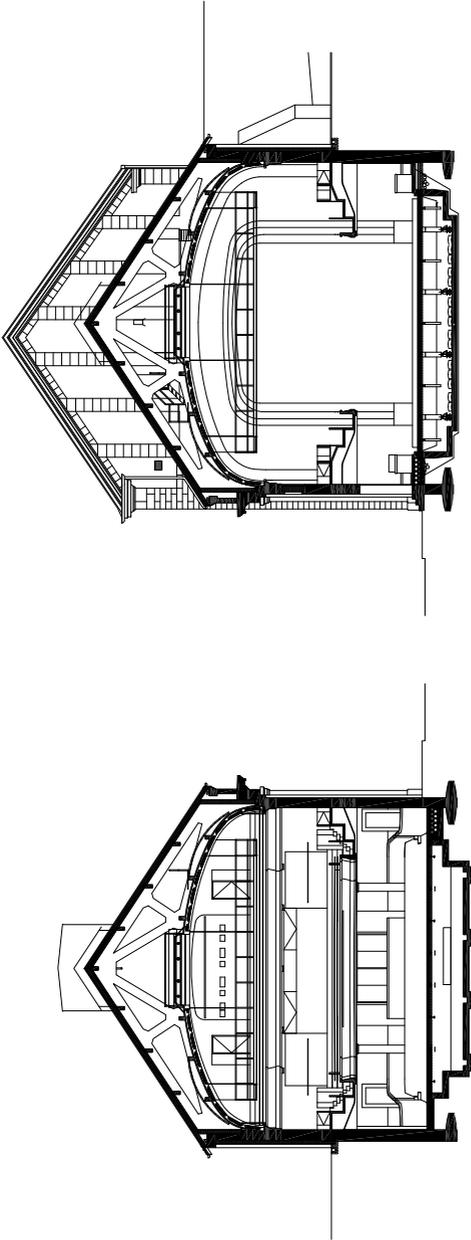
BRUNN + BUTTY ARCHITECTES

17.12.08

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques



ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10  
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE  
COUPE LONGITUDINALE  
BRUNN + BUTTY ARCHITECTES  
17.12.08



ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10  
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE  
COUPES TRANSVERSALES

17.12.08

BRUNN + BUTTY ARCHITECTES

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques



Vue générale rue de la Rôtisserie



Façade rue de la Pélisserie



Vue de la façade arrière depuis le parking de la Pélisserie

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques



Péristyle de l'entrée



Détail façade rue de la Rôtisserie



Vues générales de la salle et du premier balcon

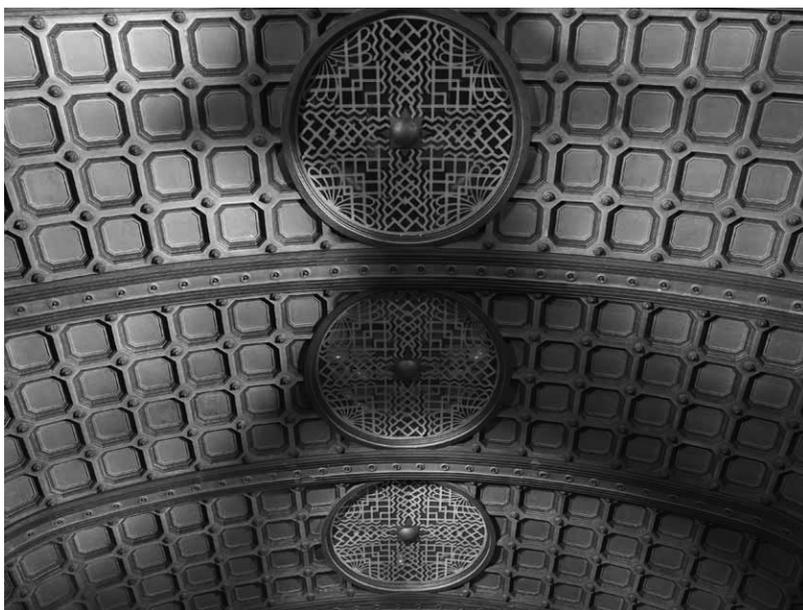




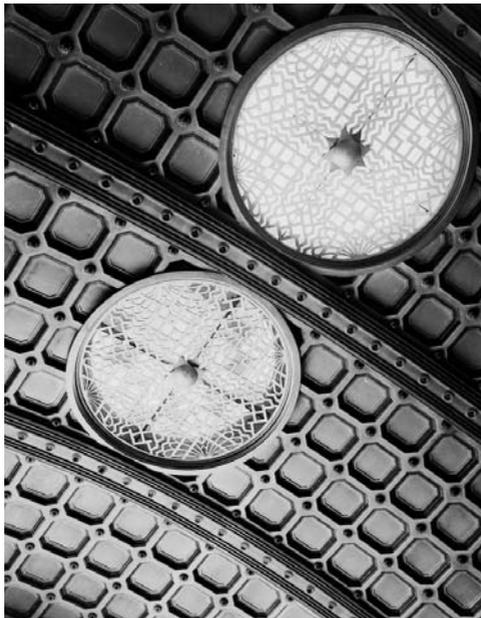
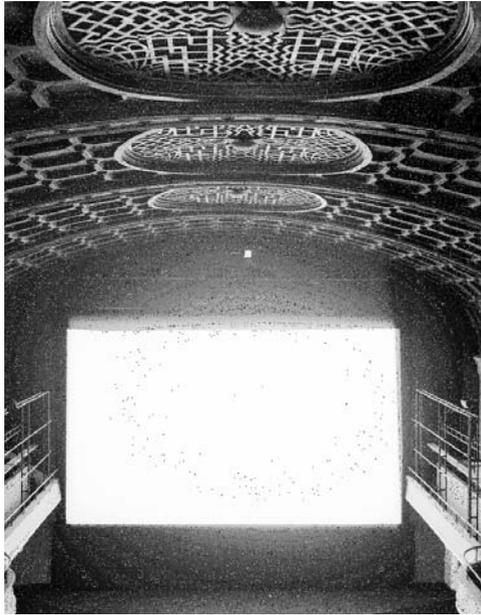
Vue de la scène depuis le premier balcon



Premier balcon et détail du plafond



Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques



Détail du plafond



Détails de la charpente en béton et de la couverture



Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques



Hall d'entrée





Hall d'entrée et buvette du rez-de-chaussée



Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques



Vues de l'ancien foyer, actuel Alhambar



# 23 organisateurs intéressés par l'Alhambra

Jours d'utilisation publique pour une année

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

Raison sociale	Assis	Debout	Cabaret + grand plateau	Genre musical principal
AGMI	2			Jazz-Ethno
Al-Andalus	13			Jazz-Ethno
A-Live				Pop-Rock-Chanson
AMI	3	1		Jazz-Ethno
AMR	4		1	Jazz-Ethno
ASMV	1	5		Pop-Rock-Chanson
Ateliers d'ethnomusicologie	18	1	3	Jazz-Ethno
Cie de QuatSous				Classique-Opéra
CJP			3	Contemporain
Contrechamps	2			Contemporain
Ere des Belles	2		1	Pop-Rock-Chanson
Fanfare du Loup	2		5	Jazz-Ethno
Festival Algériades	5			Jazz-Ethno
Festival Archipel	5	2		Contemporain
Festival JazZContreBand	6		4	Contemporain
Festival Tambour baillant	3	1	2	Jazz-Ethno
Festival Tzizane	2	2		Jazz-Ethno
Festival Voix de Fête	2	7	1	Jazz-Ethno
Le Baller - Festival de Genève	2			Pop-Rock-Chanson
Live Music Productions	5	4		Pop-Rock-Chanson
OCG			2	Pop-Rock-Chanson
Opus One Productions	5	15		Classique-Opéra
Prestige Artists (et All blues Konzert)	3	1		Pop-Rock-Chanson
PTR	10	8		Jazz-Ethno
Rocades jazz festival, Cour de l'Hôtel-de-Ville	3			Pop-Rock-Chanson
Rocades musiques colorées, SEF				Jazz-Ethno
Rootsman Productions	1	4		Jazz-Ethno
Rootsman Productions				Pop-Rock-Chanson
Service culturel Migros				Classique-Opéra
Suisse Diagonales Jazz				Jazz-Ethno
Zone Lumière	6	1		Pop-Rock-Chanson

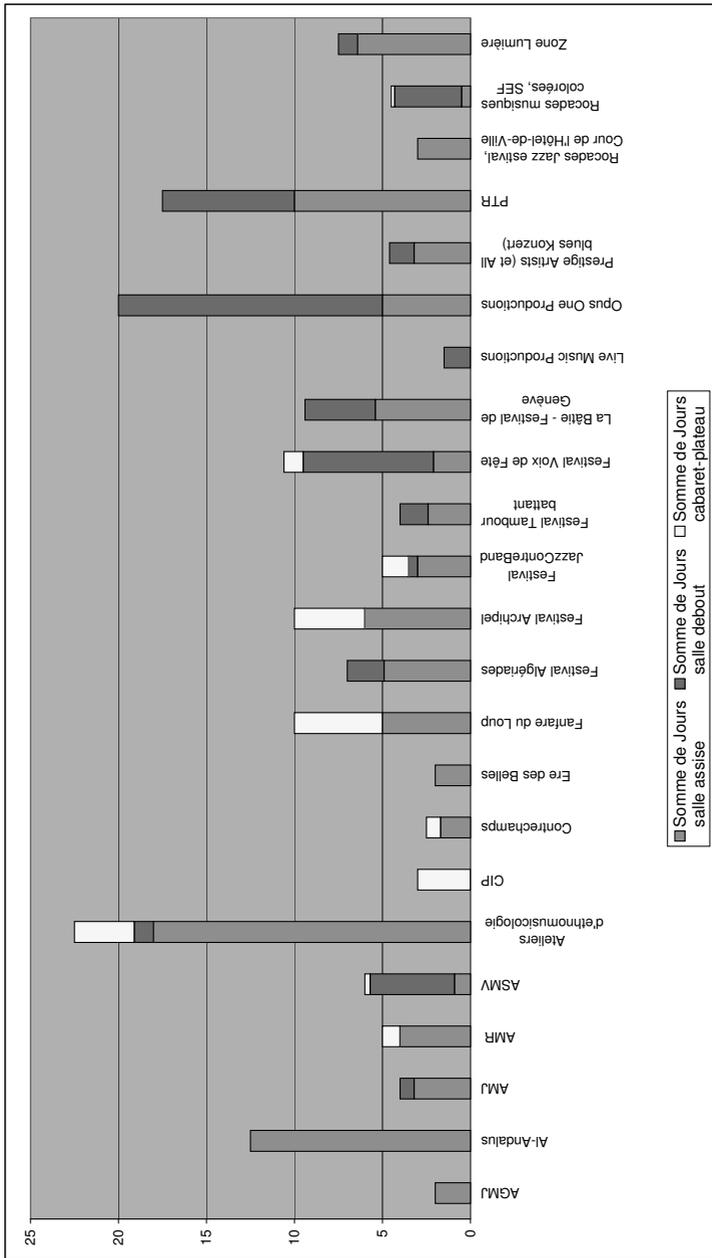
101	53	20
56%	30%	11%

Genre musical principal	
Classique-Opéra	16
Contemporain	84
Jazz-Ethno	74
Pop-Rock-Chanson	74
<b>Total</b>	<b>174</b>

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

23 organisateurs intéressés par l'Alhambra

Jours d'utilisation publique pour une année



**RENOVATION DE L'ALHAMBRA ET  
AMENAGEMENT EN SALLE DE MUSIQUE****ETUDE de PROJET**

---

**NOTICE SCÉNOGRAPHIQUE - COMPLEMENT  
MODULARITE DE LA SALLE**

---

Genève, le 16 juin 2008

**Mandant :**Ville de Genève, Département de l'Aménagement, des constructions et de la Voirie  
Service Architecture, 25 rue du Stand, 1205 Genève**Mandataires :**Architectes  
Bureaux associés Brunn + Butty & Graf + Menoud architectes SIA, GenèveIngénieur scénique  
Pont-Volant – A. Forissier ingénieur ECAM - SIA, GenèveIngénieurs civils  
B. Ott et C. Uldry ingénieurs EPFL - SIA - AGI, GenèveIngénieurs chauffage – ventilation – sanitaires  
Weinmann – Energies SA ingénieurs SIA - USIC, VaudIngénieurs électriciens  
Perrin, Spaeth & Associés bureau d'ingénieurs conseils SA, GenèveIngénieur géomètre  
Ney & Humi géomètres associés SA, GenèveIngénieur acousticien  
Kahle Acoustics SPRL, BruxellesIngénieur sécurité  
Protectas SA, Genève

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

Rénovation ALHAMBRA, Genève  
Notice scénographique Projet

---

### A. OPTION POUR L'ALHAMBRA : ACCUEIL DE SPECTACLES « DEBOUT »

---

Les éléments ci-dessous sont principalement extraits des notices scénographiques de l'avant projet et du projet, toutes les 2 éditées par le bureau d'ingénierie scénique Pont Volant, spécialisé en conception de salle de spectacle. On se référera à ces 2 documents pour de plus amples renseignements.

#### 1 But et intérêts

##### Buts

Proposer une solution fonctionnelle permettant d'accueillir des concerts avec du public debout ou dansant dans la salle de l'Alhambra, rénovée en Maison des Musiques.

Cette option a été demandé, lors des études d'avant projet, par le Département des Affaires Culturelles et le service d'Architecture de la Ville.

##### Analyse :

###### Besoin

- La modularité salle assise / salle debout est un réel besoin dans ce type de salles de musique de cette catégorie. Dans les faits, cette modularité existe dans de très nombreuses salles de spectacle, sans forcément que le public s'en rende compte : Cf. quelques exemples locaux et européens en chapitre B.
- Cette modularité permet d'étendre le champ d'utilisation de la salle, aux concerts debout, mais aussi à toute une gamme de spectacles et d'événements particuliers, profitant d'un parterre sans sièges fixes : festivals, performances, spectacles musicaux avec mise en espace spécifique dont beaucoup de créations contemporaines, cabarets, banquets, défilés, enregistrements et tournages, ...
- La possibilité supplémentaire d'offrir un plateau libre continu entre la salle et la scène, étoffe encore les possibilités d'utilisation de la salle et permettra notamment d'accueillir les événements avec mise en espace du public : artistes au centre du public, mises en espaces sonores, public bi-frontal, ...

###### Potentialité de l'Alhambra pour accueillir des spectacles debout

L'Alhambra de part son architecture, son style et son acoustique, sera plutôt adaptée, en version assise ou debout, pour les musiques acoustique à « moyennement » amplifiées : Jazz, variété, pop, musique du monde, musiques actuelles, rock, musique contemporaine acoustique ou sonorisées, ...

Le style de la salle, chaleureux, populaire et la disposition des balcons, en fer à cheval, enveloppant et proche de la scène, rendent cette salle bien adaptée à l'évolution projetée en salle de musique.

La capacité d'accueil de la salle (à l'origine de plus de 1300 places assise), le dimensionnement et la disposition des circulations et des sorties de secours permet d'envisager cette modularité et la nouvelle jauge de 1100 places, sans adaptations importantes.

###### Positionnement de la salle dans l'offre des salles existantes à Genève :

Il n'y a pas, actuellement, dans le bassin Genevois, de salle de cette jauge, réellement adaptée pour accueillir dans de bonnes conditions, des concerts professionnels moyennement amplifiés avec public debout. (Cf. annexe 3). Il y a un réel besoin en la matière.

- A Genève, le Palladium (1'000 places) est principalement utilisé pour ces concerts, sans être adapté pour cela (Salle de fête communale) : absence d'infrastructures technique et d'accueil des artistes, scène trop petite, volume trop faible, acoustique défailante, ...
- Le Victoria Hall (1700 places) est aussi utilisé pour des concerts de Jazz, de musique du Monde ou de variété tout en étant aussi peu adapté pour cela : visibilité mauvaise pour ce type de concert, acoustique inadaptée car beaucoup trop réverbérante (adaptée pour la musique classique).

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

### Rénovation ALHAMBRA, Genève

Notice scénographique Projet

---

- La jauge d'environ 1100 places de l'Alhambra se positionne bien entre l'Arena (4000 à 10'000) pour les grosses productions et les nombreuses petites salles plus spécialisées (Salle Communale d'Onex, Usine, Chat noir, divers clubs, ...)<sup>1</sup>.

→ Selon notre point de vue, cette option présente un réel intérêt, en apportant plus de souplesse dans l'utilisation de la salle, et en comblant un manque dans l'offre des salles genevoises.

→ Elle permet de répondre au besoin des sociétés et associations locales, de création et de diffusion.

→ La configuration historique « salle assise » nous semble devoir rester la version de référence et prioritaire pour cette salle.

## 2 Éléments à prendre en compte dans l'analyse de la modularité

### Jauge

La jauge maximum « assise » sera de 780 places.

La jauge maxi « assis / debout » sera d'environ 1130 places dont 700 places debout, 430 places assises.

### Sorties de secours :

Le nombre et les dimensions des sorties existantes sont suffisantes pour cette jauge étendue.

### Visibilité du public : pente de la salle et hauteur du nez de scène :

La pente du sol de la salle et la hauteur du nez de scène influencent directement la visibilité du public. Les valeurs actuelles de la pente du parterre (5°) et la hauteur de la scène (90 cm) sont calculées et adaptées pour un public assis.

Avec un public debout, il faut augmenter la hauteur du nez de scène et diminuer la pente de la salle pour obtenir une bonne visibilité, les valeurs de 120 cm et 2,5 ° (ou 140 cm et 0°) donnent de bons résultats tenant compte de la profondeur de cette salle<sup>2</sup>.

Par ailleurs, en version debout, la pente doit restée raisonnable (<3°) pour pouvoir danser ou bouger. Une surface à plat est idéalement nécessaire pour certains spectacles.

→ C'est une des données principales de la modularité assis / debout : Il faut soit pouvoir modifier ces valeurs (plancher ou scène mobile), soit choisir des valeurs offrant un compromis (forcement dommageable).

### Démontage et stockage des sièges :

Les fauteuils de la zone debout doivent être démontables. Il existe de nombreuses solutions proposées par les fabricants :

- Chaises pliantes ou empilables
- Fauteuils traditionnels démontables manuellement par poutre
- Fauteuils montés sur des poutres de 3 ou 4 sièges, roulants par bloc
- Sièges à rangement mécanisé (multiples solutions ...).

La zone de stockage doit être plus ou moins importante, suivant le type de siège. Pour les changements de configuration fréquents, le local doit être sur site et accessible rapidement avec si nécessaire un monte charge adapté.

---

<sup>1</sup> Voir aussi l'analyse comparative des salles existantes, établie par le Département des Affaires Culturelles.

<sup>2</sup> L'efficacité d'une courbe de visibilité se calcule, permettant de concevoir la volumétrie et géométrie d'une salle et de comparer des salles entre-elles : Calcul du « dégagement de tête ».

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

Rénovation ALHAMBRA, Genève  
Notice scénographique Projet

---

### 3 Solution proposée pour la modularité à l'Alhambra

Les différentes solutions que l'on rencontre traditionnellement dans les salles de spectacle, ont été analysées<sup>3</sup>. La solution proposée pour l'Alhambra est celle qui est ressortie comme étant la plus adaptée économiquement et fonctionnellement, pour répondre au besoin et aux contraintes, dans le respect souhaité de l'aspect patrimonial du lieu :

- La partie centrale du parterre est installé sur une table élévatrice mobile verticalement et inclinable permettant de régler l'altitude du plancher et son inclinaison.  
Le proscenium (avant scène) est une deuxième table élévatrice permettant de mettre le plancher de l'avant scène au niveau de la scène ou au niveau de la salle et de manutentionner les fauteuils, vers le sous sol.
- Les fauteuils du parterre sont démontables, par poutres de 2 ou 3 fauteuils, manuellement mais sans portage (roulants indépendamment ou à positionner avec un outil spécial, sur des chariots), Le stockage se fait sous la scène et sous l'avant salle en utilisant l'élévateur du proscenium.
- Le plenum sous la table de salle est valorisé pour la ventilation de la salle (« Lac froid » optimum).

Cette solution permet de conserver complètement, la disposition actuelle de la salle pour la configuration « assise ». Cette disposition avec une avant scène avancée et une hauteur de scène faible est très appréciée. Elle offre un très bon rapport en les artistes et le public, particulièrement bien adaptée pour la musique. C'est un des atouts de l'Alhambra à valoriser.

Du point de vue du public, la présence des tables sera invisible (Pour exemple les différentes salles locales en disposant dans les zones publiques : BFM, Grand Théâtre, Grand Casino, ...).

Ce type de tables élévatoires sont des ouvrages de mécanique industrielle simple, robuste, éprouvé, d'utilisation simple et nécessitant peu d'entretien.

La manutention des fauteuils nécessite la présence d'un personnel manutentionnaire intérimaire, comme cela se pratique couramment dans les autres salles de spectacle. Le passage d'une configuration à l'autre de la salle nécessitera environ 1 service à 4 personnes.

### 4 Configurations possible

#### 1. Salle assise :

Elévateur de salle avec une pente en continuité du sol de fond de salle – Fauteuils installés – Proscenium en position haute ou basse suivant les besoins - Correspond à la salle actuelle.

→ Jazz, variétés, musique du monde, théâtre musical, ...

→ Configuration de référence – Jauge : 715 (grand proscenium) / 781 (petit proscenium)

#### 2. Salle pour concerts « debout » :

Plancher de salle descendu avec une très légère pente, formant une fosse dans le but d'améliorer la visibilité du public debout et de permettre le maintien de sièges en fond de salle - Fauteuils rangés - Proscenium en position haute ou basse suivant les besoins – Garde-corps en fond de salle - Accès à la fosse par les baignoires latérales – Sorties de secours latérales accessibles – Pas de changement au premiers et 2<sup>ème</sup> balcon → Possibilité de se tenir debout en fond de 1<sup>er</sup> balcon.

→ Jazz, pop, variété, ...

→ Evolution majeure, apportant une nouvelle fonctionnalité à la salle - Jauge : 1030 (grand proscenium) / 1130 (petit proscenium).

---

<sup>3</sup> Cf. Notice scénographique de l'avant projet ou les diverses solutions ont été présentées et analysées.

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

Rénovation ALHAMBRA, Genève

Notice scénographique Projet

---

### 3. Salle pour cabaret banquet :

Idem ci-dessus avec possibilité de mettre le plancher de la fosse à plat pour la danse de salon ou pour installer des tables et chaises.

→ Cabarets, banquets, danses de salon, ...

→ Configuration secondaire – Jauge variable à définir tenant compte de l'exploitation

### 4. Salle modulable avec grand plateau

Élévateurs en haut, positionnés au niveau de la scène et se raccordant en fond de salle avec le plancher fixe en pente.

→ Version plateau libre très intéressante pour spectacles avec scène centrale ou mise en espace du public, spatialisation du son ou des musiciens, performances, enregistrements, tournages, défilés, ...

→ Configuration secondaire mais très importante car offrant une grande souplesse d'utilisation – Jauge variable à définir tenant compte de l'exploitation

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Rénovation ALHAMBRA, Genève  
Notice scénographique Projet

---

B. EXEMPLES DE SALLES AVEC PARTERRE MODULABLE

---

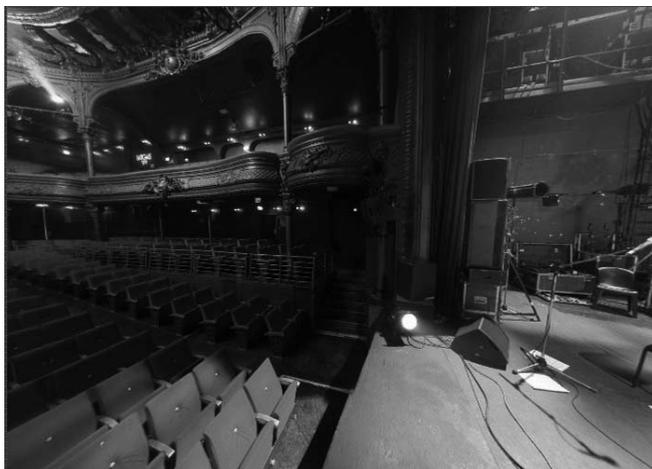
1 Quelques salles européennes

**Salles historique avec parterre assis ou debout :**

**La salle de la Cigale** (Paris) 1400 places maxi, ... → Salle vouée à la musique actuel et amplifiée. Une référence internationale. Plancher du parterre mobile, avec réglage de la hauteur et mise en pente, fauteuil démontables manuellement : Projet de l'Alhambra très similaire.



Limite des tables.



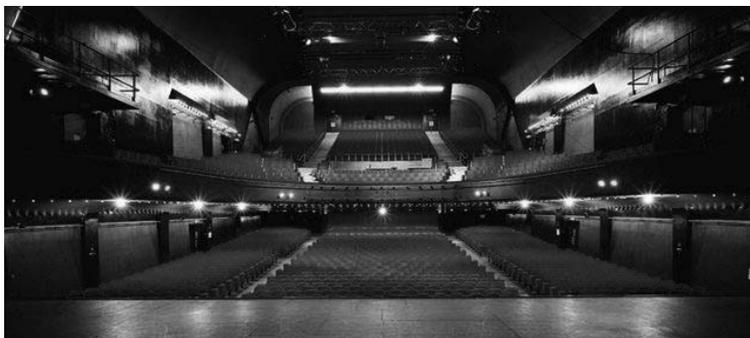
Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Rénovation ALHAMBRA, Genève  
Notice scénographique Projet

---



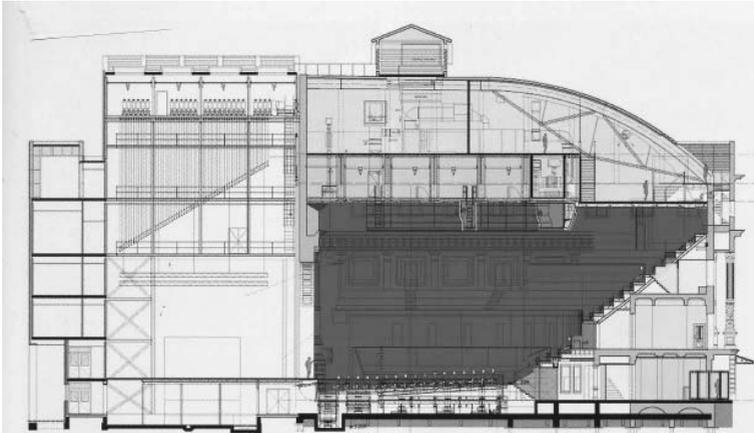
**L'Olympia** (Paris) , ... 2000 places assises / 3400 assis + debout. Sièges démontables manuellement stockés sous la scène. Pas de plancher mobile mais une hauteur de scène plus importante



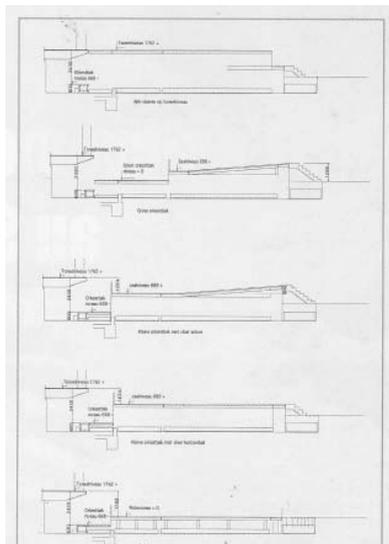
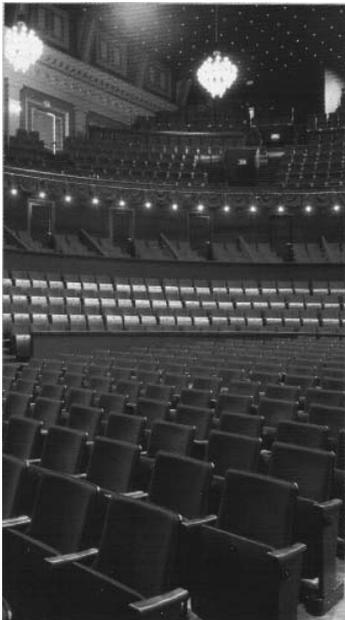
Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

Rénovation ALHAMBRA, Genève  
 Notice scénographique Projet

**Théâtre Oscar Carré d'Amsterdam** théâtre historique, totalement rénové en 2005. Salle historiquement voué au cirque. Totalité du plancher du parterre mobile, avec mise en pente. Sièges stockés sur chariots.



Coupe longitudinale avec le nouveau traitement de la salle et en-dessus, le foyer - Document Greiner / van Goor



Les différents aménagements de la fosse d'orchestre, de la pente "public" et de la piste - Plans SBS

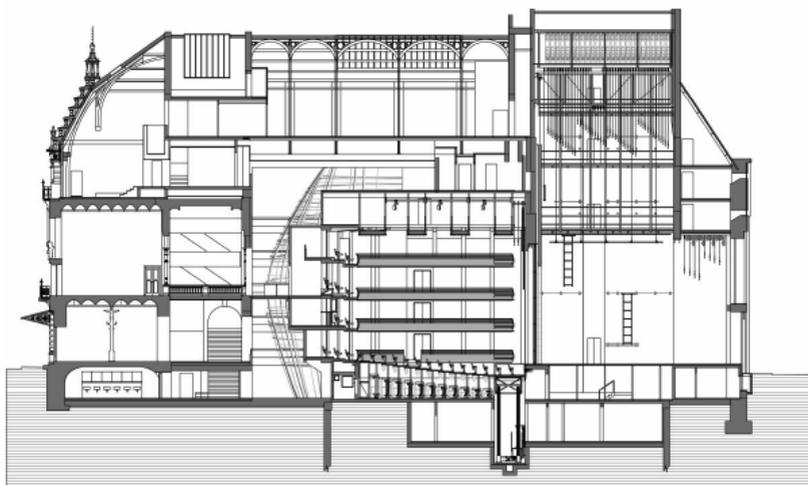
## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

### Rénovation ALHAMBRA, Genève

Notice scénographique Projet

**Le Théâtre Royal Flamand de Bruxelles (KVS, 800 places)** théâtre historique rénové en 2006. Totalité du plancher du parterre mobile en hauteur et inclinaison, avec sièges stockés automatiquement sous le plancher (rotation par rangée).

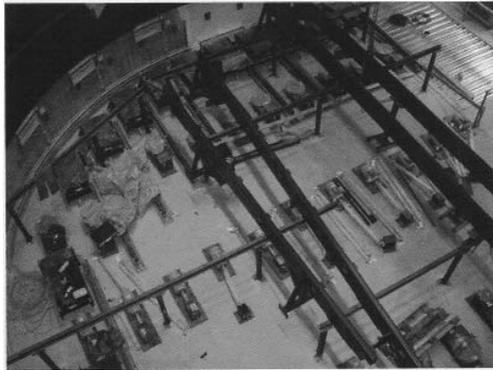
Seules les façades, le foyer, l'avant corps et quelques autres locaux du bâtiment d'origine ont été conservés.



Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Rénovation ALHAMBRA, Genève  
Notice scénographique Projet

---



## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

Rénovation ALHAMBRA, Genève  
Notice scénographique Projet

---

### Salles modernes :

**L'auditorium Stravinski de Montreux :** Auditorium musique classique avec plancher mobile au parterre (à plat ou en gradin), sièges démontables pour concerts debout (Festival Jazz notamment), hauteur scène réglable (tables élévatrices).



**Salle Modulaire du KKL de Lucerne, 2<sup>ème</sup>** salle complétant l'auditorium, pour les concerts musique de chambre, contemporaine, « moyennement amplifiés », et autres événements. Gradin télescopique et chaises empilables permettant d'avoir une salle assise ou assis / debout.



**Musicentrum De IJsbreker d'Amsterdam** nouvelle salle de musique contemporaine et actuelle. Plancher de la salle et de la scène mobile verticalement par tranche de 2 m. Poutre de 4 sièges roulants pour démontage.



## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

Rénovation ALHAMBRA, Genève  
Notice scénographique Projet

---

**Auditorium de la cité de la musique (Paris)** Sièges du parterre mobiles par bloc (chariot plancher + siège).

**Maison du Japon (Paris)** Totalité du plancher de la salle et de la scène sur élévateurs verticaux et tournants. Sièges rabattable dans des caissons du plancher.

### 2 Quelques salles régionales utilisées pour les concerts « debout » :

**Aréna de Genève** pour les « grosses productions » - de 4'000 à 10'000 places max. Salle assise ou assis / debout avec les 2500 chaises du parterre empilables.

**Palladium** (Genève) utilisé actuellement pour les « productions moyennes » jusqu'à 1000 places debout.

Cette salle n'est cependant pas correctement équipée pour recevoir des artistes professionnels : absence d'infrastructures adaptées (accroches, câblages son, lumières, puissances, rideaux, ...), scène trop petite. Acoustique inadaptée de volumétrie trop faible.

**Salle communale d'Onex** (< 1000 places) utilisée par certaines productions moyennement amplifiées, mais principalement dans la configuration assise. Salle bien peu adaptée, de petite volumétrie, gradin type échafaudage, ....

**Salles communales du Faubourg et du Mole** (< 1000 places) utilisées principalement par des groupes locaux. Pas adaptées aux concerts amplifiés, ni aux spectacles professionnels.

**Salles de l'Usine** avec une salle de 800 places adaptée pour les concerts de rocks et fortement amplifiée.

**Divers salles de Genève** plus petites de type « club ».

**Métropole de Lausanne** Salle historique de Lausanne, gérée par l'OCL (Orchestre de chambre de Lausanne), louée pour des concerts debout – Chaises empilables au parterre (pas de fauteuil) - Pas de réglage du plancher (Hauteur de scène importante)

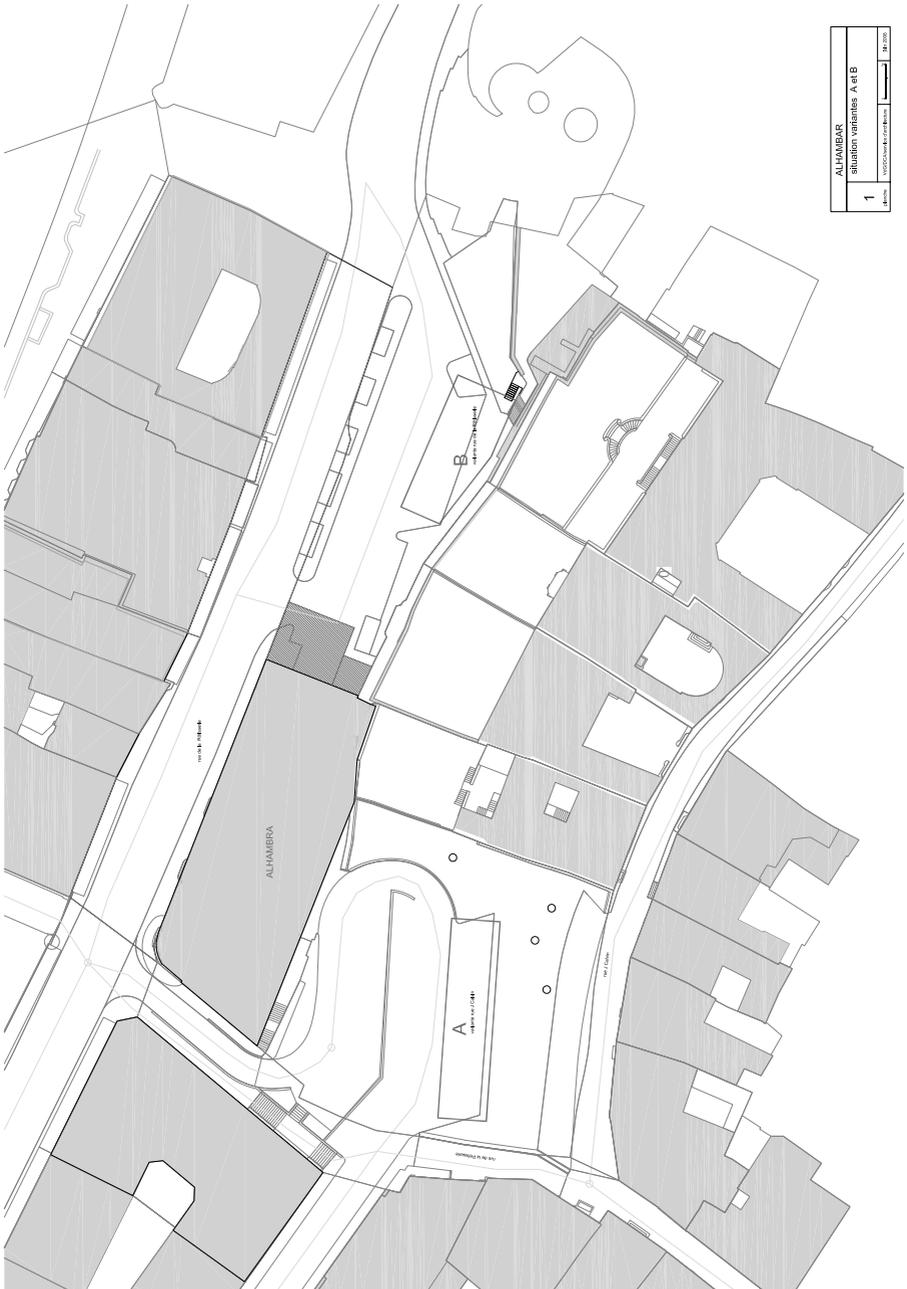


Concert musique amplifiée debout au métropole



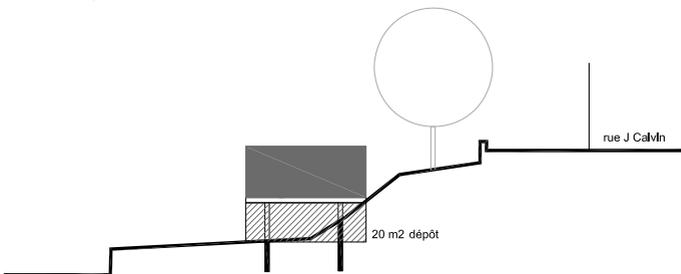
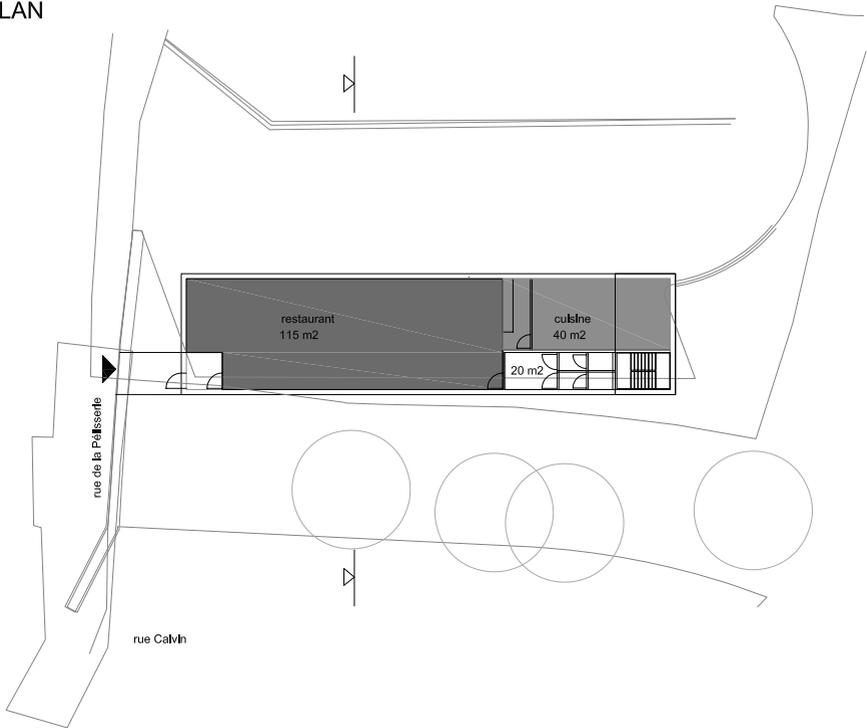
**Docks de Lausanne** : Salle type SMAC (Salles de musique actuelle française), spécifiquement adaptée aux concerts debout.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques



Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

PLAN

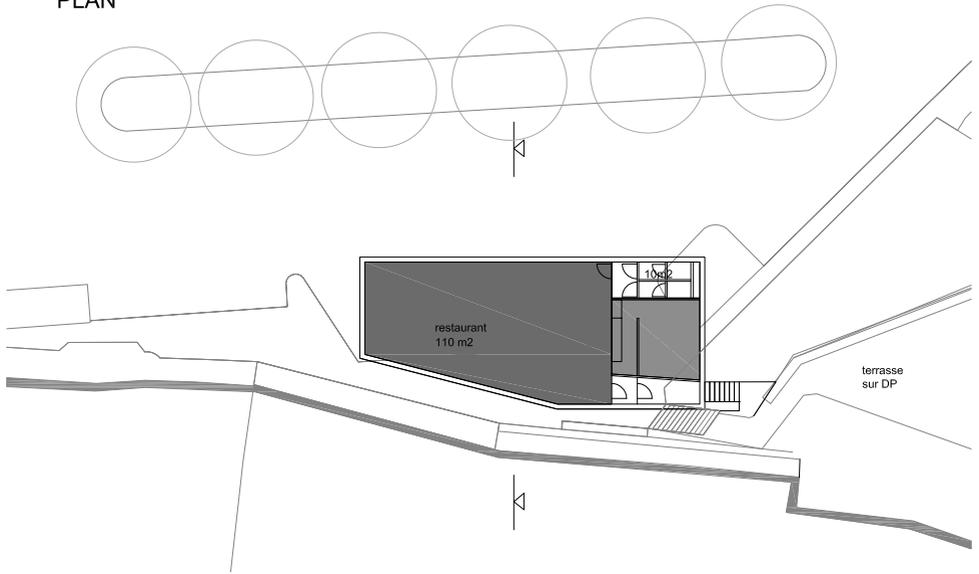


COUPE

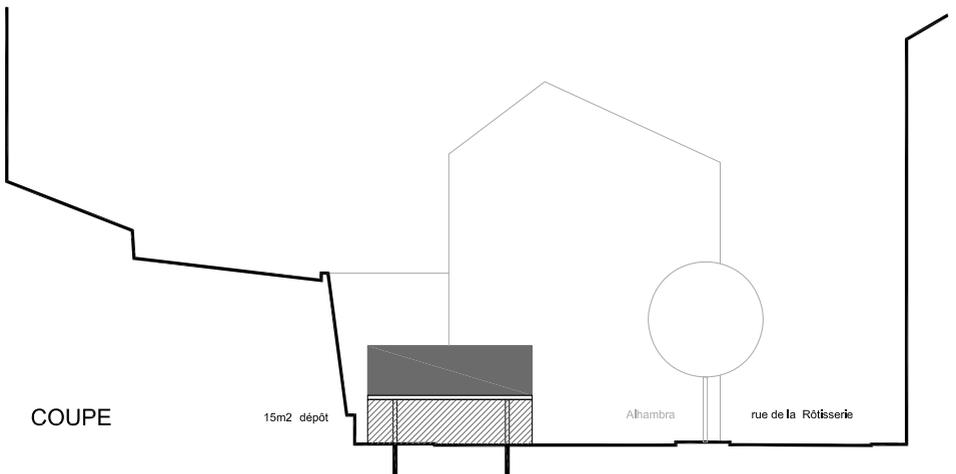
<b>ALHAMBAR</b>			
variante rue J Calvin		<b>A</b>	
<b>2</b>	total (SP) 230 m <sup>2</sup>		
planche	VdG/DCA/service d'architecture	e : 1/200	juin 2008

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

PLAN



COUPE



<b>ALHAMBAR</b>	
variante rue de la Rôtisserie	
<b>3</b>	total (SP) 190 m2
planche	VdG/DCA/service d'architecture
e : 1/200	Jun 2008

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

**5.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner  
la pétition intitulée: «Pour la réalisation du projet de maison  
des musiques à l'Alhambra» (P-224 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato.**

Cette pétition, qui a été signée par 2606 personnes, a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 4 novembre 2008. Elle a été traitée à la commission des pétitions au cours des séances des 12 janvier, 2 février, 16 février et 2 mars 2009, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séance ont été assurées par M<sup>me</sup> Nathalie Bianchini, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 12 janvier 2009**

*Audition des motionnaires*

Les pétitionnaires présents sont:

- M<sup>me</sup> Sarah Margot Calame, du comité Post Tenebras Rock (PTR);
- M. Roland Le Blevenec, du Chat-Noir, pour l'Association de soutien à la musique vivante;
- M. François Tschumy, administrateur de l'AMR, Association pour l'encouragement de la musique improvisée;
- M. Ivan Moura, administrateur de La Bâtie – Festival de Genève;
- M. Laurent Aubert, pour les Ateliers d'ethnomusicologie;
- M. Philippe Clerc, du collectif Fanfareduloup Orchestra.

M. Clerc explique les raisons de la présente pétition, liées aux problèmes actuels d'accueil du public à l'Alhambra. La capacité du foyer (30 places) est insuffisante pour une salle pouvant accueillir jusqu'à 380 places. Les auditionnés souhaiteraient que dans le projet de l'Alhambra soit inclus un véritable foyer, là où se trouve aujourd'hui l'Alhambar. Ils demandent que ce bar fasse partie intégrante du projet du nouvel Alhambra, rappelant au passage que l'Alhambar est actuellement tenu par un privé censé occuper ces locaux de façon provisoire jusqu'au début des travaux.

---

<sup>1</sup> «Mémoire 166<sup>e</sup> année»: Commission, 2222.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Un commissaire demande pourquoi il y aurait forcément un problème d'incompatibilité entre la présence d'un établissement privé et l'occupation souhaitée de la salle.

M. Clerc lui répond que, dans le temps, l'Alhambra avait été prévu comme foyer de cette salle et que l'inclure dans la rénovation de l'Alhambra garantirait un accueil confortable du public. Il ajoute qu'il s'agit uniquement d'un problème d'accessibilité.

La question de la perturbation des spectacles par le volume sonore de la musique de l'Alhambra est aussi évoquée. Ces problèmes ont toujours existé et les pétitionnaires assurent que malgré cela ils se battent pour que l'Alhambra reste un lieu de référence.

Un commissaire fait remarquer que, contrairement à ce qu'avance le libellé de la pétition, le Conseil municipal ne freine pas les travaux de l'Alhambra et qu'il attend toujours une proposition de travaux. Il demande aux pétitionnaires s'ils sont associés au programme de rénovation et comment cette salle pourrait se positionner par rapport à d'autres salles existantes.

Il lui est répondu que les milieux culturels ont été régulièrement consultés et que les associations souhaiteraient que, en vue de l'adaptation à la nature des concerts et de la musique actuels, un certain nombre de rangées de sièges soient amovibles pour proposer plus de places debout.

A noter que la salle était prévue initialement pour 780 personnes (dans les années 1920), qu'avec l'installation des nouveaux fauteuils ce nombre est descendu à 400-420 places et qu'aujourd'hui les besoins du monde musical demandent entre 1000 et 1100 places, d'où l'idée des sièges amovibles.

Une commissaire souhaite savoir combien de concerts de l'envergure de 780-1100 personnes sont programmés par année, car le drainage d'un tel public n'est pas des plus aisés. Il lui est répondu qu'on l'ignore pour l'instant, car les concerts de cette jauge-là sont refusés.

Si cette salle particulièrement adaptée à la musique «légèrement amplifiée» reste à 400 places, elle n'a pas d'intérêt, selon les pétitionnaires, car sa location ne constituerait pour des privés qu'une perte d'argent. Cette salle a été conçue pour offrir une capacité de 780 personnes et elle a déjà été fonctionnelle ainsi. L'idée d'en faire une Maison de toutes les musiques avec un tel nombre de spectateurs, et même plus si on prévoit des sièges amovibles, est loin d'être irréalisable et serait même très adéquate.

La corrélation entre la jauge de la salle et la circulation du public revient au centre du débat. Il ressort, en conclusion, que la circulation devient difficile entre les salles, du moment qu'on dépasse les 100 personnes, et que ce problème existe

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

depuis longtemps, raison pour laquelle les auditionnés ont déposé une pétition. S'agissant du mode de fonctionnement du bar, les auditionnés pensent que ce n'est pas aux associations d'en décider, relevant au passage que la gestion par un traiteur privé présente aussi un risque de prix des consommations trop élevés.

Avant de décider de nouvelles auditions, le président propose de prendre contact avec M. Pagani pour faire le point de la situation et savoir quand est-ce qu'il soumettra une proposition de travaux et de crédit au Conseil administratif.

**Séance du 2 février 2009**

*Audition de M. Rémi Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture*

(L'audition de M. Pagani avait été votée à l'unanimité lors de la séance du 19 janvier 2009.)

M<sup>me</sup> Payeras annonce que la demande de crédit pour l'Alhambra est prête, mais pas encore déposée. Elle présente le projet futur qui prévoit une jauge totale allant de 781 à 1130 places, car une option avec plancher amovible permettra de mettre un parterre plat où l'on pourrait enlever des sièges.

M. Pagani enchaîne en expliquant que, en l'absence de projet de rénovation, l'Alhambar avait été installé et qu'à l'usage on a constaté qu'il est impossible de faire coexister l'Alhambar et l'Alhambra, faute de place. Il rappelle l'idée du plancher amovible défendue également par M. Mugny et dit que les discussions avec les tenanciers de l'Alhambar ne se passent pas très bien.

Un projet avec quatre options sera présenté au Conseil municipal. La première est celle du plancher mécanisé. La deuxième comprend du matériel audiovisuel et scénique complémentaire. La troisième comporte un pavillon provisoire abritant l'Alhambar pendant les travaux, tandis que la quatrième option est un nouveau crédit pour étudier un projet minimaliste chiffré entre 18 et 20 millions. M. Pagani poursuit en précisant que le projet de base tourne autour de 24 à 27 millions, options ou pas. La proposition est en passe d'être déposée devant le Conseil administratif et le projet d'immeubles derrière l'Alhambra, pour des locataires de la classe moyenne-supérieure, est toujours d'actualité.

Une discussion animée s'engage autour de la proposition annoncée par le magistrat qui tarde à venir et de la capacité du Conseil administratif à prendre ses responsabilités dans cette affaire. Le magistrat répond que le Conseil municipal a voté une motion pour le maintien de l'Alhambar qui a bloqué le dossier du Conseil administratif.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

M<sup>me</sup> Payeras informe que l'autorisation de construire ne prévoit pas un restaurant et qu'à l'heure actuelle l'Alhambar est en état de tolérance. Si on veut un restaurant, il faut construire un autre bâtiment. Dans le bâtiment existant, chaque espace est plein.

A la remarque faite concernant la pratique du Conseil administratif de présenter des propositions assorties d'options, M. Pagani rétorque que ces options avaient été demandées par le Conseil municipal et que, si ce dernier n'en voulait plus, il n'y en aurait plus. Dans le cas présent, le Conseil municipal a contrecarré la proposition du Conseil administratif et, de ce fait, la commission des pétitions doit prendre ses responsabilités.

Le président situe le contexte de cette pétition. Elle a été lancée dans le cadre de la fermeture de nombreux commerces et établissements publics emblématiques des Rues-Basses et, vu les circonstances, le Conseil municipal est, selon lui, en droit d'attendre une proposition dans ce sens.

M. Pagani répète qu'il y a des intérêts contradictoires. Le Conseil municipal est revenu sur cette contradiction et le Conseil administratif a trouvé préférable de présenter l'ensemble des options y compris l'option minimale. Il ne prend pas la responsabilité de mettre à la poubelle tout le travail qui a été fait, car ce serait irresponsable du point de vue de la gestion publique.

Une commissaire ajoute que le Conseil municipal n'a jamais reçu de proposition du Conseil administratif et que, par conséquent, il n'a ni «planté» ni contrecarré le projet. Le crédit d'étude a été voté avec le crédit de l'Alhambar.

Une autre commissaire refait l'historique, depuis le vote du crédit d'étude de 2004, et apporte la preuve que le Conseil municipal a toujours été favorable au maintien de l'Alhambar. Il y a eu la discussion sur le crédit en 2004, puis la motion socialiste et enfin la pétition P-211. Toutes ces démarches soutenaient le maintien de l'Alhambar dans un projet qui pouvait tout à fait évoluer.

### **Séance du 16 février 2009**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, codirectrice du département, et de M. André Waldis, conseiller culturel au Service aux artistes et acteurs culturels*

M. Mugny explique que le département de la culture avait été perturbé car, au départ du processus, le Conseil municipal avait voté à l'unanimité un crédit d'étude pour faire de l'Alhambra une salle de toutes les musiques avec un bar incorporé. Celui-ci ne devait pas forcément dépendre des activités de la salle, mais devait tout de même en faire partie. Or il semble qu'il y ait eu un malentendu à ce sujet, car une pétition a été déposée pour que l'Alhambar reste indépendant

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

de la salle et qu'il survive en tant que «bistrot», et le Conseil municipal s'est prononcé en faveur des pétitionnaires. Le projet du Conseil administratif, qui était alors prêt à être voté, a dû être entièrement revu, car il n'était plus d'actualité, étant donné la position du Conseil municipal. Les consignes ayant changé, la question s'est posée de demander les moyens financiers pour effectuer une nouvelle étude, mais une pétition supplémentaire a été déposée par les musiciens. Cela étant, la décision définitive incombera au Conseil municipal et se basera sur deux propositions: la première, suivant le projet initial, n'empêche pas l'existence de l'Alhambar, mais en exclut l'ouverture indépendante les soirs de concert, car le petit bar installé en bas ne suffit pas. Il convient ici de rappeler que ce n'est pas une salle de 500 places qui doit doubler de volume, mais qu'au départ elle était prévue pour 900 personnes. Il s'est trouvé, pour des raisons de sécurité, que la galerie a dû fermer, ainsi qu'un certain nombre d'espaces, c'est ainsi que cette salle s'est petit à petit réduite à moins de 500 places. Si on décide de rendre à la salle son organisation initiale, on se retrouverait avec 200 à 300 personnes supplémentaires, et, dans ce cas, le petit bar ne suffirait plus. D'où l'idée de récupérer le bar du premier étage, tout en lui laissant assez d'indépendance pour rester ouvert les soirs sans concert, et même à midi, tout en garantissant sa disponibilité aux organisateurs des concerts. L'autre proposition serait une rénovation plus minimaliste, tout en sachant que les frais de mise aux normes, obligatoire et imposée par l'évolution de la législation, ne sont pas négligeables. Cette solution permettrait une ouverture indépendante du restaurant, tout en imposant des contraintes de gestion de la salle très différentes. Ces deux propositions seront soumises au Conseil municipal très prochainement. Le magistrat précise que la proposition d'une rénovation plus minimaliste implique une demande pour un nouveau crédit d'étude, car les conditions sont différentes.

Le magistrat pense qu'on peut imaginer plusieurs solutions, mais que le maintien du bar ne devrait pas compromettre le projet de rénovation de l'Alhambra, qui est une salle particulièrement intéressante, car il manque à Genève une salle de moyenne dimension pour accueillir à peu près toutes les musiques. M. Mugny conclut en disant que, pour le Conseil administratif, il serait rassurant que le Conseil municipal débattenne cette pétition en séance plénière, avant d'avancer ses propositions. La discussion lui indiquerait en effet dans quel sens aller.

S'agissant plus particulièrement du restaurant, l'idée que le Conseil administratif aimerait creuser, bien que pour le moment il n'y ait pas de partenaires, est de savoir si un tenancier ou une association pourrait tenir le bar pendant et en dehors des concerts. Si ce gérant arrivait à ouvrir tous les jours à midi, que les soirs de concert il vendait ses consommations normalement, en accord avec l'organisateur, et qu'en plus il avait envie d'ouvrir aussi les soirs où il n'y a pas de concerts, ce serait rentable, malgré les contraintes imposées. Il affirme d'ailleurs ne pas être sûr que les gérants actuels ne soient pas d'accord avec cette proposition, mais

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

comme ils se trouvent en position de force, dès lors que le Conseil municipal leur a assuré son appui, ils ont tout intérêt à freiner les travaux.

M. Waldis ajoute qu'à la base l'Alhambra est une entité à deux vocations: café-restaurant de midi jusqu'à 17-18 h et lounge en soirée avec une vie festive qui lui est propre, offrant parfois les mêmes activités qu'un dancing. Cette dernière facette pose réellement problème en raison de nuisances sonores pendant les concerts à faible volume.

Il est également précisé que la cuisine du bar est minuscule et qu'elle sera remplacée, dans le projet actuel, par un ascenseur pour les personnes ayant des difficultés motrices. Quelle que soit la décision prise, il ne faut pas compter sur l'installation d'un véritable restaurant. Et l'absence de cuisine n'empêchera pas la petite restauration. La question des nuisances sonores autour de l'Alhambra revient dans la discussion. M. Mugny répond que le bistrot rajoute 200 personnes au nombre de personnes présentes dans la salle. Actuellement, 500 à 800 personnes circulent les soirs de concert et le problème des nuisances sonores demeurera même si l'Alhambra reste inchangé. Il est également fait référence aux problèmes de bruit à la sortie du bar. A ce sujet, le magistrat pense que le projet du Conseil administratif est celui qui évite le mieux les problèmes de ce genre à l'extérieur.

M. Mugny remarque qu'il y a deux débats en cours. Premièrement, il y a la question de savoir si l'on veut un Alhambra de 850 ou de 1130 places. Ensuite, il faut décider si l'on fait de l'Alhambra un foyer pour la salle de concerts ou pas. Si le Conseil municipal décide d'une salle de 850 ou 1130 places, cela impliquera au pire une restriction des genres musicaux proposés, ce qui est moins problématique que de décider de séparer l'Alhambra de l'Alhambra, car il sera difficile de les faire cohabiter.

Concernant la capacité de la salle, il apparaît que, pour les associations utilisatrices, 850 places suffisent. Sachant qu'une salle devient rentable dès 1000 billets, une salle plus grande pourrait les intéresser. De plus, au vu des disponibilités laissées par les associations subventionnées, il serait dommage de ne pas pouvoir proposer la salle aux associations non subventionnées, étant donné qu'il n'existe pas vraiment de salles de cette dimension pour les musiques amplifiées à Genève. L'Alhambra représente un juste milieu entre l'Usine et le Victoria Hall et répond à un besoin existant d'un public vieillissant par rapport aux musiques actuelles.

Après le départ des auditionnés, les commissaires décident de reporter le vote à la semaine suivante afin de consulter leurs groupes et de prendre le temps de la réflexion.

Mis aux voix, le report du vote de la pétition à la séance suivante est accepté par 13 oui (2 DC, 2 UDC, 1 R, 2 L, 2 S, 2 Ve, 2 AGT) contre 1 non (1 Ve).

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques**Séance du 2 mars 2009***Prise de position des groupes et vote*

A gauche toute! est en faveur d'une salle à capacité normale. Le groupe est également pour le maintien de l'Alhambar, qui n'est pas possible avec le projet prévu par le Conseil administratif car, en remplaçant entre autres la cuisine par un ascenseur, la possibilité de rénover l'Alhambra tout en gardant l'Alhambar est exclue.

Le groupe socialiste, quant à lui, demande le classement de la pétition P-224, pour trois raisons. Les socialistes ne reviendront pas sur le vote du Conseil municipal sur la motion relative au maintien de l'Alhambar qu'ils ont déposée au printemps dernier. Ils ne reviendront pas non plus sur le rapport sur la pétition P-211 intitulée «Non à la fermeture définitive de l'Alhambar» et acceptée par 11 voix contre 3. Enfin, si le projet de la Maison de toutes les musiques correspond à celui présenté à la commission des pétitions par M. Pagani, il ne satisfait pas du tout les socialistes. Trop coûteux, ce projet contient des modifications qui ne conviennent pas aux socialistes et supprime l'Alhambar. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste demande le classement de la pétition P-224 en soulignant qu'il soutient la réalisation d'une Maison de toutes les musiques à l'Alhambra, mais pas le projet à 25 millions supprimant l'Alhambar.

Les libéraux demandent aussi le classement. Le fait qu'il y ait deux pétitions contradictoires est synonyme d'un mauvais départ et montre qu'il y a un manquement de la part du Conseil administratif. D'autre part, le projet présenté ne satisfait ni les uns ni les autres. Les libéraux préfèrent donc attendre un projet plus cohérent et réaliste ainsi que moins coûteux, vu le nombre de projets déjà à traiter au département de la culture.

Les démocrates-chrétiens sont en faveur de la réalisation d'une Maison de toutes les musiques et ont soutenu dès le départ le maintien de l'Alhambar. Bien que cette volonté de garder le bar apparaisse en contradiction avec le projet de rénovation, le groupe démocrate-chrétien pense qu'il y a des aménagements possibles au niveau des divers espaces, raison pour laquelle il est favorable au classement de cette pétition en attendant un projet plus raisonnable.

Les Verts ont toujours été pour la réalisation de la Maison de toutes les musiques, y compris une certaine modularité de la salle. Ce qui ne sera pas possible si l'Alhambar est maintenu ouvert à un public extérieur durant les soirées de concert à cause d'un problème de place mais aussi à cause du bruit, notamment celui causé dans la rue par les personnes obligées de quitter la salle après le spectacle car l'Alhambar serait plein. Une nuance est apportée à ces propos, à savoir que le maintien de l'Alhambar pourrait être envisagé en dehors des représentations mais pas les soirs de concert.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Les radicaux soutiennent le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il est utopique selon eux de croire que l'on peut avoir une Maison de toutes les musiques telle qu'elle est présentée dans le projet, tout en conservant l'Alhambar tel qu'il est connu et apprécié.

Un représentant des Verts se déclare en faveur du classement de cette pétition, car il avait accepté la proposition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et il soutient le respect des engagements. Il rappelle que la Ville s'était engagée à rénover cette salle d'une capacité de 500 places de manière à finir les travaux en 2007 et à pouvoir offrir une disponibilité pour diverses sortes d'expressions musicales. Un crédit d'étude de 1 277 000 francs avait d'ailleurs été voté par le Conseil municipal. L'élu Vert poursuit en ajoutant qu'un deuxième engagement de maintenir l'Alhambar en ces lieux, mais par forcément pendant le chantier, avait été pris. Il trouve que les deux engagements évoqués doivent être respectés.

L'Union démocratique du centre se prononce pour le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Le groupe a trouvé l'intervention de M. Pagani convaincante et n'aimerait pas qu'un «limonadier» dont l'existence est éphémère vienne entraver les travaux de rénovation de la salle d'une capacité de 500 places qui reste un peu petite.

Mis au voix, le classement de la pétition est accepté par 10 oui (2 AGT, 1 Ve, 3 S, 2 DC, 2 L) contre 5 non (2 Ve, 1 R, 2 UDC).

*Annexe mentionnée*

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

R 28.10.08

**POUR  
la réalisation du projet de la maison des musiques  
à l'Alhambra****Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève faisant suite au débat du 22 avril 2008**

Nous, amateurs de concerts, musiciens et organisateurs, demandons au Conseil municipal de faire en sorte que l'Alhambra soit rénové pour devenir une salle dévolue à toutes les musiques, ainsi qu'il l'a décidé le 13 décembre 2004 en votant un crédit d'étude.

Nous demandons que cet équipement public, appelé à devenir un modèle d'écoute qui fera le bonheur de milliers d'auditeurs, ne soit pas mis en péril en morcelant son architecture intérieure. Nous demandons que la priorité soit remise sur la rénovation de tout le bâtiment, soit la salle de concert, le hall d'entrée et le foyer du 1<sup>er</sup> étage. Trois espaces indispensables au fonctionnement d'une salle de cette envergure.

Nous demandons donc au Conseil municipal d'éviter de freiner les travaux de cette salle chère à tous les genevois et que le peuple a sauvée de la destruction lors d'une votation historique en 1995.

AMR, ASMV/ChatNoir, ADEM-ateliers d'ethnomusicologie, La Bâtie-Festival de Genève,  
CIP-Centre international de percussion, Contrechamps, Fanfare du Loup Orchestra,  
Festival Archipel, Festival JazzContreBand, Festival Voix de Fête, PTR

<b>Signatures récoltées : 2606</b>
------------------------------------

**Répondants :**

1. AMR, François Tschumy, rue des Alpes 10, 1201 Genève, 022 716 56 33
2. A.S.M.V./Chat noir, Roland Le Blevenec, rue Vautier 13, 1227 Carouge, 022 820 04 60
3. FanfareduLoup Orchestra, Philippe Clerc, 87 bd Carl-Vogt, 1205 Genève, 079 478 63 53
4. La Bâtie-Festival de Genève, Alya Stürenburg, CP 1525, 1211 Genève 1, 022 908 69 50

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

**M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC).**

Ce plénum s'était largement prononcé en faveur de l'Alhambra. Nous avons donc été étonnés de voir arriver la pétition P-224 pour la réalisation du projet de maison des musiques à l'Alhambra, qui va à l'encontre du maintien de l'Alhambra. Dans ce contexte, la majorité de la commission des pétitions s'est prononcée pour le classement de cette pétition, malgré le nombre assez important de signatures récoltées. En effet, nous pensons que le politique doit se montrer cohérent au moment de prendre des décisions, et c'est dans cet esprit de cohérence que la commission des pétitions s'est prononcée.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous invite à voter le classement de la pétition P-224, afin que nous puissions respecter les décisions des auteurs de la pétition P-211, c'est-à-dire des habitants des environs et de tous ceux qui apprécient d'avoir en l'Alhambra un lieu où se rencontrer. En effet, cet établissement s'est acquis une réputation et est très apprécié de la population.

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato, rapporteuse (DC).** Je dirai quelques mots au sujet de la pétition P-224 et des séances qui y ont été consacrées par la commission des pétitions. Cette pétition, déposée par les amateurs de concerts, musiciens et organisateurs, a recueilli quelque 2606 signatures. Elle demande que l'Alhambra soit rénové pour devenir une salle dévolue à toutes les musiques, ainsi que le Conseil municipal l'a décidé le 13 décembre 2004 en votant un crédit d'étude. Cette pétition demande également que la priorité soit redonnée à la rénovation de tout le bâtiment, soit de la salle de concerts, du hall d'entrée et du foyer du premier étage, trois espaces indispensables au fonctionnement d'une salle de cette envergure. Enfin, elle demande instamment que le Conseil municipal ne freine pas les travaux.

Les pétitionnaires ont été entendus par la commission des pétitions; lors de leur audition, nous avons compris qu'ils souhaitaient un véritable foyer à l'emplacement de l'Alhambra, afin de garantir un accueil agréable au public – un public entre deux âges très friand de musique légèrement amplifiée, à laquelle l'Alhambra est particulièrement adapté.

En ce qui concerne la jauge de la salle, les pétitionnaires ont rappelé qu'elle était initialement prévue pour 780 personnes et avait vu sa capacité réduite à 420 places à cause de l'installation de nouveaux sièges. Au vu des besoins actuels du monde musical, qui se situent autour de 1000 places, les pétitionnaires ont émis l'idée de sièges amovibles, idée d'ailleurs proposée également par M. Pagani lors de son audition, le 2 février dernier. En clair, avec 400 places, l'Alhambra n'a plus d'intérêt; la salle ne devient intéressante qu'à partir de

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

780 places environ, capacité qu'il est donc souhaitable de prévoir grâce à l'installation de sièges amovibles.

Lors de son audition, M. Pagani a annoncé le dépôt d'un projet de rénovation comportant quatre options; c'est celui qui nous est soumis dans la proposition PR-704. Il s'agit notamment d'élever la jauge de l'Alhambra à une capacité de 780 à 1130 places, avec une option de plancher amovible permettant un parterre plat et un agrandissement de la salle.

La question du maintien de l'Alhambra dans son affectation actuelle a évidemment été au cœur des débats. C'est ainsi que la commission a appris que l'actuel Alhambra était en état de tolérance, s'agissant de la cuisine, et qu'en aucun cas une autorisation ne serait délivrée pour un restaurant. Le manque de place pour une cuisine a aussi été avancé. Les commissaires ont rappelé que le Conseil municipal avait toujours été favorable au maintien de l'Alhambra: lors du vote du crédit d'étude de la proposition PR-320 en 2004, de la motion socialiste M-788 en 2008 et, enfin, de la pétition P-211 pour un projet tout à fait susceptible d'évoluer.

Les options annoncées par M. Pagani ont par la suite été confirmées par M. Mugny. S'agissant de la gestion de l'Alhambra, deux choix sont possibles. Le premier consisterait à augmenter la jauge de la salle selon des modalités déjà expliquées par M. Pagani, ce qui n'empêcherait pas l'existence de l'Alhambra, mais en exclurait l'ouverture les soirs de concert, car le petit bar installé en bas ne suffirait pas. La deuxième choix consisterait en une rénovation plus minimaliste de l'Alhambra permettant une ouverture indépendante du restaurant, les frais de mise aux normes ayant un coût non négligeable. M. Mugny a également souligné qu'il ne faudrait pas compter sur l'installation d'un véritable restaurant à cet endroit, quelle que soit la décision prise.

Enfin, il a été rappelé qu'une salle à capacité augmentée était très intéressante, tant pour les associations utilisatrices que pour le public; elle pourrait intéresser davantage d'organismes subventionnés et privés et offrir une programmation plus abondante et variée.

Le vote de la commission des pétitions, en date du 2 mars dernier, a été clair: comme vient de le dire le président Lathion, le classement de la pétition a été accepté à une majorité de 10 oui contre 5 non. Au nombre des arguments pour le classement, il convient de relever le maintien de l'Alhambra demandé à moult reprises par la majorité du Conseil municipal et le coût trop élevé d'un projet augmentant la jauge de la salle. Les partisans minorisés du renvoi au Conseil administratif ont, pour leur part, fait savoir que le maintien de l'Alhambra sous sa forme actuelle empêchait la réalisation d'une maison de toutes les musiques, et que la salle actuelle était trop petite pour en faire une maison de toutes les musiques.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens exceptionnellement avant vos débats, car j'ai entendu dire ici et là qu'un certain nombre d'entre vous auraient envie de renvoyer la proposition PR-704 à ses auteurs – à savoir au Conseil administratif – sans passer par une commission.

Je vous rappelle les responsabilités que nous avons tous, moi compris, envers l'Alhambra. Cette salle subit depuis vingt ans les aléas de la politique; il y a eu des référendums, des initiatives, des projets, des concours... L'affaire est même allée jusqu'au Tribunal fédéral! Tout cela pour en arriver à la situation actuelle, où chacun exprime ses vœux – mais peut-être mal.

Quand j'ai repris ce dossier, je me suis évertué à essayer de trouver un consensus. Je rappelle que nous sommes en train de poser des poutrelles à l'Alhambra pour soutenir les galeries; la sécurité est garantie, mais ce bien de notre collectivité a sérieusement besoin d'être rénové et entretenu. Malheureusement, à entendre les prises de position des uns et des autres, je dois admettre que le consensus n'est pas au rendez-vous ce soir.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande, si c'est possible de nous laisser au moins plaider en faveur de la proposition PR-704 et de vous en présenter les différentes options. Ainsi, nous pourrions tenter tous ensemble, au sein de la commission à laquelle cet objet sera renvoyé, de trouver un consensus, quitte à repartir de zéro, le cas échéant.

L'affaire de l'Alhambra me fait penser à celle des immeubles à construire à la rue Calvin, au sujet desquels une proposition que je vous avais promise vous sera soumise le 22 juin. L'Alhambra, c'est une saga qui dure depuis vingt ans! Il est possible, sur le parking situé derrière le bâtiment, de construire à la fois des appartements et un restaurant; en tout cas, des préétudes sont menées dans ce sens.

J'espère pouvoir plaider pour le travail des mandataires. Si le Conseil municipal renvoie la proposition PR-704 au Conseil administratif, j'en prendrai acte, mais nous nous retrouverons dans une impasse. Faudra-t-il réduire le coût prévu d'une maison de toutes les musiques? Renoncer à construire un restaurant à l'extérieur du bâtiment de l'Alhambra? Maintenir l'Alhambar?

Nous ne pourrions pas proposer un nouveau crédit d'étude, si ce n'est pour une solution minimaliste, et ce sera reparti pour des années! Le crédit d'étude en question est déjà chiffré: la rénovation minimale de l'Alhambra en maintenant l'Alhambar coûtera entre 15 et 17 millions de francs. Dans cinq ans – c'est le temps qu'il nous faudra pour faire l'étude et vous présenter une proposition dans ce sens – ce montant sera de 17 à 20 millions de francs. Voilà la logique dans laquelle nous serons entraînés par un refus de la proposition PR-704 ce soir.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

Je vous demande donc de nous faire confiance, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et de renvoyer cet objet en commission. Vous pourrez ainsi examiner ce qu'il en est sans prendre de risques, quitte à nous opposer un refus après avoir pris connaissance du projet et permis aux mandataires et aux personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce dossier d'expliquer leur position. Surtout, nous pourrions ressortir de commission en sachant où nous allons. Il serait déplorable que nous soyons à nouveau dans le flou, sans directives de la part du Conseil municipal, devant la perspective de devoir proposer un autre projet susceptible de sortir enfin ce dossier de l'ornière.

*Préconsultation sur la proposition et premier débat sur la pétition*

**M. Jacques Baud** (UDC). Madame et Messieurs les membres du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, enfin le projet de l'Alhambra tant attendu arrive sur nos pupitres! J'en remercie l'exécutif. Le montant demandé est élevé, certes; ce sera à la commission des travaux et des constructions d'en évaluer le bien-fondé. Je rappelle qu'il s'agit de construction, de rénovation et de restauration, ce qui peut faire passer le mètre cube SIA du simple au double. Ce ne sera donc pas un dossier facile!

La proposition PR-704 nous présente quatre options, dont je parlerai maintenant. La première prévoit un plancher mécanisé qui semble aller dans le sens de ce que nous avons demandé, c'est-à-dire d'une salle polyvalente permettant une plus grande utilisation de la bâtisse. Pourquoi cette innovation n'a-t-elle pas été directement incluse dans le projet, donc dans le budget? Cela tombe sous le sens! La deuxième option concerne le matériel de scène, ce qui n'a guère à voir avec la construction; la quantité et l'utilité de ce matériel devront être vérifiées avec les utilisateurs, même s'il n'est pas négligeable de prévoir son futur emplacement.

Quant à la troisième option, on nous prend pour des imbéciles! En date du 22 avril 2008, le Conseil municipal demandait le maintien de l'Alhambar à son emplacement actuel. Or, selon cette option, il est tout simplement et définitivement éjecté de l'Alhambra! Le Conseil administratif n'a tenu aucun compte de la décision du Conseil municipal. Et il nous passe la pommade en nous proposant un «truc» provisoire à 1 300 000 balles... C'est le prix d'une jolie petite villa, clés en main! Et cela pour un baraquement provisoire! Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond...

Personne ne sait rien non plus d'un éventuel futur emplacement de l'Alhambar. Tout ce que l'on nous a dit à ce sujet, c'est du vent! Le résultat, ce sera la disparition définitive de l'Alhambar. Telle est la proposition déguisée qui nous est faite. J'en déduis que le Conseil administratif n'en a rien à cirer, de la volonté du

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

peuple! Or le peuple, c'est nous! L'Union démocratique du centre ne peut laisser passer cela. La copie est à revoir.

Quant à la quatrième option, elle est totalement inutile. Ce que l'on fait, il faut le faire bien. Un truc au rabais n'a jamais satisfait personne. Les bonnes choses ont un coût, et je doute que les contribuables nous remercieraient de penser le contraire. Cela ne veut pas dire non plus qu'il faut jeter l'argent par les fenêtres! Il est bon de rappeler que cet argent est celui des contribuables, qui travaillent dur pour le gagner.

Me voilà en fin d'intervention. La commission des travaux et des constructions a un énorme travail devant elle, et je lui souhaite bonne chance...

**M. Guy Dossan (R).** Aux yeux du groupe radical, la situation est assez claire. Nous avons été minorisés deux fois au sujet de l'Alhambra...

*M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).* Vous êtes dans la minorité!

*M. Guy Dossan.* ... puisque nous avons voté pour la suppression de l'Alhambra, à l'époque, et que nous avons soutenu en commission la pétition P-224 pour la création d'une maison des musiques. Nous avons donc pris connaissance de la proposition PR-704 avec un certain plaisir, puisqu'elle correspondait à ce que nous voulions, même si nous étions minoritaires. Nous pensions donc la renvoyer à la commission des travaux et des constructions pour en discuter.

Cependant, il y a un aspect de cette proposition que nous n'avions pas prévu. D'habitude, le montant d'un crédit d'étude représente environ les 10% du coût des travaux. Nous attendions donc un projet estimé entre 10 et 15 millions de francs. Mais nous nous retrouvons avec un projet à 25 millions de francs, sans compter 5 millions de francs d'options, c'est-à-dire un projet à 30 millions de francs! Là, nous sommes assez empruntés. Nous n'avions pas prévu cela. Nous voulons une maison des musiques, mais pas à n'importe quel prix.

Nous avons donc hésité sur la marche à suivre. Renvoyer la proposition PR-704 au Conseil administratif signifie ne plus rien voir venir pendant vingt-cinq ans – ou moins, si affinités... Nous estimons donc préférable de renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions, où nous pourrions auditionner le magistrat, ses services et tous ceux qui veulent une maison des musiques. Nous devons peut-être faire des choix et réduire la demande pour aboutir à un projet acceptable. Nous n'accepterons pas qu'il coûte 30 millions de francs, à moins que les privés mettent la main au porte-monnaie, comme ils le font dans

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

d'autres domaines – les musées de M. Mugny, par exemple. Mais, pour le Parti radical, il est exclu que la Ville débourse 30 millions de francs pour une maison des musiques à l'Alhambra.

Cependant, nous voulons être sûrs de ne pas voir s'enliser ce projet, et nous prônons le renvoi de la proposition PR-704 en commission, comme je l'ai déjà dit. Il ne faut pas rêver: si nous refusons l'entrée en matière sur cet objet ce soir, plus rien ne se passera pendant des années. L'Alhambra est une ruine, ou presque. On me dira qu'on a l'habitude des ruines, dans le patrimoine de la Ville de Genève... Il est vrai qu'il y en a pas mal et que cela n'en fera jamais qu'une de plus! Mais nous pensons quand même que refuser cette proposition ce soir reviendrait à se tirer une balle dans le pied.

Voilà pourquoi nous avons fini par opter pour son renvoi à la commission des travaux et des constructions. Nous l'étudierons et nous y ferons des coupes, s'il le faut, mais soyons raisonnables et ne laissons pas s'enliser un projet qui pourrait être bon! Nous devons prendre nos responsabilités. S'il faut réduire ce qui est prévu, réduisons, et rendons le tout acceptable! Nous pourrions toujours voter non lorsque la proposition ressortira de son étude à la commission des travaux et des constructions, mais nous le ferons alors en connaissance de cause.

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann** (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, personne ne conteste la nécessité de rénover la salle de l'Alhambra. Le Conseil municipal est enfin en présence d'un projet de réhabilitation d'une salle qui avait été laissée par l'Etat dans un état de délabrement tel que ce n'est que grâce à des dérogations accordées par les services responsables de la sécurité et de la salubrité qu'elle peut encore être utilisée.

Le problème, dans ce dossier, c'est que le Conseil administratif ne tient aucun compte des décisions pourtant prises à l'unanimité par le Conseil municipal. Je rappelle qu'une recommandation avait été votée pour que soit présentée simultanément à ce projet une variante de rénovation minimale. Or, qu'a fait le Conseil administratif? Il a déjà déposé, l'année passée, une requête en autorisation de construire pour un projet de près de 30 millions de francs qu'il ne nous présente qu'aujourd'hui. Quant à la variante de rénovation minimaliste demandée à l'unanimité par le Conseil municipal, aucune proposition ne nous est soumise. En cas de refus, le Conseil administratif propose le vote d'un nouveau crédit d'étude de 1,7 million de francs pour un réexamen du projet.

Cette manière qu'a le Conseil administratif de nier les demandes du Conseil municipal nous pose des problèmes bien connus. En ce qui concerne l'Alhambra, tout le monde sait quelle a été la décision majoritaire de notre plénum. De plus, le projet présenté dans la proposition PR-704 aurait un coût énorme et son carac-

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

tère élitiste ne nous convient pas. Qui pourra envisager la location d'une salle estimée à 30 millions de francs, alors que la presse nous informe, aujourd'hui déjà, que l'AMR ne peut pas se produire à l'Alhambra en raison du prix actuel de la location?

Il se pose également un problème politique de fond. C'est le Conseil municipal qui décide des orientations, de l'opportunité et du financement des projets. Le Conseil administratif a ensuite la tâche de réaliser les projets décidés sur la base des crédits votés. Or le projet qui nous est présenté ce soir ne correspond ni aux demandes du Conseil municipal, ni aux décisions qu'il a prises au moment du vote des crédits d'étude, ni aux objectifs visés et aux besoins des utilisateurs, sans parler de l'enveloppe financière. Il n'est donc pas question, pour nous, d'entrer en matière sur la proposition PR-704 et d'accepter ce projet.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est un plaisir que d'intervenir directement après ma collègue Marie-France Spielmann à propos de la saga de l'Alhambra et de l'Alhambar, qui ne cesse de faire couler de l'encre.

Le maire l'a rappelé: cela fait vingt ans que, à l'Etat ou à la Ville, on se bat pour créer des logements à l'endroit concerné. Je rappelle qu'une initiative de plus de 18 000 signatures avait été envoyée en son temps au Canton, puis à la Ville, avant que l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville ne s'en saisisse et que nous arrivions à la formulation d'une idée, en 2003. Mais c'était sans compter l'élection de M. Mugny au Conseil administratif et son arrivée à la tête du département de la culture! La pétition P-224 surprend les libéraux, car elle fait fi de tous les combats précédents et elle voudrait tout à coup que ce site soit exclusivement consacré à la musique amplifiée et acoustique.

Entre-temps, le Conseil municipal s'est battu pour que la cause défendue à l'origine soit respectée: la création de logements. C'est ce que demandaient la motion M-504, la motion M-613, la motion M-788... Selon un principe d'incohérence – ou, peut-être, de perte de mémoire – du Conseil municipal, celui-ci a voté ces motions quasiment à l'unanimité, mais il a aussi accepté le projet de M. Mugny pour la maison des musiques. Aujourd'hui, on se demande bien ce qu'il votera, après avoir accepté à l'unanimité – ou presque – et la création de logements, et la maison des musiques, et le maintien de l'Alhambar... Les libéraux s'interrogent sur la position qu'il adoptera ce soir.

Pour nous, évidemment, la création de logements reste prioritaire, notamment au centre-ville. Quant au logement social, Mesdames et Messieurs, vous savez ce qu'en pensent les libéraux: pour nous, ce terme est une espèce de charabia alternatif qui relève d'un jargon dans lequel certains se reconnaissent... Ils se retrou-

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

vent autour d'un ensemble de devises où chacun se dit aligné couvert, auxquelles il faut souscrire et où on se comprend et se reconnaît. Les copains d'abord... Pour nous – en tout cas juridiquement – le terme de «logement social» n'a pas encore trouvé sa véritable définition. Il n'en demeure pas moins que le logement est une cause prioritaire à nos yeux.

En ce qui concerne la question de la maison des musiques, comme j'ai siégé à la commission des pétitions, je signale que cette dernière a été saisie de deux pétitions contradictoires: la P-211 de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, qui voudrait préserver l'Alhambra, et la P-224, qui émane d'un certain nombre de personnes responsables d'associations musicales et qui aimeraient bénéficier de l'exclusivité des lieux, quitte à sacrifier l'Alhambra. Selon nous, cela revient à démarrer sur ce projet dans un état de guerre, en faisant des sacrifices les uns en faveur des autres; or c'est ce que nous ne voulons pas.

Nous pensons que le projet présenté dans la pétition P-224 est «mégalo-phonique», puisqu'il prétend vouloir réunir sur un même espace un nombre d'associations qui sont elles-mêmes déjà toutes subventionnées et ont chacune leur lieu d'expression. Nous ne sommes donc pas certains qu'il s'agisse là d'une bonne option. Nous ne voulons pas sacrifier l'Alhambra au nom du respect de la volonté populaire, et nous aimerions voir ce lieu valorisé également avec du logement.

En ce qui concerne les coûts de l'opération prévue dans la proposition PR-704, nous sommes nous aussi surpris que le projet ait passé de 10 à 25 millions de francs, voire plus avec le temps, comme le disait M. le maire. Nous nous demandons quels changements pourront intervenir encore!

Aujourd'hui, nous souhaitons pour l'Alhambra un projet rassembleur qui n'existe pas encore. Les libéraux aimeraient étudier une idée fédératrice, qui permette à chacun de trouver sa place au centre-ville. Que ceux qui veulent y loger puissent y loger, que ceux qui veulent y faire du commerce et y tenir une arcade – des artisans, par exemple – puissent le faire. Que ceux qui veulent y avoir une activité artistique – mais de manière raisonnée et raisonnable – puissent également le faire. Et, enfin, que l'Alhambra continue à exister. Nous ne voulons pas le sacrifice des uns au profit des autres, nous voulons un projet harmonieux et qui nous rassemble tous. Nous n'y sommes pas encore. Telle est la raison pour laquelle, ce soir, les libéraux n'entreront pas en matière sur la proposition PR-704.

**M<sup>me</sup> Silvia Machado** (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprimerai au sujet de la pétition P-224 pour donner la position des socialistes. Dès le départ, nous avons exprimé notre accord pour une maison de toutes les musiques à l'Alhambra. Nous sommes également favorables à une rénovation de cette salle chère à tous les Genevois, comme le dit si bien la pétition. Mais

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

notre position était très claire, en commission des pétitions: nous avons demandé son classement, car nous ne reviendrons pas sur le vote du Conseil municipal sur notre motion M-788 relative au maintien de l'Alhambra. Nous ne reviendrons pas non plus sur le rapport de la pétition P-211 intitulée «Non à la fermeture définitive de l'Alhambra», acceptée par 11 voix contre 3 en commission.

Le projet présenté dans la pétition P-224 est trop coûteux, à nos yeux, et il implique des modifications – dont la suppression de l'Alhambra – qui ne nous conviennent pas. De ce fait, nous avons demandé et voté le classement de cette pétition, tout en insistant sur le fait que nous sommes favorables à la création d'une maison de toutes les musiques à l'Alhambra.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Comme nous l'avons rappelé lors de chaque débat concernant l'Alhambra, les Verts ont toujours été favorables à la réalisation de la maison de toutes les musiques. Ils n'ont pas changé non plus de position concernant l'Alhambra, puisque celui-ci était, au départ, le foyer de la salle de spectacle. Il n'est pas question ici de renier les votes passés de notre plénum.

Néanmoins, nous maintenons que le projet de la maison des musiques, qui exige une jauge de 780 places dans la salle de l'Alhambra, doit être étudié à la commission des travaux et des constructions dans le cadre de l'examen de la proposition PR-704. Nous devons porter une attention toute particulière aux conditions d'accessibilité à la salle et d'accueil du public, afin que la maison des musiques puisse être réalisée – selon le souhait des Verts.

Nous devons être conscients de ce que signifie un flux de public qui vient au concert sans pouvoir accéder à un lieu d'accueil pour boire un verre! Or, tel serait le cas si l'Alhambra – qui est un lieu privé – était maintenu dans sa forme actuelle. Ce restaurant a déjà ses clients, qui ne sont pas le public de l'Alhambra.

Comme nous l'avait annoncé le Conseil administratif, la proposition PR-704 offre plusieurs options. Nous sommes prêts à entrer en matière et à en discuter, mais sans déroger à notre position de toujours en faveur de la création d'une maison des musiques. Il faut rappeler aussi que les associations de musique – l'AMR, les Ateliers d'ethnomusicologie, Contrechamps, la Fanfare du Loup – se sont battues pour cette maison des musiques; elles ont ainsi contribué à la mobilisation populaire pour sauver l'Alhambra – avec d'autres, bien sûr, mais les musiciens ont été très présents au front pour cette sauvegarde.

Si nous parvenons enfin à réaliser cette maison des musiques, nous devons nous préoccuper de la circulation du public à l'intérieur de l'Alhambra. La proposition PR-704 doit être étudiée en commission et les différentes possibilités émises bien évaluées, mais nous sommes prêts à entrer en matière, je le répète.

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

En ce qui concerne la pétition P-224, je voulais juste dire que les Verts ne sont pas favorables à son classement et ont refusé les conclusions de la commission des pétitions, car ils proposent le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de qui se moque-t-on? Voilà, en substance, ce qui nous est venu à l'esprit à la lecture de la proposition PR-704. Le Conseil administratif a fait la sourde oreille à la volonté du Conseil municipal, et nous avons bien compris qu'il ne nous resterait que les yeux pour pleurer l'Alhambra, que nous aimons.

Pour les démocrates-chrétiens, il n'est pas question d'accepter la proposition qui nous est soumise, pour des raisons bien simples. Ce projet est hors de prix, et il ne prévoit pas le maintien de l'Alhambra dans son affectation actuelle, le Conseil administratif faisant fi d'une volonté émise à répétitions reprises par le Conseil municipal, ce qui est inadmissible.

Dans le rapport sur la proposition PR-320 de 2004 relative à la rénovation de l'Alhambra, quelques considérations faites par les utilisateurs méritent d'être relevées. On apprend que le rapport qualité/prix de cette salle est excellent. On peut aussi lire que la capacité de 450 places est idéale, la situation au centre-ville satisfaisante et l'acoustique adaptée aux musiques légèrement amplifiées. Nous nous étonnons, d'autre part, que ces critères aient évolué autant en cinq ans, et qu'il faille passer à un projet de l'ordre de 25 millions de francs pour satisfaire les utilisateurs, alors que les premiers chiffres articulés étaient de 10 millions de francs, puis de 15, comme le rappelaient mes préopinants. Compte tenu des montants qui nous sont proposés ce soir, ce rapport qualité/prix restera-t-il intéressant pour les usagers? A combien s'élèvera la location de la salle? Les producteurs privés qui pourraient être intéressés à la location d'une salle à capacité augmentée seront-ils toujours partants? En résumé: pourra-t-on rentabiliser un projet aussi pharaonique?

Pour notre part, nous préférons défendre un projet crédible et rester raisonnables en période de crise. Une rénovation légère conviendrait très bien, en lieu et place de ce bâtiment quasi neuf qui nous est proposé ce soir.

Autre argument qui plaide, à notre avis, contre le projet de salle à capacité augmentée: le bruit. Les nuisances liées au déplacement des grands mouvements de foule sont connues, et nous doutons que le voisinage n'en fasse pas les frais. Les clients de l'Alhambra ne sont peut-être pas des plus silencieux à la fermeture de l'établissement, mais il semble bien que le projet présenté n'arrange en rien la situation.

S'agissant de la place et du maintien de l'Alhambra, le Conseil administratif estime que, faute de place, seule une kitchenette pour de la petite restauration est

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

possible; nous entendons bien que des considérations techniques empêchent telle ou telle réalisation mais, comme saint Thomas, les démocrates-chrétiens veulent voir pour croire qu'il n'y a pas d'autre solution que celle qui nous est proposée ce soir. Nous avons bien entendu que les usagers rêvaient d'un Victoria Hall dédié aux musiques amplifiées et acoustiques mais, pour toutes les raisons exprimées plus haut, nous n'apporterons pas notre pierre à cet édifice et nous refuserons la proposition PR-704. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). L'histoire de l'Alhambra est une longue histoire, qui commence en 1918. Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, je ne vous la raconterai pas en entier! Il convient cependant d'en retracer les grandes étapes.

Le bâtiment de l'Alhambra, après avoir été menacé de démolition pendant une dizaine d'années pour être remplacé par un parking à voitures, a finalement été sauvé par une votation populaire en 1995. Notre plénum – j'étais d'ailleurs une des signataires de la motion qui le demandait – a décidé de classer ce même bâtiment en 1996 ou 1998 – les sources diffèrent. Après ces péripéties, ce bâtiment magnifique, dont la qualité acoustique est reconnue de tous, a presque failli disparaître. Nous sommes quelques-uns, dans cette salle, à nous être battus pour sauver la salle de l'Alhambra, et nous pouvions espérer un projet correspondant au vœu émis à plusieurs reprises par notre plénum, c'est-à-dire une restauration respectueuse du bâtiment et des deniers publics.

Malheureusement – nous le regrettons sincèrement – le groupe socialiste ne peut adhérer à la philosophie qui sous-tend la proposition PR-704. En effet, ce projet ne vise pas à restaurer la salle de l'Alhambra. Du point de vue du patrimoine, ce qui est prévu est vraiment minimaliste – et cela ne l'a été qu'après des négociations avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). C'est ainsi que les fameux oculi à moucharabiehs du plafond ont été sauvés de la disparition. Même l'option pas si coûteuse d'évoquer par un papier peint plus ou moins à l'identique l'aspect original de la salle n'apparaît pas dans la proposition du Conseil administratif. En revanche, on nous propose, pour un prix élevé, de faire de ce bâtiment un outil technologiquement performant au détriment de l'âme de cette salle magnifique.

A ces raisons, j'ajoute que de nombreux autres projets sont dans le collimateur, par exemple la rénovation du Musée d'art et d'histoire, la Nouvelle Comédie et le nouveau Musée d'ethnographie. Nous ne pourrions pas les réaliser sans faire des choix, et ces choix ne devraient pas consister à éliminer l'un ou l'autre de ces projets, mais bien à faire des économies partout. Il faut vraiment éviter de charger ces projets au point de finalement les faire capoter. C'est pourtant ce qui est en train de se passer, selon nous: par exemple, alors qu'on pourrait rénover le Musée

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

d'art et d'histoire pour 40 millions de francs, on prévoit de le faire pour 80 millions de francs! Résultat: rien ne se fera! Tel est le risque de ce genre de projets.

C'est la raison pour laquelle – et à son grand regret, j'insiste là-dessus – le Parti socialiste n'entrera pas en matière ce soir sur le projet de l'Alhambra tel qu'il nous est présenté dans la proposition PR-704. Nous le trouvons trop coûteux, et nous aurions aimé que l'on nous présente une option minimaliste ou, du moins, un plan B – il existe peut-être, d'ailleurs! Nous aimerions également avoir des informations sur la gestion future de la salle de l'Alhambra puisque, quel que soit le type de rénovation, des coûts de fonctionnement seront induits – pour le moment, nous ne savons rien à ce sujet. Enfin, nous aimerions avoir des garanties quant à l'ouverture quotidienne d'un établissement public destiné à toute la population, qu'il s'appelle Alhambra ou autrement. Je le répète, nous n'entrerons pas en matière sur la proposition PR-704.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai envie de dire que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Tous les projets qui nous ont été présentés sont de bons projets. Sauf que la population a le droit de s'exprimer – et elle en a largement fait usage. Or la demande de la population est très claire: elle aime l'Alhambra, elle veut l'Alhambra. Rien de plus, et rien de moins.

Or on nous propose ce soir un certain nombre de «fantaisies»: des sols qui montent et qui descendent, une jauge à 1200 personnes... On est en train d'essayer de nous construire au centre-ville de Genève un Carnegie Hall pour une population de 188 000 habitants, ce qui est très peu! Ce n'est pas du tout ce que veut la population! Quant à la maison de toutes les musiques... Mais toutes les musiques ont déjà une maison!

A gauche toute! défend l'accessibilité de l'Alhambra à toute la population. Nous nous sommes déjà fait avoir avec la rénovation du Théâtre Pitoëff, salle populaire municipale qui est devenue tellement chère et inaccessible qu'une partie de la population ne peut plus y aller. Nous ne voulons pas que cela se reproduise. Or les propositions qui nous sont faites aujourd'hui pour l'Alhambra sont des propositions de grand luxe – d'avant 2008 et d'avant la crise – pour construire une salle pour enfants gâtés.

A gauche toute! pense que l'intérêt de l'Alhambra est d'ordre architectural, comme vient de le dire ma préopinante – et peu important nos goûts, il n'empêche qu'elle est représentative d'une certaine époque et que c'est pour cela que nous avons demandé son maintien sous cette forme.

Nous n'entrerons pas en matière sur la proposition PR-704, parce que l'on nous propose un faux choix entre un projet à 30 millions de francs et un pro-

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

jet minimaliste à 17 millions de francs qui pourrait être voté aujourd'hui sur le siège. Mais ce n'est pas comme ça, la vie! Je répète que nous voulons ce que les citoyens ont demandé, à savoir l'Alhambra! Et rien d'autre! Nous voulons une salle accessible qui soit celle que nous connaissons tous, et dans laquelle il y ait un bistro. Nous voulons, tout simplement, rénover et restaurer l'Alhambra.

Bien sûr, les problèmes de logement... nous pourrions en construire. Mais ce n'est pas là ce qui nous occupe ce soir. Ce soir, nous disons que nous voulons tout simplement l'Alhambra, celui que nous connaissons. Et nous ne disons pas cela par conservatisme – en tout cas pour ce qui est d'A gauche toute! – car peu nous chaut que l'Alhambar soit au-dessus, au-dessous, à côté de la salle ou encore ailleurs. Peu importe! Il faut simplement qu'il existe! Nous devons conserver en Vieille-Ville un espace comme il existe aujourd'hui dans l'Alhambar, quitte à l'appeler autrement.

Nous voulons garder un de ces bars typiques de la Vieille-Ville qui sont en train de disparaître. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons présenté à la commission de l'aménagement un projet pour le plan d'utilisation du sol (PUS) qui prétend garder les affectations des bars et des divers commerces, afin de maintenir une certaine diversité dans la Vieille-Ville. Voilà en quoi l'Alhambar est un espace important, car il participe de cette diversité qui fait que tous les bars ne sont pas des bars à touristes, ni des bars de nuit. Nous voulons donc garder l'Alhambar.

Les propositions qui nous sont faites ce soir ne sont alléchantes que pour les bobos! C'est vrai qu'il existe aujourd'hui une propension à vouloir transformer le centre-ville en un musée. Ce n'est pas du tout notre point de vue! Néanmoins, nous pensons qu'il existe à Genève des espaces constitutifs du centre-ville et de la vie des citoyens, et nous entendons qu'ils perdurent. Nous voulons nous donner les moyens de les maintenir tels qu'ils sont.

Si la ville était plus grande, si les espaces nécessaires existaient, si nous n'étions pas en pleine crise et si nos budgets étaient extensifs, nous pourrions créer une maison de toutes les musiques; mais, comme je l'ai dit en introduction, toutes les musiques ont déjà une maison, alors que les différents groupes de citoyens n'ont pas tous un Alhambra. C'est pourquoi nous n'entrerons pas en matière ce soir sur les options présentées dans la proposition PR-704 car, comme je viens de l'expliquer, nous avons été échaudés par d'autres expériences antérieures et nous n'entendons pas qu'elles se reproduisent.

L'Alhambra est un endroit magique, nous voulons qu'il le reste et qu'il ne devienne pas un endroit technologique – je ne sais pas comment le définir! Nous attachons une importance primordiale au bien-être des citoyens de Genève, et donc à l'accessibilité à tous de cet espace qu'est l'Alhambra. C'est le dernier endroit de ce genre! Il se peut que certains aient l'impression que Genève, ville internationale, mériterait mieux. Il n'empêche que nous ne sommes qu'une

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

collectivité de 188 000 habitants, et vouloir aménager une salle de concert de 1200 places pour eux, c'est nous refaire le coup du Stade de Genève au centre-ville. Nous n'entendons pas être les complices de ce genre d'opération.

**M. Pierre Rumo** (AGT). Je ne pensais pas prendre la parole ce soir. Lors de notre caucus, nous avons eu un très grand débat au sujet de la proposition PR-704. Deux positions s'affrontaient: il y avait ceux qui ne voulaient pas entrer en matière sur ce projet, et ceux qui pensaient que, malgré ses défauts, il fallait quand même renvoyer cet objet en commission. Malgré la plaidoirie très vivante et très brillante de ma collègue Salika Wenger, certains membres d'A gauche toute! seront quand même favorables au renvoi de cette proposition à la commission des travaux et des constructions, car ils estiment qu'il ne faut pas muséifier l'Alhambra malgré sa qualité. Il y aura peut-être moyen, en commission, de trouver une solution qui satisfasse à la fois les adeptes de l'Alhambar et ceux d'une salle de toutes les musiques.

Je l'ai dit, je ne connais pas le nombre des membres de mon groupe qui voteront le renvoi de la proposition en commission des travaux et des constructions, mais ils seront quelques-uns. Si l'entrée en matière était finalement refusée par la majorité de ce plénum, cela entraînerait le risque que nous repartions pour des mois – voire des années – d'attente. Pour une partie de notre groupe, ce n'est pas une solution acceptable.

**M. Guy Dossan** (R). Les radicaux ont bien écouté tous les préopinants. Comme je l'ai dit moi-même, lors de ma première intervention, ce n'est pas avec grand enthousiasme que nous renverrons la proposition PR-704 à la commission des travaux et des constructions. Mais c'est la moins pire des solutions. Si la majorité vote contre ce renvoi en commission, nous sommes sûrs qu'aucun projet ne nous reviendra du Conseil administratif avant des années, si ce n'est un crédit d'étude pour quelque chose d'autre que le Conseil municipal pourrait bien encore refuser. Or nous avons déjà gaspillé 1,1 million de francs pour rien, avec cette affaire! Nous ne pouvons pas à nouveau tout balancer à la trappe!

La groupe radical craint que nous nous retrouvions devant une situation analogue à celle de l'ancienne Comédie: ce n'est pas pendant des mois, mais pendant des années, que rien ne se fera à l'Alhambra! Les problèmes de sécurité s'accroîtront. Le résultat, c'est que nous en arriverons au point de devoir voter des crédits les uns derrière les autres pour des travaux permettant de garantir la sécurité, faute de quoi la salle sera fermée.

C'est pour cette raison qu'il nous paraît raisonnable de renvoyer la proposition PR-704 à la commission des travaux et des constructions. Je sais que remo-

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

delier les projets n'est pas le travail du Conseil municipal mais, puisque le Conseil administratif ne l'a pas fait et se contente de nous proposer un projet pharaonique, nous devons peut-être envisager d'agir à sa place en commission. Vu l'évolution de cette affaire, prenons nous-mêmes les rênes du projet pour qu'il en sorte quelque chose de bon! Sinon, je pense que nous allons tout droit à la fermeture de l'Alhambra, ce que personne d'entre nous ne souhaite dans cette enceinte. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Je ne peux qu'abonder dans le sens de mon préopinant. M<sup>me</sup> Wenger nous a parlé d'«enfants gâtés»... Mais que veut dire être des enfants gâtés? Disposer d'une salle et d'un bar pour le public? Tout le monde a l'air d'être d'accord sur la création d'une maison des musiques, mais on ne peut pas tout demander à la fois! C'est impossible! Nous devons maintenant étudier les différentes options proposées par le Conseil administratif et en discuter en commission. Si nous refusons la proposition PR-704, nous enterrons tout le projet! Et nous repartirons pour des années d'attente!

Etudions donc cette proposition, dont les projets ne sont tout de même pas faramineux! Je sais que c'est une comparaison violente, mais une école coûte 60 millions de francs – et une maison de la musique ne pourrait pas coûter 25 millions de francs? La voulons-nous vraiment, cette maison des musiques? On reproche aux jazzmen, aux rockers et aux musiciens ethno de vouloir un «Victoria Hall» de toutes les musiques... Comme si c'était horrible! Mais ces musiques existent! Et elles sont même très présentes, dans notre ville. Ces musiciens ont besoin de cette salle et de la maison de toutes les musiques.

En outre, j'aimerais bien que ma préopinante M<sup>me</sup> Wenger me donne la définition de ce qu'elle appelle un «restaurant typique». J'ai fait le tour de la Vieille-Ville en passant par la place Neuve et la place du Molard, et j'ai recensé plus de 50 restaurants – sans compter les bars et les pubs. Cessons de dire qu'il n'y a plus d'établissements dans ce périmètre, juste parce que le Cristallina Café et le Radar ont fermé – ce qui m'attriste autant que vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs. Cessons de dire que l'Alhambar est le seul restaurant typique des environs! Restons raisonnables! Votons donc le renvoi de la proposition PR-704 en commission des travaux et des constructions!

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, ce qui est en train de se passer ce soir est assez intéressant. D'un côté, il y a une volonté populaire, défendue tout à l'heure avec les accents du peuple par M<sup>me</sup> Salika Wenger. De l'autre, il y a les projets des départements respectivement dirigés par M. Mugny – avec ses troupes bien alignées derrière lui – et M. Pagani – avec des troupes un peu

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

plus hésitantes, mais qui trouvent un nouveau tribun pour se remettre à l'ordre en la personne de M. Rumo. Bravo pour votre dévouement, Monsieur Rumo!

Pour ma part, je rappelle que, la première fois que le Conseil municipal a dit non à M. Mugny à propos de l'Alhambra, il était très fâché. Vous vous en souvenez tous, Mesdames et Messieurs! Il a dit: «Puisque c'est comme cela, plus rien ne se passera pendant des années!» Ensuite, M. Pagani revient avec un projet, et il nous dit: «On va s'arranger, vous verrez.» C'est d'ailleurs ce qu'il a été autorisé à dire tout à l'heure, sa collègue la présidente du Conseil municipal lui ayant passé la parole pour s'exprimer en plein dans notre débat. Il nous a priés de le laisser présenter son projet longuement travaillé par les services municipaux, comme si nous pouvions ensuite tous tomber d'accord!

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle qu'une volonté populaire s'est clairement exprimée dans ce parlement; nous nous devons de la respecter. Point final! Le Conseil administratif doit revoir sa copie, comme cela a été dit par un grand nombre de groupes ce soir. Si vous n'avez pas le courage de défendre cette position, si vous voulez bafouer la volonté populaire, c'est votre affaire! J'espère que le peuple, un jour, ouvrira les yeux. Nous ne pouvons pas continuer comme cela! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'aimerais vous rappeler que je passe la parole aux personnes qui s'inscrivent pour la demander; tel a été le cas de M. Pagani tout à l'heure.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Chers collègues, un chariot a perdu l'attelage... Il est temps de reprendre les rênes! Il est vrai qu'il y a une volonté populaire pour l'Alhambra, mais il y a aussi la proposition PR-704 et nous devons essayer de mettre en adéquation l'une avec l'autre pour trouver ensemble des solutions. Compte tenu des nombreuses questions qui se posent, le seul endroit où nous pouvons y réfléchir et aller de l'avant est bel et bien la commission des travaux et des constructions. Autrement, rien ne se fera pendant des années.

Je confirme ce qui a été dit par mon collègue Baud: nous renverrons la proposition PR-704 à la commission des travaux et des constructions, nous prendrons le temps qu'il faudra pour auditionner qui il faudra, nous analyserons la situation de manière claire et précise et nous répondrons également à la volonté populaire, quitte à modifier la proposition qui nous est soumise ce soir.

**M. Alexis Barbey** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de clarifier quelque peu la position des libéraux, car le débat com-

## Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison des musiques

mence à se compliquer un peu, étant donné sa longueur et le nombre d'intervenants aux avis différents. La position libérale est extrêmement claire, et c'est celle que nous défendons depuis le début. Oui, l'Alhambra a besoin d'être rénové; oui, les conditions économiques étant ce qu'elles sont, nous ne pouvons pas faire une rénovation à n'importe quel prix, et il s'agit de poser des limites à l'argent que nous y consacrerons. A ce sujet, je rappelle que tout l'argent que nous consacrerons à l'Alhambra ne sera pas dépensé pour le Musée d'art et d'histoire, par exemple, ou pour la Nouvelle Comédie et de nombreux autres projets culturels auxquels la Ville s'identifie autant qu'avec l'Alhambra.

Finalement, la destination musicale de l'Alhambra – excusez-moi de le dire ici – n'est pas aussi claire que cela, pour les gens du commun tels que moi, qui ne font pas vraiment la différence entre la maison de toutes les musiques, la maison des musiques acoustiques, la maison des musiques du Sud des Alpes, et d'autres musiques possibles et imaginables, qu'elles soient amplifiées, non amplifiées, ethniques ou pas ethniques. Il est certain que la Ville de Genève a besoin d'une salle comme l'Alhambra, mais peut-être pas avec une destination aussi précise que celle que l'on a essayé de lui donner. Ce besoin existe, et il concerne aussi bien la capacité de la salle que la configuration des lieux. Ce bâtiment existe, et il faut en faire quelque chose.

Les libéraux pensent que la meilleure affectation de l'Alhambra serait d'en faire une salle de spectacle à imaginer en faisant preuve d'un peu de largeur d'esprit. Je parlais tout à l'heure de la crise financière; nous aimerions bien pouvoir allouer 40 millions de francs à la rénovation du Musée d'art et d'histoire, 60 millions de francs à l'édification de la Nouvelle Comédie – puisque la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse y déversera un public sans fin affamé de théâtre – et, en même temps, financer aux frais de la Ville des passerelles entre la patinoire des Vernets et le quai de l'Ecole-de-Médecine, ce qui nous affranchirait du besoin d'accepter les cadeaux que la société civile et l'économie voudraient nous faire... Mais nous ne le pouvons pas!

Par conséquent, nous devons nous limiter dans nos ambitions. Il ne faut pas déterminer l'enveloppe budgétaire destinée à la rénovation de l'Alhambra en fonction de ce que nous aimerions faire de ce bâtiment, mais déterminer ce que nous pouvons en faire en fonction de l'enveloppe budgétaire qu'il nous est possible de lui allouer. A ce propos, les libéraux ont une ligne très claire: à 10 millions de francs, on y va, à 25 millions de francs, on n'y va pas, parce qu'il y a des choses plus importantes à faire avec cet argent. Nous posons donc une limite à l'engagement financier que la Ville peut assumer pour cette rénovation, et donc à la destination réservée à cette salle.

Il se pose encore un autre problème: un équilibre est à trouver entre les différentes contraintes qui nous sont imposées. En effet, il y a un établissement public

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

à l'intérieur de l'Alhambra, qui s'appelle l'Alhambra; cet établissement public a rencontré un succès certain auprès de la population, il répond à un besoin aussi bien à midi que le soir, et ce besoin ne peut pas être combiné avec l'exploitation d'une cafétéria de spectacle. Il faut donc maintenir cet établissement avec son identité actuelle et à son emplacement actuel, au service de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif doit et peut entrer en matière sur ces trois contraintes: la destination de la salle, les limites financières et les besoins de la population. Les libéraux n'en demandent pas plus. Mais voilà que l'on se met à tergiverser sur la destination de la salle, là dans un sens politique pour assurer un soutien au magistrat, ici au nom de la volonté populaire... Nous sommes un peu tiraillés, là au milieu.

Certains disent même: «Voilà la solution idéale, renvoyons la proposition PR-704 en commission des travaux et des constructions pour qu'elle résolve tous les problèmes!» Les libéraux ont une haute estime du travail qui peut être fait en commission mais, là, je crois que ce serait un peu trop demander à celle des travaux et des constructions. Ce n'est pas cette commission qui peut se mettre d'accord sur un projet dont les contraintes sont aussi importantes et concernent la politique, l'économie et l'usage public du lieu concerné.

Par conséquent, les libéraux n'entreront pas en matière sur la proposition PR-704. Ils demandent au Conseil administratif de nous présenter un projet qui tienne compte des trois contraintes que j'ai citées, un projet réaliste. A ce moment-là, la commission des travaux et des constructions pourra valablement discuter et retrancher ce qui doit l'être. Mais elle n'est pas Alexandre le Grand: elle ne peut pas couper le nœud gordien! Elle peut seulement résoudre des problèmes qui lui sont posés de manière intelligente et intelligible. Telle est la solution que nous proposons ce soir, en refusant l'entrée en matière sur la proposition PR-704 concernant l'Alhambra.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais insister une fois encore sur deux points. Comme cela a été dit tout à l'heure, nous devons respecter ce que nous avons voté. Or nous avons d'abord voté le maintien de l'Alhambra, c'est-à-dire d'un établissement ouvert à tous les habitants de notre ville.

En aucun cas on ne peut dire qu'il y a déjà trop de cafés, de pubs et autres dans le périmètre concerné, nous n'admettons donc pas les propos de M<sup>me</sup> Theubet tout à l'heure. Nous avons soutenu le maintien du Cristallina Café, mais nous avons également soutenu le projet sur les PUS qui demande le maintien de l'affectation des établissements publics, car nous pensons que cela fait partie de la diversité de la ville. Nous avons été nombreuses et nombreux, dans cette enceinte, à regretter

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

la disparition de certains établissements publics. Dans le cas de l'Alhambra, nous pensons que la donne a changé, par rapport à la situation initiale, car nombre de lieux publics ont fermé entre-temps.

Le deuxième point sur lequel nous voulons insister – nous l'avions déjà dit en séance plénière, lorsque nous avons abordé la question de la rénovation de l'Alhambra – c'est que nous sommes bien sûr favorables à la rénovation de l'Alhambra. Beaucoup d'entre nous, à l'époque, ont lutté pour son maintien. En revanche, nous avons également dit et répété, lors de ces débats, que nous attendions du Conseil administratif des variantes chiffrées, et non pas un seul projet qu'il faudrait ensuite modifier. Comme si nous pouvions manipuler tout projet au gré de nos envies! Les variantes nous permettent au contraire de garantir une certaine maîtrise des coûts, tout en réalisant un projet intéressant.

Mais le petit projet que nous souhaitions, nous ne l'avons pas vu arriver! Cela ne signifie pas que nous souhaitons enterrer l'entièreté du projet de l'Alhambra. Nous pensons qu'il y a des ouvertures possibles, mais qu'elles n'ont malheureusement pas toutes été faites au moment le plus opportun.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord mettre un certain nombre de choses au point par rapport à Salika Wenger, bien qu'elle soit ma camarade de lutte. Madame Wenger, il y a vingt ans, vous n'étiez pas à mes côtés pour faire signer le référendum en faveur du maintien de l'Alhambra; j'étais parmi les référendaires, et je n'ai pas de leçon à recevoir en matière de projet correspondant à la volonté populaire. La volonté populaire, nous l'avons créée et défendue, entre autres avec des personnes qui défendent aujourd'hui l'Alhambra, comme Sandro Rossetti. Lui, il était à mes côtés, il y a vingt ans, pour récolter des signatures et défendre ce projet qui vous est cher! Il m'est cher aussi, d'ailleurs.

Madame Brunier, vous parlez un double langage. J'ai vu les mandataires du projet de rénovation de l'Alhambra pas plus tard qu'hier, afin de leur demander quelles économies supplémentaires il serait encore possible de faire. En effet, j'étais sûr que le prix de 24 millions de francs ferait débat. Ils m'ont rappelé la volonté de la CMNS de maintenir les moucharabiehs et la galerie de l'Alhambra, ce qui nous coûtera 1,9 million de francs. Vous défendez vous-même cette option-là, Madame Brunier! Et en même temps, vous nous fusillez la proposition PR-704, sous prétexte que le projet est trop cher! Cessez de parler un double langage!

Il faut prendre ses responsabilités. J'en finirai par là. Moi, j'ai été élu – comme la majorité Alternative du Conseil municipal, d'ailleurs – pour prendre mes responsabilités, c'est-à-dire pour trouver des solutions permettant d'assurer une bonne gestion de notre ville. Je regretterais – mais j'en prendrais acte – que

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif son projet de rénovation de l'Alhambra, qui est actuellement en décrépitude. Si nous ne trouvons pas le moyen de débattre de la proposition PR-704 en commission et d'y faire les compromis nécessaires, rien ne se fera dans les cinq ans à venir.

Il ne suffit pas d'avoir une majorité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux; encore faut-il éviter les référendums! Et qui vous dit, même avec un projet minimaliste, que certains de la droite ne lanceront pas un référendum? Eux, ils veulent raser le bâtiment – c'est ce qu'ils ont essayé de faire il y a vingt-cinq ans – et y prévoir un projet de construction d'envergure pour des logements de luxe. Vous vous souviendrez du projet de Toledo, Mesdames et Messieurs!

Pour ma part, je prends mes responsabilités. Je pense que nous pourrions très bien faire les compromis et les arbitrages nécessaires en commission, quitte à dépecer le projet présenté dans la proposition PR-704. Je suis prêt à faire ce travail au sein de la commission des travaux et des constructions, ce qui vaudra beaucoup mieux que de remettre le tout aux calendes grecques. Telle est notre responsabilité, et j'entends l'assumer. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Je regrette véritablement votre intervention, Monsieur le maire, car vous nous aviez habitués à un autre discours et, surtout, à un autre niveau de discours. Vous pouvez bien vous attaquer personnellement à certains élus en les mettant en cause, mais ils vous répondront. Simplement, je tiens à vous dire que ce n'est pas son propre avis que M<sup>me</sup> Brunier a présenté tout à l'heure, mais celui du groupe socialiste qui a été avalisé par une assemblée générale du Parti socialiste. Je trouve terriblement déplacé de votre part de vous attaquer à une personne précise en raison de sa position ou de ses autres activités. Voilà qui pourrait bien relancer le débat...

Je n'ai pas de nouvel élément à ajouter, mais j'insiste sur les trois raisons pour lesquelles nous n'entrerons pas en matière sur la proposition PR-704. La première, comme cela a été dit précédemment par le groupe libéral, c'est qu'il n'appartient pas aux conseillers municipaux de tripoter ou dépecer un projet; tel n'est pas leur mandat, et ils n'en ont pas la compétence. Nous ne sommes pas architectes ni mandataires, et nous n'avons pas à nous substituer au Conseil administratif, s'il nous présente un mauvais projet.

La deuxième raison, c'est que nous avons une option politique à prendre ce soir, et nous la prenons! En effet, nous respectons les décisions du Conseil municipal et nous écoutons la population, lorsqu'elle nous fait une demande.

La troisième raison, c'est que nous ne sommes pas d'accord avec le discours qui consiste à dire que, si nous n'acceptons pas l'entrée en matière sur la propo-

Proposition et pétition: rénovation de l'Alhambra et soutien à la maison  
des musiques

sition PR-704 ce soir, rien ne se passera pendant quinze ans, parce que le Conseil administratif boudera dans son coin en disant: «Vous n'avez pas voulu de mon projet, je ne vous présenterai plus rien...» Pour notre part, nous faisons confiance au Conseil administratif, et nous espérons qu'il sera en mesure de nous présenter un nouveau projet qui tienne compte de toutes les décisions prises et de toutes les recommandations émises soit par la commission des pétitions, soit par la commission des travaux et des constructions, soit par le plénum. Nous demandons au Conseil administratif de nous soumettre un projet qui tienne compte de tout cela et de ce qui a été dit ce soir, et nous l'étudierons à la commission des travaux et des constructions. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** Si je reprends la parole, ce n'est pas pour me défendre moi-même, puisque ma camarade Christiane Olivier vient de le faire avec beaucoup de gentillesse et de brio, mais pour défendre la position de la CMNS. Je ne suis pas mandatée pour cela mais, contrairement à ce que vous dites, Monsieur le maire, après négociations, la CMNS a donné un préavis positif à toutes les options prévues par le Conseil administratif dans la proposition PR-704, y compris le plancher amovible. J'ai ici le procès-verbal qui fait foi. En réalité, la sécurisation des galeries de l'Alhambra n'est pas une exigence de la CMNS. Simplement, elle s'impose pour des raisons de sécurité, car ces galeries sont dans un tel état qu'elles risquent de s'écrouler. Les moucharabiehs, c'est autre chose et c'est minime, il s'agit d'une simple décoration.

Si la rénovation des galeries s'impose, c'est également pour une question de jauge de la salle. La réalisation du projet de maison de toutes les musiques avec une capacité de 740 à plus de 1000 places rend obligatoire l'utilisation des galeries telles qu'elles étaient à l'origine et telles qu'elles peuvent encore être rétablies. Ce n'est donc pas là une exigence de la CMNS. Contrairement même à ce qui a été dit dans la pétition P-224 que l'on nous a citée tout à l'heure, la jauge d'origine dépassait les 1000 places, mais avec des conditions de confort qui ne sont plus celles du XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** J'interviens très brièvement. Monsieur Pagani, j'estime que la façon dont vous réagissez n'est pas conforme à l'attitude à laquelle vous nous avez habitués. Vous êtes un fin négociateur, la presse le dit. Vous savez manager vos dossiers, tout le monde vous en félicite. Lorsqu'il a fallu trouver des solutions pour le pont de la Machine, vous avez fait merveille. Vous nous avez même tous régalez de gros boulons, en alliant l'humour à l'efficacité!

Ce que nous vous demandons ce soir, ce n'est pas de bouder – ici, je m'adresse au Conseil administratif dans son ensemble, parce que M. Mugny et les autres

magistrats sont également concernés – mais de respecter la volonté de la population. Nous sommes les relais du peuple et de certaines de ses réactions, et nous vous demandons de les respecter, c'est tout! Prenez un peu de distance et faites preuve de l'efficacité dont vous êtes capable, Monsieur le maire! Et cessez de nous dire que le projet sera gelé pendant cinq ans si nous refusons l'entrée en matière sur la proposition PR-704, parce que c'est du chantage! Et c'est inadmissible de la part d'un magistrat responsable!

**Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés par 36 oui contre 31 non.**

### *Deuxième débat sur la pétition*

*Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions demandant le classement de la pétition sont refusées par 38 non contre 31 oui.*

**La présidente.** La pétition P-224 est donc renvoyée au Conseil administratif.

Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Mugny demandant de traiter demain à la séance de 17 h la proposition PR-706, qui concerne une subvention en faveur de la Fondation Saint-Gervais Genève.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** En réalité, j'avais déposé cette motion d'ordre pour demander de traiter ce soir même la proposition PR-706 mais, vu l'heure tardive, je suis prêt à remettre la discussion à demain à 17 h. Si le Conseil municipal est d'accord, je propose de voter maintenant sur la motion d'ordre, de manière à pouvoir débattre demain de ce point, si elle est acceptée. Cela me semble plus raisonnable que de commencer un débat de fond à 23 h 10.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée.**

## **6. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**7. Interpellations.**

Néant.

**8. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	30
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	30
3. Questions orales . . . . .	30
4. Interpellation du 18 mai 2009 de M. Christian Zaugg: «Quel avenir pour la CAP?» (I-195) . . . . .	37
5.a) Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 25 264 940 francs, soit:	
– un crédit de 24 803 300 francs destiné à la rénovation de l'Alhambra et à l'aménagement du bâtiment en salle de musique, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N <sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;	
– un crédit de 364 340 francs destiné à l'équipement en mobilier de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N <sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;	
– un crédit de 97 300 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N <sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-704). . . . .	45
5.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la réalisation du projet de maison des musiques à l'Alhambra» (P-224 A) . . . . .	119
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	149
7. Interpellations . . . . .	150
8. Questions écrites . . . . .	150